



RAPPORT FINANCIER 2025



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

2020

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS SOCIAUX ET CONSOLIDÉS	03
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	34
RAPPORT DE GESTION	56
RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS	72
RAPPORT ESG	92
RÉMUNÉRATION DES CAC	150
LISTE DES PUBLICATIONS	152



ETATS FINANCIERS SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	53 280 126 935,23	1 769 355 253,24	51 510 771 681,99	47 841 651 483,21
Immobilisation en non-valeurs	260 241 138,88	135 770 304,39	124 470 834,49	133 059 968,62
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	260 241 138,88	135 770 304,39	124 470 834,49	133 059 968,62
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	690 808 357,47	303 361 639,00	387 446 718,47	219 941 894,77
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	626 350 771,51	303 361 639,00	322 989 132,51	199 430 896,50
Fonds commercial	55 808 090,00	-	55 808 090,00	-
Autres immobilisations incorporelles	8 649 495,96	-	8 649 495,96	20 510 998,27
Immobilisations corporelles	527 552 673,97	357 393 615,17	170 159 058,80	161 245 145,52
Terrains	68 525 580,00	-	68 525 580,00	68 525 580,00
Constructions	113 879 192,66	79 020 832,50	34 858 360,16	33 602 367,65
Installations techniques, matériel et outillage	10 938 265,26	9 178 161,98	1 760 103,28	2 466 818,88
Matériel de transport	1 853 853,23	1 837 478,87	16 374,36	10 170,36
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	312 614 250,88	267 357 141,82	45 257 109,06	36 535 529,34
Autres immobilisations corporelles	1 497 045,96	-	1 497 045,96	1 497 045,96
Immobilisations corporelles en cours	18 244 485,98	-	18 244 485,98	18 607 633,33
Immobilisations financières	3 169 546 557,93	259 064 844,23	2 910 481 713,70	2 331 576 766,36
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	1 099 227 284,36	-	1 099 227 284,36	801 045 521,58
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 070 319 273,57	259 064 844,23	1 811 254 429,34	1 530 531 244,78
Placements affectés aux opérations d'assurance	48 618 188 239,70	713 764 850,45	47 904 423 389,25	44 990 919 696,36
Placements immobiliers	3 666 224 204,11	425 835 652,11	3 240 388 552,00	2 427 135 493,33
Obligations, bons et titres de créances négociables	17 781 099 421,51	100 000 000,00	17 681 099 421,51	18 273 485 766,81
Actions et parts sociales	22 770 500 572,29	131 884 022,90	22 638 616 549,39	21 469 235 705,22
Prêts et effets assimilés	923 176 615,51	56 045 175,44	867 131 440,07	772 936 347,88
Dépôts en comptes indisponibles	1 122 739 092,31	-	1 122 739 092,31	348 622 393,82
Placements affectés aux contrats en unités de compte	2 230 053 039,50	-	2 230 053 039,50	1 581 187 967,83
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
Autres placements	124 395 294,47	-	124 395 294,47	118 316 021,47
Ecart de conversion – actif	13 789 967,28	-	13 789 967,28	4 908 011,58
Diminution de créances immobilisées et des placements	13 789 967,28	-	13 789 967,28	4 908 011,58
Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	9 824 299 341,21	1 789 951 519,11	8 034 347 822,10	8 680 234 720,60
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	1 830 717 561,00	-	1 830 717 561,00	2 021 980 296,00
Provisions pour primes non acquises	290 026 655,00	-	290 026 655,00	254 876 485,00
Provisions pour sinistres à payer	1 099 363 457,00	-	1 099 363 457,00	1 319 929 390,00
Provisions des assurances vie	433 230 128,00	-	433 230 128,00	435 238 380,00
Autres provisions techniques	8 097 321,00	-	8 097 321,00	11 936 041,00
Créances de l'actif circulant	7 897 763 244,35	1 789 951 519,11	6 107 811 725,24	5 868 687 763,17
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	186 074 194,86	-	186 074 194,86	245 018 963,62
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	4 938 781 341,38	1 768 141 667,13	3 170 639 674,25	2 947 471 433,05
Personnel débiteur	1 235 484,49	-	1 235 484,49	1 830 474,26
Etat débiteur	704 591 243,10	-	704 591 243,10	724 943 151,60
Comptes d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	1 176 241 449,80	21 809 851,98	1 154 431 597,82	1 221 296 299,91
Comptes de régularisation-actif	890 839 530,72	-	890 839 530,72	728 127 440,73
Titres et valeurs de placement (non affectés aux opérations d'assurance)	95 818 535,86	-	95 818 535,86	78 566 661,43
Ecart de conversion –actif (éléments circulants)	-	-	-	-
TRESORERIE	822 945 919,91	-	822 945 919,91	474 231 619,27
Trésorerie-actif	822 945 919,91	-	822 945 919,91	474 231 619,27
Chèques et valeurs à encaisser	28 909 409,91	-	28 909 409,91	35 163 124,08
Banques, TGR, C.C.P.	794 035 664,63	-	794 035 664,63	438 983 911,07
Caisses, régies d'avances et accreditifs	845,37	-	845,37	84 584,12
TOTAL GENERAL	63 927 372 196,35	3 559 306 772,35	60 368 065 424,00	56 996 117 823,08

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FINANCEMENT PERMANENT	55 694 477 498,38	52 732 664 740,29
Capitaux propres	7 350 071 356,86	6 896 914 338,73
Capital social ou fonds d'établissement	350 000 000,00	350 000 000,00
à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
Capital appelé, (dont versé.....)	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Reserve légale	35 000 000,00	35 000 000,00
Autres réserves	576 000 000,00	576 000 000,00
Report à nouveau (1)	5 445 914 338,73	5 150 142 524,37
Fonds social complémentaire	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (1)	-	-
Résultat net de l'exercice (1)	943 157 018,13	785 771 814,36
Capitaux propres assimilés	-	-
Provisions réglementées	-	-
Dettes de financement	4 285 304,12	4 390 074,12
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts pour fonds d'établissement	-	-
Autres dettes de financement	4 285 304,12	4 390 074,12
Provisions durables pour risques et charges	41 789 967,28	46 908 011,58
Provisions pour risques	13 789 967,28	4 908 011,58
Provisions pour charges	28 000 000,00	42 000 000,00
Provisions techniques brutes	48 298 330 870,12	45 784 452 315,86
Provisions pour primes non acquises	1 182 190 518,00	1 014 901 526,00
Provisions pour sinistres à payer	10 078 654 536,13	10 365 554 288,91
Provisions des assurances vie	32 311 651 638,69	30 518 747 075,55
Provisions pour fluctuations de sinistralité	827 966 285,74	801 002 079,74
Provisions pour aléas financiers	-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 230 053 039,50	1 581 187 967,83
Provisions pour participations aux bénéfices	1 160 115 600,93	1 066 862 865,42
Provisions techniques sur placements	21 320 322,55	22 639 173,04
Autres provisions techniques	486 378 928,58	413 557 339,37
Ecart de conversion –passif	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements	-	-
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	-	-
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 672 741 157,67	4 262 241 928,41
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	701 573 845,18	674 048 595,77
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	701 573 845,18	674 048 595,77
Dettes de passif circulant	3 971 167 312,49	3 588 193 332,64
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	248 366 381,64	75 539 911,12
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	1 221 179 543,80	1 265 478 507,29
Personnel créditeur	9 722 275,84	8 734 193,16
Organismes sociaux créditeurs	14 870 627,09	16 011 142,66
Etat créditeur	360 624 410,88	299 349 662,78
Comptes d'associés créditeurs	109 565,04	109 285,04
Autres créanciers	1 196 172 733,75	1 131 447 066,76
Comptes de régularisation-passif	920 121 774,45	791 523 563,83
Autres provisions pour risques et charges	-	-
Ecart de conversion –passif (éléments circulants)	-	-
	-	-
TRESORERIE	846 767,95	1 211 154,38
Trésorerie-passif	846 767,95	1 211 154,38
Crédits d'escompte	-	-
Crédits de trésorerie	-	-
Banques	846 767,95	1 211 154,38
TOTAL GENERAL	60 368 065 424,00	56 996 117 823,08

Libellé	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Cessions	Net	Net
1 Primes	6 754 431 468,19	25 690 641,26	6 728 740 826,93	6 383 776 567,66
Primes émises	6 754 431 468,19	25 690 641,26	6 728 740 826,93	6 383 776 567,66
2 Produits techniques d'exploitation	62 489 801,50		62 489 801,50	60 627 133,18
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	49 336 874,17		49 336 874,17	47 555 245,40
Reprises d'exploitation, transferts de charges	13 152 927,33		13 152 927,33	13 071 887,78
3 Prestations et frais	7 124 084 267,43	44 215 431,95	7 079 868 835,48	6 638 053 940,38
Prestations et frais Payés	4 522 609 086,70	48 223 138,95	4 474 385 947,75	4 113 833 823,72
Variation des provisions pour sinistres à payer	34 995 037,41	-1 999 455,00	36 994 492,41	-27 005 670,48
Variation des provisions des assurances vie	1 792 904 563,14	-2 008 252,00	1 794 912 815,14	1 918 502 092,63
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	31 457 773,00		31 457 773,00	54 398 753,00
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des contrats en unités de	648 865 071,67		648 865 071,67	449 483 982,37
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	93 252 735,51		93 252 735,51	128 840 959,14
Variation des autres provisions techniques				
4 Charges techniques d'exploitation	662 233 949,47		662 233 949,47	623 090 302,81
Charges d'acquisition des contrats	468 383 469,00		468 383 469,00	418 591 846,67
Achats consommés de matières et fournitures	2 870 521,16		2 870 521,16	3 123 598,82
Autres charges externes	56 002 918,45		56 002 918,45	66 586 995,36
Impôts et taxes	13 399 875,84		13 399 875,84	14 106 460,27
Charges de personnel	81 528 800,29		81 528 800,29	82 345 123,69
Autres charges d'exploitation	3 283 086,49		3 283 086,49	7 671 385,85
Dotations d'exploitation	36 765 278,25		36 765 278,25	30 664 892,15
5 Produits des placements affectés aux opérations d'assurance.	1 793 790 895,70		1 793 790 895,70	1 522 488 458,66
Revenus des placements	1 321 686 791,53		1 321 686 791,53	1 121 230 875,51
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	20 139 709,77		20 139 709,77	19 420 797,49
Profits sur réalisation de placements	172 449 775,07		172 449 775,07	241 456 268,92
Ajustements de VARCUC (1) (plus-values non réalisées)	146 918 171,44		146 918 171,44	94 174 417,17
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	1 262 048,45		1 262 048,45	2 330 965,56
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	131 334 399,44		131 334 399,44	43 875 134,01
6 Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	109 409 026,70		109 409 026,70	146 263 536,71
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	25 121 596,36		25 121 596,36	19 946 350,49
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	32 214 586,04		32 214 586,04	31 535 396,23
Pertes sur réalisation de placements				42 932 782,30
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajustements de VARCUC(1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements	1 124 748,04		1 124 748,04	
Dotations sur placement	50 948 096,26		50 948 096,26	51 849 007,69
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1+2 - 3 - 4+5 - 6)	714 984 921,78	-18 524 790,69	733 509 712,47	559 484 379,61

Libellé	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Cessions	Net	Net
1 Primes	5 815 967 387,39	1 069 935 747,48	4 746 031 639,91	4 326 595 333,27
Primes émises	5 983 256 379,39	1105085917,48	4 878 170 461,91	4 359 426 478,27
Variation des provisions pour primes non acquises	167 288 992,00	35 150 170,00	132 138 822,00	32 831 145,00
2 Produits techniques d'exploitation	115 451 821,30		115 451 821,30	75 642 154,80
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	64 347 794,37		64 347 794,37	32 104 306,11
Reprises d'exploitation, transferts de charges	51 104 026,92		51 104 026,92	43 537 848,69
3 Prestations et frais	3 772 013 467,49	88 863 491,19	3 683 149 976,30	3 286 247 519,10
Prestations et frais payés	4 025 580 235,47	311 268 689,19	3 714 311 546,28	2 957 428 466,87
Variation des provisions pour sinistres à payer	-321 894 790,19	-218 566 478,00	-103 328 312,19	136 544 825,43
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	-4 493 567,00		-4 493 567,00	10 716 169,00
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions pour participations aux bénéfices				
Variation des autres provisions techniques	72 821 589,21	-3 838 720	76 660 309,21	181 558 057,80
4 Charges techniques d'exploitation	1 536 698 404,63		1 536 698 404,63	1 370 399 365,63
Charges d'acquisition des contrats	709 954 149,39		709 954 149,39	623 874 021,57
Achats consommés de matières et fournitures	11 153 045,04		11 153 045,04	10 403 606,19
Autres charges externes	217 592 219,70		217 592 219,70	221 777 801,11
Impôts et taxes	52 063 513,96		52 063 513,96	46 983 644,84
Charges de personnel	316 769 788,37		316 769 788,37	274 262 569,81
Autres charges d'exploitation	12 756 015,14		12 756 015,14	25 550 681,14
Dotations d'exploitation	216 409 673,02		216 409 673,02	167 547 040,97
5 Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	821 587 416,81		821 587 416,81	663 000 308,16
Revenus des placements	626 130 203,11		626 130 203,11	487 642 438,92
Gains de change	889 110,77		889 110,77	2 640 461,61
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 126 355,11		1 126 355,11	1 126 355,11
Profits sur réalisation de placements	163 571 796,45		163 571 796,45	150 444 070,84
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements				
Reprises sur charges de placements ; Transferts de charges	29 869 951,37		29 869 951,37	21 146 981,68
6 Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	34 846 344,31		34 846 344,31	33 310 137,50
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	10 000 737,11		10 000 737,11	8 113 941,16
Pertes de change	3 579 538,56		3 579 538,56	854 670,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement	69 462,77		69 462,77	170 745,30
Pertes sur réalisation de placements	3 370 654,77		3 370 654,77	
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Autres charges de placements				2 711 336,55
Dotations sur placements	17 825 951,10		17 825 951,10	21 459 444,49
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	1 409 448 409,07	981 072 256,29	428 376 152,78	375 280 773,99

Libellé	Opérations		Totaux 31/12/2025	31/12/2024
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
1 Produits non techniques courants	69 465 575,63		69 465 575,63	85 332 774,64
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	67 580 011,65		67 580 011,65	85 077 658,37
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants	976 062,08		976 062,08	255 000,00
Reprises non techniques, transferts de charges	909 501,90		909 501,90	116,27
2 Charges non techniques courantes	87 819 388,84		87 819 388,84	127 083 813,23
Charges d'exploitation non techniques courantes	10 678 252,89		10 678 252,89	5 997 764,65
Charges financières non techniques courantes	2 080 998,55		2 080 998,55	2 281 645,77
Amortissement des différences sur prix de remboursement				
Autres charges non techniques courantes				
Dotations non techniques courantes	75 060 137,40		75 060 137,40	118 804 402,81
Résultat non technique courant (1 - 2)			-18 353 813,21	-41 751 038,59
3 Produits non techniques non courants	49 464 331,37		49 464 331,37	51 918 619,54
Produits des cessions d'immobilisations				1 087,50
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	35 464 331,37		35 464 331,37	17 917 532,04
Reprises non courantes, transferts de charges	14 000 000,00		14 000 000,00	34 000 000,00
4 Charges non techniques non courantes	79 193 735,29	117 251,99	79 310 987,28	29 218 543,19
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				302 254,17
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	53 105 634,47	117 251,99	53 222 886,46	21 214 082,54
Dotations non courantes	26 088 100,82		26 088 100,82	7 702 206,48
Résultat non technique non courant (3 - 4)			-29 846 655,91	22 700 076,35
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)			-48 200 469,12	-19 050 962,24

RECAPITULATION

	31/12/2025	31/12/2024
I RESULTAT TECHNIQUE VIE	733 509 712,47	559 484 379,61
II RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	428 376 152,78	375 280 773,99
III RESULTAT NON TECHNIQUE	-48 200 469,12	-19 050 962,24
IV RESULTAT AVANT IMPOTS	1 113 685 396,13	915 714 191,36
V IMPOTS SUR LES RESULTATS	170 528 378,00	129 942 377,00
VI RESULTAT NET	943 157 018,13	785 771 814,36

TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	8 585 021 524,13	7 966 892 159,50
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	5 683 070 878,02	5 065 237 796,23
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	118 929 907,00	137 251 394,18
TOTAL DES PRODUITS	14 387 022 309,14	13 169 381 349,91
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	7 851 511 811,65	7 407 407 779,90
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	5 254 694 725,24	4 689 957 022,23
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	167 130 376,12	156 302 356,42
IMPOTS SUR LES RESULTATS	170 528 378,00	129 942 377,00
TOTAL DES CHARGES	13 443 865 291,02	12 383 609 535,55
RESULTAT NET	943 157 018,13	785 771 814,36

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (TFR)

		Exercice	Exercice Précédent
1	Primes acquises (1a – 1b)	12 570 398 855,58	11 668 331 779,63
1a	Primes émises	12 737 687 847,58	11 747 073 846,63
1b	Variation des provisions pour primes non acquises	167 288 992,00	78 742 067,00
	Variation des provisions mathématiques (60311+60317 + 6032 + 6033 + 60261+60267)	1 786 204 708,93	1 670 766 219,54
3	Ajustement VARCUC	-146 918 171,44	-94 174 417,17
4	Charges des prestations (4a + 4b)	8 966 768 723,53	7 991 277 597,75
4a	Prestations et frais payés (hors rubrique 9)	8 498 638 884,43	7 432 125 891,63
4b	Variation des provisions pour prestations et diverses	468 129 839,10	559 151 706,12
	A - Solde de souscription (Marge brute) (1 – 2- 3 -4)	1 964 343 594,56	2 100 462 379,51
5	Charges d'acquisition	1 178 337 618,40	1 042 465 868,24
6	Autres charges techniques d'exploitation	1 020 594 735,71	951 023 800,20
7	Produits techniques d'exploitation	177 941 622,79	136 269 287,98
	B - Charges d'acquisition et de gestion nettes (5 + 6 - 7)	2 020 990 731,31	1 857 220 380,46
	C - Marge d'exploitation (A – B)	-56 647 136,75	243 241 999,05
8	Produits nets des placements (73 – 63) (hors ajustement VARCUC)	2 324 204 770,06	1 911 740 675,44
9	Participations aux résultats et charges des intérêts crédités (60115,60316, 60266, 6071)	143 124 302,46	397 912 361,53
	D - Solde financier (8 – 9)	2 181 080 467,60	1 513 828 313,91
	E - Résultat technique brut (C + D)	2 124 433 330,85	1 757 070 312,96
10	Part des réassureurs dans les primes acquises	1 095 626 388,74	957 959 878,70
11	Part des réassureurs dans les prestations payées	359 491 828,14	399 856 295,34
12	Part des réassureurs dans les provisions	-226 412 905,00	-264 201 576,00
	F - Solde de réassurance (11 + 12 – 10)	-962 547 465,60	-822 305 159,36
	G - Résultat technique net (E + F)	1 161 885 865,25	934 765 153,60
13	Résultat non technique courant	-18 353 813,21	-41 751 038,59
14	Résultat non technique non courant	-29 846 655,91	22 700 076,35
	H - Résultat non technique (13 + 14)	-48 200 469,12	-19 050 962,24
	I – Résultat avant impôts (G + H)	1 113 685 396,13	915 714 191,36
15	Impôts sur les sociétés	170 528 378,00	129 942 377,00
	J - Résultat net (I – 15)	943 157 018,13	785 771 814,36

16	C' - Marge d'exploitation nette de réassurance (C + F)	-1 019 194 602,35	-579 063 160,31
----	---	--------------------------	------------------------

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

		Exercice	Exercice Précédent
1	Résultat net de l'exercice Bénéfice + Perte -	943 157 018,13	785 771 814,36
2	+ Dotations d'exploitation (1)	253 174 951,27	198 211 933,12
3	+ Dotations sur placements (1)	68 774 047,36	73 308 452,18
4	+ Dotations non techniques courantes	75 060 137,40	118 804 402,81
5	+ Dotations non techniques non courantes	26 088 100,82	781 272,75
6	- Reprises d'exploitation (2)	64 256 954,25	56 609 736,47
7	- Reprises sur placements (2)	161 204 350,81	65 022 115,69
8	- Reprises non techniques courantes	909 501,90	116,27
9	- Reprises non techniques non courantes (2) (3)	14 000 000,00	34 000 000,00
10	- Profits provenant de la réévaluation		0
11	+ Pertes provenant de la réévaluation		0
12	- Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 087,50
13	+ Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	302 254,17
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 125 883 448,02	1 021 547 073,46
#	- Distribution de bénéfices	490 000 000,00	490 000 000,00
	= AUTOFINANCEMENT	635 883 448,02	531 547 073,46

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris les reprises sur subventions.

I - SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES		Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variations (a-b)	
				emplois (c)	ressources (d)
1	Financement permanent (moins rubrique 16)	7 396 146 628,26	6 948 212 424,43		447 934 203,83
2	Moins Actif immobilisé (moins rubrique 26)	3 606 348 292,74	2 850 731 786,85	755 616 505,89	
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	3 789 798 335,52	4 097 480 637,58	307 682 302,06	
4	Provisions techniques nettes de cessions (16 – 32)	46 467 613 309,12	43 762 472 019,86		2 705 141 289,26
5	Placements moins dépôts des réassureurs (26 – 42)	47 202 849 544,07	44 316 871 100,59	2 885 978 443,48	
6	= Besoin en couverture (4 – 5) (B)	-735 236 234,95	-554 399 080,73	180 837 154,22	
7	Actif circulant (moins rubrique 32)	6 203 630 261,10	6 658 254 424,60		454 624 163,50
8	Moins Passif circulant (moins rubrique 42)	3 971 167 312,49	3 588 193 332,64		382 973 979,85
9	= Besoin de financement (7-8) (C)	2 232 462 948,61	3 070 061 091,96		837 598 143,35
10	Trésorerie nette (actif - passif) = (A+ B - C)	822 099 151,96	473 020 464,89	349 078 687,07	

II – FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice	Exercice précédent
	Résultat net	943 157 018,13	785 771 814,36
+	Variation des provisions techniques nettes de cessions	2 705 141 289,26	2 885 870 313,90
-	Variation des frais d'acquisition reportés	19 891 325,00	5 716 769,00
-	Variation des amortissements et provisions (1)	-156 638 329,07	-234 692 819,68
-	Variation des ajustements VARCUC (736 – 636)	146 918 171,44	94 174 417,17
+	+ ou – valeurs provenant de la réévaluation d'éléments d'actif		
-	+ ou – valeurs réalisées sur cessions d'éléments d'actifs		301 166,66
-	Variations des créances et dettes techniques (341 + 342 - 441 - 442 - 42)	104 917 314,73	239 687 477,18
-	Variation des créances pour espèces ou titres déposées (267)		
-	Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 à 348 – 443 à 448)	-213 659 862,56	250 628 357,37
-	Autres variations (349 – 449)	432 587,09	8 412 448,24
	A – flux d'exploitation	3 746 437 100,76	3 307 414 312,32
-	Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	851 300 075,08	690 156 763,12
-	Acquisitions - cessions d'obligations (262)	-592 386 345,30	1 660 743 522,54
-	Acquisitions - cessions d'actions (263)	1 016 474 625,89	1 273 232 355,08
-	Autres Acquisitions - cessions du (26)	1 373 144 827,68	217 470 832,98
-	Autres Acquisitions - cessions (21 22 23 24 25 35)	244 930 493,06	-990 754 786,99
	B – flux net d'investissement	-2 893 463 676,41	-2 850 848 686,73
-	Dividendes versés	490 000 000,00	490 000 000,00
+	Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	-104 770,00	663 784,20
+	Augmentation /(réduction) de capital et fonds d'établissement		
+	Augmentation /(réduction) d'actions auto-détenues		
-	C – flux de financement	-490 104 770,00	-489 336 215,80
	D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-13 789 967,28	-4 908 011,58
	E -Variation nette de la trésorerie (A + B + C + D)	349 078 687,07	-37 678 601,79
	F - Trésorerie au 1^{er} janvier	473 020 464,89	510 699 066,68
	G - Trésorerie en fin de période (E + F)	822 099 151,96	473 020 464,89

(1) dotations moins reprises

ETAT B4 - TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

(EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025)

Raison Sociale de la société émettrice	Secteur d'Activité	Capital social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	PROVISION	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
I - IMMOBILISATIONS FINANCIERES										
Panorama	Immobilier	110 000 000	100,00%	287 640 805	120 504 881	167 135 924	31/12/2024	94 673 859	-4 966 469	
WAA Nvie Sénégal	Assurance	64 144 388	99,96%	117 538 166	-	117 538 166	31/12/2024	64 776 088	-8 214 006	
PRO ASSUR SA	Assurance	80 180 484	65,00%	58 228 798	13 439 590	44 789 208	31/12/2024	33 685 145	-9 411 348	
WAA NVie Côte d'Ivoire	Assurance	64 144 388	99,95%	83 056 908	-	83 056 908	31/12/2024	198 396 801	48 214 510	
Wafa Life Insurance Egypt	Assurance	163 260 211	99,90%	163 096 950	71 778 688	91 318 263	31/12/2024			
Wafa ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT	Immobilier	137 800 000	100,00%	137 800 000	-	137 800 000	31/12/2024	131 531 157	-1 405 322	
Wafa ASSURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT	Immobilier	300 000	100,00%	300 000	-	300 000	31/12/2024	85 255	-37 200	
WAA Vie GABON	Assurance		100,00%	67 273 412		67 273 412	31/12/2024			
Wafa ASSURANCE IMMO INVEST	Immobilier	300 000	100,00%	300 000		300 000	31/12/2024	231 000	-35 400	
Wafa ASSURANCE Movie Theater Company	Divertissement	300 000	100,00%	300 000		300 000	31/12/2024	231 000	-35 400	
Wafa Takaful	Assurance	50 000 000	100,00%	50 000 000	-	50 000 000	31/12/2024	33 135 845	-2 169 534	
DELTA NON LIFE	Assurance	95 750 000	97,86%	297 213 343	-	297 213 343	31/12/2024	269 176 365	98 070 903	
TOTAL				1 262 748 381	205 723 158	1 057 025 223				
II - PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE										
WAA Vie Sénégal	Assurance	48 108 291	99,97%	50 383 025	-	50 383 025	31/12/2024	139 389 704	28 054 127	27 157 558
WAA Vie Cameroun	Assurance	73 150 260	97,52%	72 448 984	-	72 448 984	31/12/2024	94 675 305	9 206 723	7 887 826
WAA Vie Côte d'Ivoire	Assurance	56 126 339	99,95%	58 406 206	-	58 406 206	31/12/2024	89 440 737	-505 421	46 494 777
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurances	31 741 000	55,00%	64 483 528	-	64 483 528	31/12/2024	216 348 357	37 942 214	13 075 490
AFRICA RE	Assurances	2 841 052 915	0,18%	4 934 106	-	4 934 106	31/12/2024			490 644
Inter Mutuelle Assistance	Assistance	50 000 000	32,50%	16 249 800	-	16 249 800	31/12/2024	279 753 472	54 740 427	7 149 912
RMA WATANIYA	Assurances	1 796 170 800	0,83%	58 917 202	-	58 917 202	31/12/2024	5 996 440 447	913 018 687	7 578 547
C.A.T.	Assurances	162 656 000	9,07%	14 747 600	-	14 747 600	31/12/2024	836 287 275	250 719 917	22 563 828
STE DES SELS DE MOHAMEDIA	Mines	53 300 000	24,50%	160 475 001	-	160 475 001	31/12/2024	120 451 173	33 863 827	9 793 875
DELTA LIFE	Assurances	114 900 000	97,86%	663 000 306	-	663 000 306	31/12/2024	224 997 013	95 497 319	Ozz
TOTAL				1 164 045 759	-	1 164 045 759				142 192 456

ELEMENTS D'ACTIF	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins value latente
Terrains	347 069 136,00	347 069 136,00	347 069 136,00	0,00
Constructions	760 616 565,25	246 801 918,66	246 801 918,66	0,00
Parts et actions de sociétés immobilières	288 360 804,50	167 635 923,68	455 276 728,18	287 640 804,50
Autres placements immobiliers	3 484 789 755,37	3 484 789 755,37	3 484 789 755,37	0,00
Placements immobiliers en cours	18 244 485,98	18 244 485,98	18 244 485,98	0,00
Total placements immobiliers	4 899 080 747,10	4 264 541 219,69	4 552 182 024,19	287 640 804,50
Obligations d'Etat				
Bons du trésor	14 115 917 212,84	14 047 068 668,71	14 047 068 668,71	0,00
Obligations garanties par l'Etat				0,00
Titres hypothécaires (6)	289 833 642,11	289 833 642,11	289 833 642,11	0,00
Titres de créances négociables	371 000 000,00	371 000 000,00	371 000 000,00	0,00
Titres de créances échues	100 000 000,00	0,00		0,00
Autres obligations et bons	3 577 896 332,36	3 443 342 953,89	3 443 342 953,89	0,00
Total Obligations, bons et titres de créances négociables	18 454 647 187,31	18 151 245 264,71	18 151 245 264,71	0,00
Titres de participations	2 139 153 335,22	2 053 935 057,62	2 495 930 447,39	441 995 389,77
Actions cotées (1)	9 930 151 190,26	9 910 749 141,80	18 942 734 033,20	9 031 984 891,40
OPCVM Obligataires	4 760 496 353,51	4 760 496 353,51	5 568 656 343,17	808 159 989,66
OPCVM Actions		0,00		0,00
OPCVM Divers (5)	2 848 705 284,01	2 848 705 284,01	4 654 684 338,60	1 805 979 054,59
Autres actions et parts sociales (2)	4 373 539 412,81	4 207 715 747,55	4 853 603 734,80	645 887 987,25
		0,00		
Total actions et titres de participation	24 052 045 575,81	23 781 601 584,49	36 515 608 897,16	12 734 007 312,67
Prêts en première hypothèque	16 595 403,33	12 247 963,46	12 247 963,46	0,00
Avances sur polices Vie	755 653 597,47	755 653 597,47	755 653 597,47	0,00
Prêts nantis par des obligations	4 044 556,27	1 369,09	1 369,09	0,00
Autres prêts (3)	654 457 870,90	606 803 322,39	606 803 322,39	0,00
Total prêts et créances immobilisés	1 430 751 427,97	1 374 706 252,41	1 374 706 252,41	0,00
Dépôts à terme	0,00	0,00	0,00	0,00
OPCVM monétaires	831 968 620,57	831 968 620,57	854 911 600,76	22 942 980,19
Autres dépôts*	196 594 257,34	196 594 257,34	196 594 257,34	0,00
Valeurs remises aux cédantes				
Créances pour espèces remises aux cédantes				
Total Dépôts	1 028 562 877,91	1 028 562 877,91	1 051 505 858,10	22 942 980,19
Placements immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et bons	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et parts autres que les OPCVM	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts et actions OPCVM	2 230 053 039,50	2 230 053 039,50	2 230 053 039,50	0,00
Parts et actions autres OPCVM	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres placements	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Placements unités de comptes	2 230 053 039,50	2 230 053 039,50	2 230 053 039,50	0,00
TOTAL	52 095 140 855,60	50 830 710 238,71	63 875 301 336,07	13 044 591 097,36

I - PROVISIONS TECHNIQUES

NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant a la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	1 014 901 526	254 876 485	760 025 041	167 288 992	35 150 170	132 138 822	1 182 190 518	290 026 655	892 163 863
Provisions pour sinistres à payer	10 365 554 289	1 319 929 390	9 045 624 899	-286 899 753	-220 565 933	-66 333 820	10 078 654 536	1 099 363 457	8 979 291 079
Provisions des assurances vie (explications ci-dessous)	30 518 747 078	435 238 379	30 083 508 699	1 792 904 563	-2 008 252	1 794 912 815	32 311 651 642	433 230 127	31 878 421 515
Provision pour fluctuations de sinistralité	801 002 080		801 002 080	26 964 206		26 964 206	827 966 286		827 966 286
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en unités de compte	1 581 187 968		1 581 187 968	648 865 072		648 865 072	2 230 053 039		2 230 053 039
Provisions pour participations aux bénéfices	1 066 862 865		1 066 862 865	93 252 736		93 252 736	1 160 115 601		1 160 115 601
Provisions sur placements	22 639 173		22 639 173	-1 318 850		-1 318 850	21 320 323		21 320 323
Autres provisions techniques	413 557 339	11 936 042	401 621 297	72 821 589	-3 838 720	76 660 309	486 378 929	8 097 322	478 281 607
TOTAL	45 784 452 318	2 021 980 296	43 762 472 022	2 513 878 554	-191 262 735	2 705 141 289	48 298 330 873	1 830 717 561	46 467 613 312

II - AUTRES PROVISIONS

NATURE	Montant	DOTATIONS			REPRISES			Montant
	au début de l'exercice	D'exploitation	Financières	non courantes	D'exploitation	financières	non courantes	à la fin de l'exercice
1 - Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	651 591 074		70 535 896		3 193 136	157 601 866		561 331 968
2 - Provisions réglementés								
3 - Provisions durables pour risques et charges	46 908 012		8 881 956				14 000 000	41 789 967
SOUS TOTAL (A)	698 499 085		79 417 852		3 193 136	157 601 866	14 000 000	603 121 935
4 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	1 693 204 920	96 746 599						1 789 951 519
5 - Autres provisions pour risques et charges								
6 - Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	1 693 204 920	96 746 599						1 789 951 519
TOTAL (A+B)	2 391 704 006	96 746 599	79 417 852		3 193 136	157 601 866	14 000 000	2 393 073 454

ETAT B6 - TABLEAU DES CREANCES

(EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025)

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
* Immobilisations financières								
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	1 099 227 284,36	1 099 227 284,36						
* Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et bons et TCN	17 781 099 421,51	17 501 099 421,51	180 000 000,00	100 000 000,00	228 418 553,76	13 409 260 186,41	1 100 000 000,00	
- Prêts et effets assimilés	923 176 615,51	832 174 659,55						86 604 997,38
- Créances pour dépôts auprès des cédantes	0,00		0,00					
	19 803 503 321,38	19 432 501 365,42	180 000 000,00	100 000 000,00	228 418 553,76	13 409 260 186,41	1 100 000 000,00	86 604 997,38
DE L'ACTIF CIRCULANT								
- Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 830 717 561,00		1 830 717 561,00					
- Cessionnaires et comptes rattachés	186 074 194,86		186 074 194,86					
- Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	4 938 781 341,38		4 938 781 341,38					
- Personnel	1 235 484,49		1 235 484,49					
- Etat	704 591 243,10		704 591 243,10			704 591 243,10		
- Comptes d'associés	0,00							
- Autres débiteurs	1 176 241 449,80		1 176 241 449,80					
- Comptes de régularisation-actif	890 839 530,72		890 839 530,72					
	9 728 480 805,35	0,00	9 728 480 805,35	0,00	0,00	704 591 243,10	0,00	0,00
TOTAL	29 531 984 126,73	19 432 501 365,42	9 908 480 805,35	100 000 000,00	228 418 553,76	14 113 851 429,51	1 100 000 000,00	86 604 997,38

ETAT B7 - TABLEAU DES DETTES

(31/12/2025)

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	4 285 304,12	4 285 304,12	0,00					
	4 285 304,12	4 285 304,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DES AUTRES PASSIFS CIRCULANTS								
- Dettes pour dépôts des réassurances	701 573 845,18		701 573 845,18					
- Cessionnaires et comptes rattachés	248 366 381,64		248 366 381,64					
- Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	1 221 179 543,80		1 221 179 543,80					
- Personnel	9 722 275,84		9 722 275,84					
- Organismes sociaux	14 870 627,09		14 870 627,09					
- Etat	360 624 410,88		360 624 410,88			360 624 410,88		
- Comptes d'associés	109 565,04		109 565,04				109 565,04	
- Autres créanciers	1 196 172 733,75		1 196 172 733,75					
- Comptes de régularisation-passif	920 121 774,45		920 121 774,45					
	4 672 741 157,67	0,00	4 672 741 157,67	0,00	0,00	360 624 410,88	109 565,04	0,00
TOTAL	4 677 026 461,79	4 285 304,12	4 672 741 157,67	0,00	0,00	360 624 410,88	109 565,04	0,00

ETAT B8 - TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU REÇUES

TABLEAU I - SURETES REELLES DONNEES

AU 31/12/2025

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture

TABLEAU II - SURETES REELLES RECUES

AU 31/12/2025

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Prêts hypothécaires	30 730 734,17				17 333 380,21
Prêts nantis	7 789 209,77				4 044 556,27

ETAT B9 - ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL (AU 31/12/2025)

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
- Avals et cautions - Valeurs remises aux cédantes - Autres engagements donnés	NEANT	NEANT
TOTAL	0,00	0,00

ENGAGEMENTS RECUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
- Avals et cautions - Valeurs remises par les réassureurs - Autres engagements reçus	NEANT	NEANT
TOTAL	0,00	0,00

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II - Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III - Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ETAT A3

Nature des Changements	Justification Du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - <u>Changements affectant les méthodes d'évaluation</u>	NEANT	NEANT
II - <u>Changements affectant les règles de présentation</u>	NEANT	NEANT

Etat consolidé de la situation financière

(en milliers de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024 retraité	01/01/2024 retraité
Ecart d'acquisition	372 299	4 658	4 658
Autres actifs incorporels	317 159	150 756	135 746
Actifs incorporels	689 458	155 414	140 404
Immobilier de placement	795 061	826 450	762 896
Placements financiers	66 037 529	57 426 000	51 410 912
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	2 284 376	1 581 188	1 131 704
Investissements dans les entreprises associées ou co-entreprises			
Placements des activités d'assurance	69 116 966	59 833 638	53 305 513
Actifs d'assurance			
Actifs de réassurance	905 906	1 412 521	1 461 878
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	743 988	243 757	243 861
Impôts différés actifs	105 556	112 865	148 622
Créances d'impôt exigible	960 118	785 506	749 191
Autres créances	1 801 487	1 581 870	1 600 173
Autres actifs	3 611 149	2 723 998	2 741 847
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 210 689	1 036 590	1 018 860
Total Actif	75 534 168	65 162 161	58 668 501

(en milliers de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024 retraité	01/01/2024 retraité
Capital social	350 000	350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0
Réserves, report à nouveau et écarts de conversion cumulés	8 836 872	8 343 176	8 721 874
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 747 429	2 950 462	1 822 956
Résultat net consolidé - Part Du Groupe	1 026 036	923 147	
Capitaux propres-part du groupe	14 960 337	12 566 785	10 894 830
Participations ne donnant pas le contrôle	270 729	211 725	168 725
Capitaux propres	15 231 066	12 778 510	11 063 554
Dettes de financement	110	110	3 836
Provisions pour risques et charges	244 476	209 941	151 291
Passifs d'assurance	50 670 820	45 686 465	41 816 410
Passifs de réassurance			
Passifs relatifs aux contrats financiers	2 284 376	1 581 188	1 131 704
Impôts différés passifs	4 632 316	3 406 347	2 406 330
Dettes d'impôt exigible	1 168 716	722 509	761 803
Dettes financières représentées par des titres	191 028	110 710	517 768
Autres dettes	1 111 259	666 381	815 804
Autres passifs	2 471 003	1 499 600	2 095 376
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
Total Actif	75 534 168	65 162 161	58 668 501

A noter : Les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance (en remplacement d'IFRS 4) et IFRS 9 - Instruments financiers (en remplacement d'IAS 39) sont entrées en vigueur et appliquées par le Groupe depuis le 1er janvier 2024. Dans le présent document, le terme « retraité » désigne les périodes comparatives qui ont été retraitées pour tenir compte de l'impact de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Etat du résultat net consolidé

(en milliers de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024R
Produits des activités d'assurance	9 064 653	8 019 088
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 913 333)	(6 057 352)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(1 088 627)	(824 378)
Résultat des activités d'assurance	1 062 693	1 137 357
Produits nets des placements	2 581 312	2 216 596
Variation de la juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	16 328	85 506
Variation des amortissements et provisions sur placements	(46 814)	75 877
Résultat net de placement	2 550 826	2 377 979
Produits ou charges financiers des contrats d'assurance	(1 992 645)	(1 845 957)
Produits ou charges financiers des contrats de réassurance	50 552	71 121
Produits ou charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance	(1 942 093)	(1 774 836)
Résultat financier net	608 732	603 143
Produits et charges des autres activités	(52 158)	(25 488)
Autres produits et charges opérationnels	(298 127)	(399 995)
Résultat opérationnel	1 321 140	1 315 018
Charges liées aux dettes de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		
Impôts sur les résultats	(220 737)	(319 882)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		
Résultat net consolidé	1 100 403	995 136
Part du groupe	1 026 036	923 147
Participations ne donnant pas le contrôle	74 368	71 989
Résultat net par action (en MAD)	293	264

Etat du résultat global consolidé

(en milliers de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024R
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 100 404	995 136
Ecart de conversion sur devises étrangères	(23 266)	(20 043)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	459 976	1 111 408
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance émis	(111 166)	(1 420 933)
Produits ou charges financiers nets des contrats de réassurance détenus	4 779	40 726
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus	(141 862)	107 541
Eléments recyclables en résultat	188 462	(181 301)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 686 588	2 749 639
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(2 030 703)	(543 851)
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(14 220)	(47 281)
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus	(1 056 666)	(863 402)
Eléments non recyclables en résultat	1 584 999	1 295 105
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	1 773 460	1 113 804
Résultat global de l'ensemble consolidé	2 873 865	2 108 941
Dont intérêts minoritaires	74 300	78 257
Dont Résultat global net - Part du Groupe	2 799 565	2 030 683

Etat des variations des capitaux propres consolidés

en milliers de dirhams)	Capital social et primes d'émission	Réserves non distribuées	Réserve de conversion	Autres réserves comptabilisées via les autres éléments du résultat global (OCI)	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2025	350 000	9 284 370	(18 047)	2 950 462	12 566 785	211 725	12 778 510
Ajustement de la situation				0			
Situation ajustée à l'ouverture au 1er janvier 2025	350 000	9 284 370	(18 047)	2 950 462	12 566 785	211 725	12 778 510
Résultat de la période		1 026 037			1 026 037	74 368	1 100 404
Autres éléments du résultat global			(24 810)	1 798 338	1 773 528	(68)	1 773 460
Total des pertes et profits de la période		1 026 037	(24 810)	1 798 338	2 799 565	74 300	2 873 865
Dividendes versés		(490 085)			(490 085)	(26 256)	(516 341)
Augmentation de capital							
Diminution de capital							
Variation de périmètre		(33 429)			(33 429)	12 718	(20 711)
Autres variations		118 870		(1 372)	117 499	(1 758)	115 741
Résultat net par action (en MAD)	350 000	9 905 764	(42 858)	4 747 429	14 960 335	270 729	15 231 064
Capitaux propres d'ouverture au 31 décembre 2023, comme rapportés précédemment	350 000	6 625 422	1 891	2 255 191	9 232 504	276 585	9 509 089
Ajustements liés à l'application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9, nets d'impôt		2 094 528	32	(432 235)	1 662 326	(107 861)	1 554 465
Situation retraitée à l'ouverture au 1er janvier 2024	350 000	8 719 951	1 923	1 822 956	10 894 830	168 725	11 063 554
Résultat de la période		923 147			923 147	71 989	995 137
Autres éléments du résultat global			(19 970)	1 127 507	1 107 536	6 268	1 113 804
Total des pertes et profits de la période		923 147	(19 970)	1 127 507	2 030 683	78 257	2 108 941
Dividendes versés		(490 000)			(490 000)	(35 861)	(525 861)
Augmentation de capital							
Diminution de capital							
Variation de périmètre		(2 732)			(2 732)		(2 732)
Autres variations		134 003			134 003	604	134 607
Situation à la clôture au 31 décembre 2024, retraitée	350 000	9 284 369	(18 047)	2 950 462	12 566 784	211 725	12 778 509

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	31/12/2025	31/12/2024R
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt	1 321 140	1 315 018
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements	192 492	93 866
Variation des passifs des contrats d'assurance	2 527 734	2 806 948
Variation des actifs des contrats de réassurance	280 002	126 794
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	656 238	454 284
Variation des frais d'acquisitions reportés	(23 501)	(10 227)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(28 092)	(53 325)
Dotations nettes aux autres provisions	14 266	16 514
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur par résultat)	(16 329)	(85 506)
Corrections des éléments inclus dans le résultat sans impact sur les flux de trésorerie	3 602 810	3 349 349
Plus ou moins-values nettes sur cessions	174 317	(213 325)
Charges liées aux dettes de financement	16 370	9 022
Reclassement des opérations de financement et d'investissement	190 687	(204 304)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	5 104	72 449
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	(165 907)	(441 519)
Variation des autres actifs et passifs	656 020	(756 653)
Charge d'impôt de l'exercice	(261 128)	(222 496)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 348 726	3 111 846
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	13 772	(38 519)
Cessions et remboursement des obligations	384 941	865 669
Cessions des actions et des OPCVM	533 826	1 655 912
Acquisitions des obligations	(552 693)	(357 466)
Acquisitions des actions et des OPCVM	(2 962 217)	(4 545 242)
Acquisition des immeubles	(131 731)	(90 698)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	0	1
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(622 591)	(88 493)
Intérêts payés sur dettes de financement	(16 370)	(9 022)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(3 353 062)	(2 607 858)
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	(490 085)	(490 000)
Dividendes payés aux minoritaires	(26 256)	(35 861)
Variation de capital	1 261 111	464 713
Transactions entre actionnaires (acq / cess)	(2 461 916)	(428 926)
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	(224 383)	12 576
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières		
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0	(3 726)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 941 529)	(481 224)
Incidence de la variation des taux de change	2 426	(14 487)
Incidence des changements de principes comptables		1 893
Variation de la trésorerie	56 563	10 170
Trésorerie d'ouverture	1 027 765	1 017 596
Trésorerie de clôture	1 084 328	1 027 765
Variation de la trésorerie	56 563	10 170

Notes annexes aux états financiers

Note 1 : Cadre général

Présentation du groupe Wafa Assurance

Wafa Assurance S.A est une société anonyme, filiale du groupe Al Mada et du groupe Attijariwafa bank. Elle est domiciliée au Maroc et son siège social est situé au 1, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

Le groupe Wafa Assurance a pour principales activités : l'assurance de personnes, de professionnels et d'entreprises.

Les états financiers consolidés de Wafa Assurance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 portent sur la société Wafa Assurance SA et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint le cas échéant (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 mars 2026.

Référentiel de consolidation

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de Wafa Assurance ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2025 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Un extrait des annexes est présenté ci-après.

En vue de la publication des états financiers comparatifs et conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption », le Groupe a présenté :

- Le bilan à la date de transition (Bilan d'ouverture), soit le 1er janvier 2024, date à laquelle les impacts de la transition sont enregistrés en capitaux propres.
- La situation financière et le résultat au 31 décembre 2024.

Pour rappel, jusqu'à la période close au 31 décembre 2024, le Groupe Wafa Assurance avait opté pour l'application du « référentiel comptable transitoire de consolidation » pour l'établissement des comptes consolidés. Ce référentiel correspondait aux normes IFRS dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2022, telles qu'adoptées par l'UE et appliquées par le groupe Wafa Assurance pour l'exercice 2022.

L'application du référentiel transitoire de consolidation impliquait la poursuite de l'application en 2023 et en 2024 des normes IFRS 4 et IAS 39, en lieu et place respectivement des normes IFRS 17 et IFRS 9, conformément à l'avis n° 26 du Conseil National de la Comptabilité et tel qu'autorisé par l'ACAPS en date du 4 Août 2023.

Ainsi, la transition aux normes IFRS en 2025 est marquée principalement par l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Transition aux normes IFRS 17 et IFRS 9 - Principaux impacts sur les états financiers consolidés

Pour la transition d'IFRS 4 à IFRS 17, le Groupe a retenu principalement l'approche rétrospective modifiée (MRA) pour ses portefeuilles. Pour les contrats non-vie, la méthode simplifiée d'affectation des primes (PAA) a été utilisée reposant sur les travaux d'évaluation économique des provisions réalisés annuellement par le Groupe.

L'état consolidé retraité de la situation financière au 1er janvier 2024, comparé à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 tel que publié, met en évidence les impacts suivants d'IFRS 17 et d'IFRS 9 à la date de transition :

ACTIF (en KDH)	31 décembre 2023 publié	1er janvier 2024 retraité	Impact transition
Actifs incorporels	140 404	140 404	0
Placements des activités d'assurance	54 035 509	53 305 513	(729 996)
Actifs de réassurance		1 461 878	1 461 878
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 375 559		(2 375 559)
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	243 861	243 861	0
Participation aux bénéfices différée active	2 862		(2 862)
Impôts différés actifs	30 342	148 622	118 279
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	2 852 983	0	(2 852 983)
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	269 175	0	(269 175)
Créances d'impôt exigible	749 191	749 191	0
Autres créances	2 996 228	1 600 173	(1 396 055)
Autres actifs	7 144 643	2 741 847	(4 402 796)
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 018 860	1 018 860	0
Total Actif	64 714 974	58 668 501	(6 046 473)

PASSIF (en KDH)	31 décembre 2023 publié	1er janvier 2024 retraité	Impact transition
Capitaux propres-part du groupe	9 232 504	10 894 830	1 662 326
Participations ne donnant pas le contrôle	276 585	168 725	(107 861)
Capitaux propres	9 509 089	11 063 554	1 554 465
Dettes de financement	3 836	3 836	0
Provisions pour risques et charges	151 291	151 291	(0)
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	47 007 791		(47 007 791)
Participation aux bénéfices différée passive	1 656 075		(1 656 075)
Passifs d'assurance		41 816 410	41 816 410
Passifs relatifs aux contrats financiers		1 131 704	1 131 704
Impôts différés passifs	1 215 654	2 406 330	1 190 676
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	969 153	0	(969 153)
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	899 675	0	(899 675)
Dettes d'impôt exigible	761 803	761 803	0
Dettes financières représentées par des titres	517 768	517 768	0
Autres dettes	2 022 839	815 804	(1 207 034)
Autres passifs	5 171 238	2 095 376	(3 075 862)
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
Total Passif	64 714 974	58 668 501	(6 046 473)

IFRS 9 introduit une nouvelle classification des actifs financiers, fondée sur le modèle économique de détention et les caractéristiques des flux contractuels. Bien que la majorité des placements financiers continuent d'être évalués à la juste valeur, certains instruments ont été reclassés, notamment :

- Le transfert de certains instruments de dette de la juste valeur par OCI vers la juste valeur par résultat, en raison de flux contractuels non conformes aux critères « SPPI » (principal et intérêts).
- La désignation d'instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI sans recyclage en résultat
- L'application du modèle de pertes de crédit attendues (ECL), notamment sur les obligations souveraines et privées, ayant entraîné une diminution de la valeur des placements.
- Le reclassement d'avances sur les contrats d'assurance vie (précédemment incluses dans les placements) vers les passifs techniques, conformément aux exigences de présentation d'IFRS 17.

IFRS 17 modifie en profondeur la présentation et l'évaluation des contrats d'assurance :

- Les créances et dettes d'assurance sont reclassées en diminution des passifs techniques et des actifs de réassurance conformément à l'approche de trésorerie requise par IFRS 17, modifiant ainsi la structure du bilan.
- Les mécanismes de participation aux bénéfices différée active et passive (comptabilité reflet) disparaissent, remplacés par des évaluations actualisées des flux futurs attendus.
- Les passifs d'assurance sont désormais évalués en « best estimate », en tenant compte de l'effet actualisation et de la suppression des provisions antérieures prudentes et des provisions intégrées dans les calculs actuariels (notamment la provision pour participation aux bénéfices, en Vie)

Au global, l'application conjointe d'IFRS 9 et IFRS 17 a conduit à une hausse nette des capitaux propres consolidés à la date de transition de 1 554 millions de dirhams, résultant :

- **d'un impact positif de 1 884 millions lié à l'adoption de la norme IFRS 17**, lié à une valorisation économique des engagements, renforcés par un effet d'actualisation.
- **d'un effet négatif de -330 millions de dirhams lié à l'application de la norme IFRS 9**, lié au provisionnement prospectif des pertes attendues sur actifs financiers.

Note 2 : Périmètre de consolidation

2.1 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Wafa Assurance et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Wafa Assurance exerce un contrôle ou une influence notable, conformément aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Wafa Assurance est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est présumée lorsque Wafa Assurance participe aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans en avoir le contrôle.

Au 31 décembre 2025, les entités contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale.

Au cas par cas, Wafa Assurance applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au regard de contrats participatifs.

Wafa Assurance détermine également le périmètre de consolidation des filiales en fonction de leur caractère significatif.

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse un des seuils suivants :

- Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5 % du total bilan consolidé ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
- Le chiffre d'affaires de la filiale est supérieur à 0,5% du chiffre d'affaires consolidé.

Un critère qualitatif est aussi appliqué : une filiale peut être intégrée même si elle ne dépasse pas ces seuils, si elle est considérée comme stratégiquement importante.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui précise les modalités de consolidation des entités structurées, notamment les fonds sous contrôle exclusif.

2.2 Périmètre de consolidation

ACTIF (en KDH)	Pays d'implantation	% de contrôle Déc-2025	% d'intérêt Déc-2025	Méthode de consolidation	% de contrôle Déc-2024	% d'intérêt Déc-2024	Méthode de consolidation
Wafa Assurance	Maroc	-	100%	Mère	-	100%	Mère
Wafa Ima Assistance	Maroc	65%	32,5%	IG	65%	32,5%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	57%	55%	IG	57%	55%	IG
Wafa Assurance vie Sénégal	Sénégal	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Wafa Assurance vie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Wafa Assurance vie Cameroun	Cameroun	98%	98%	IG	98%	98%	IG
Wafa Assurance Non Vie Sénégal	Sénégal	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Wafa Assurance Non Vie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Pro Assur S.A Cameroun	Cameroun	65%	65%	IG	65%	65%	IG
FCP Expansion	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
FCP Sécurité	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
FCP Optimisation	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
FCP Stratégie	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Fructi Valeurs	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Ste Immobilière Panorama	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
WG Bond Fund	Maroc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Wafa Assurance UEMOA	Côte d'Ivoire	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Wafa Assurance Real Estate Investment	Maroc	100%	100%	IG	-	-	-
Wafa Life Insurance Egypte	Egypte	100%	100%	IG	-	-	-
Delta Non-Life	Egypte	97,86%	97,86%	IG	-	-	-
Delta Life	Egypte	99,93%	97,79%	IG	-	-	-

Note 3 : Placements des activités d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance (y compris les placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par les assurés) incluent l'immobilier de placement et les placements financiers.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés sont présentés dans un poste séparé de l'état de la situation financière.

3.1 Placements financiers par catégorie comptable

Les actifs financiers détenus par le Groupe Wafa Assurance incluent notamment les instruments de dette, les instruments de capitaux propres, les prêts et les créances. Ces instruments sont détenus soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds d'investissement contrôlés.

Les actifs financiers sont classés dans les trois catégories d'évaluation suivantes, sur la base du modèle économique dans lequel ils sont détenus (business model) et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels :

- un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le but de percevoir uniquement les flux de trésorerie contractuels représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal ;
- lorsque a) la détention de l'actif s'inscrit dans un business model dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ainsi que les flux issus de la cession de cet actif (business model principalement utilisé par Wafa pour la gestion de ses investissements en instruments de dette) et b) les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, alors l'actif financier est évalué à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (« OCI »). Les pertes et gains réalisés sont recyclés en résultat lors de la cession.
- les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des deux catégories précédentes, sont évalués à la juste valeur par résultat.

En outre, le Groupe applique l'option d'évaluation à la juste valeur par OCI non recyclable pour la majorité de ses instruments de capitaux propres, à l'exception de ceux évalués à la Juste valeur par le résultat conformément à l'exemption prévue par le paragraphe 18 d'IAS 28. Les gains/pertes ne sont pas recyclés en résultat, mais transférés en réserves lors de la cession. Les dividendes sont, quant à eux, comptabilisés en résultat.

Les actifs détenus via les fonds d'investissement consolidés sont classés instrument par instrument, comme s'il s'agissait d'instruments détenus directement. Les instruments de dette détenus via ces fonds sont gérés dans un business model dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels de ces actifs ainsi que les flux provenant de la cession de ceux-ci et, en conséquence, sont évalués principalement à la juste valeur par OCI.

	31/12/2025	31/12/2024
Placements financiers	66 037 529	57 426 000
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)	5 537 581	4 742 610
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 537 581	4 742 610
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	60 361 077	52 556 032
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32 140 136	29 610 930
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	28 220 941	22 945 102
Actifs financiers au coût amorti	138 871	127 358
Prêts et créances	138 871	127 358
Titres de dettes		
Immeubles de placement	795 061	826 450
Instruments dérivés		
Placements financiers en UC	2 284 376	1 581 188
Investissements dans les co-entreprises et entreprises associées		
Total Placements des activités d'assurance	69 116 966	59 833 638

Les gains et pertes latents sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présentent comme suit :

	31/12/2025			31/12/2024		
Placements financiers	Valeur bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32 140 136	1 908 674	(156 980)	29 610 930	1 468 772	(177 055)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	28 220 941	11 950 832	(254 828)	22 945 102	7 440 776	(431 360)
Total Actifs financiers à la JV par capitaux propres	60 361 077	13 859 506	(411 808)	52 556 032	8 909 548	(608 415)

3.2 Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe Wafa Assurance distingue trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les titres obligataires échangés dans un marché actif

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Cette catégorie comprend les titres dont la valeur liquidative est calculée périodiquement (mensuellement ou trimestriellement) sur la base de données observables ainsi que certains titres obligataires non échangés dans un marché actif.

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du groupe.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se présentent par catégorie de juste valeur comme suit :

	31/12/2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 876 967	3 732 083	212 907	7 821 957
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48 446 926	6 181 968	5 732 183	60 361 077
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	25 958 168	6 181 968		32 140 136
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	22 488 758		5 732 183	28 220 941

	31/12/2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 088 714	3 024 643	210 442	6 323 798
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 986 422	4 091 428	5 478 182	52 556 032
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	25 519 502	4 091 428		29 610 930
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	17 466 920		5 478 182	22 945 102

3.1 Placements financiers par catégorie comptable

Une dépréciation s'applique aux instruments de dette, prêts et créances comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par OCI et reflète les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers.

Le Groupe calcule les pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers selon le niveau de risque constaté :

- Pour les instruments dont le risque de crédit n'a pas significativement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, les pertes sont estimées sur une période de 12 mois ;
- Pour ceux dont le risque a significativement augmenté, ou en cas de défaut déjà survenu, les pertes sont calculées sur la durée totale de vie restante de l'instrument.

Ces pertes prennent en compte la probabilité de défaut, l'ampleur de la perte de crédit potentielle (nette de tout recouvrement) et l'exposition au risque de défaut correspondant à la valeur au bilan brute de l'instrument financier. Elles sont réévaluées à chaque clôture pour refléter l'évolution du risque, avec des dotations ou reprises en résultat selon l'amélioration ou la détérioration du risque de crédit.

	31/12/2025			
	Coût avant dépréciation et réévaluation à la JV	Dépréciation	Revalorisation à la juste valeur	Valeur au bilan
Prêts et créances au coût amorti	138 871			138 871
Instruments de dette à la juste valeur par OCI	30 799 673	(411 933)	1 752 396	32 140 136

	31/12/2024			
	Coût avant dépréciation et réévaluation à la JV	Dépréciation	Revalorisation à la juste valeur	Valeur au bilan
Prêts et créances au coût amorti	127 358			127 358
Instruments de dette à la juste valeur par OCI	28 739 782	(420 570)	1 291 718	29 610 930

3.4 Immobilier de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option prévue par IAS 40, ces immeubles sont évalués au coût, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est régulièrement estimée par une expertise indépendante.

À chaque clôture, le groupe vérifie l'existence d'éventuelles pertes de valeur et ajuste, si nécessaire, la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

(en milliers de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024R
Terrains	481 890	473 399
Constructions	708 355	656 697
Autres placements immobiliers	127 462	121 938
Total Brut	1 317 708	1 252 034
Total Amortissement / Dépréciation	(522 647)	(425 584)
Total net immobilier de placement	795 061	826 450

Note 4 : Contrats d'assurance

Définition et classification des contrats

- **Contrats d'assurance** : contrats comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre notamment les contrats de prévoyance, décès et dommages aux biens commercialisés par le Groupe.
- **Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaires** : contrats qui ne présentent pas ou peu de risque d'assurance et qui génèrent un actif ou passif financier. Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels. Cette catégorie recouvre principalement les contrats d'épargne en dirhams.
- **Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire** : contrats financiers au sens de la norme IFRS 9 pour lesquels la comptabilité de dépôt s'applique. Ainsi, les primes collectées au titre de ces contrats sont enregistrées comme des dépôts après déduction des prélèvements.
- **Autres contrats** : contrats qui relèvent :
 - soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
 - soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés.

Evaluation et comptabilisation des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 impose un modèle général d'évaluation applicable à tous les contrats d'assurance. Ce modèle général a été modifié pour s'adapter aux spécificités des contrats « participatifs directs », selon une approche dite des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach » ou « VFA »). Une méthode simplifiée (la méthode d'allocation des primes ou « Premium Allocation Approach » ou « PAA ») est autorisée comme approximation du modèle général.

A/ Méthode des honoraires variables (« VFA »)

Les contrats participatifs directs évalués selon le modèle VFA sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'actifs sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une part substantielle du rendement de ces actifs ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des montants dus au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la juste valeur des actifs sous-jacents.

Pour ces contrats, le modèle VFA consiste à rapprocher le contrat d'assurance à un élément financier ayant une composante d'investissement et à considérer que tout prélèvement sur cette composante constitue des frais variables pour rémunérer les services fournis.

Le Groupe Wafa Assurance applique le modèle VFA de manière générale à tous les contrats d'Epargne y compris Epargne Retraite et Epargne Education.

Les passifs sont principalement considérés dans la période de couverture restante (LRC) et sont ajustés à chaque clôture du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés : enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat financier
- la part revenant à l'assureur : correspondant aux honoraires variables, alimentant la marge sur services contractuels (CSM)

La CSM est également ajustée par les variations des flux futurs non liés aux rendements des actifs sous-jacents (ex. garanties financières), l'ajustement pour risque et l'effet de la valeur temps de l'argent. Les variations des flux de trésorerie d'exécution liées aux services passés et non rattachées aux rendements d'actifs sous-jacents sont enregistrées en résultat. Ainsi, le résultat issu des contrats VFA provient essentiellement :

- de l'amortissement progressif de la CSM,
- du relâchement de l'ajustement pour risque,
- et des écarts d'expérience non inclus dans la CSM.

Le Groupe Wafa Assurance applique l'option OCI prévue par la norme IFRS 17 consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif des contrats participatifs directs liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché par résultat.

La variation de la marge sur services contractuels inclut :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe ;
- la part revenant à l'assureur dans la variation de la juste valeur des actifs sous-jacents ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution futurs ;
- les éventuels effets de change ;
- son amortissement progressif.

B/ Méthode d'affectation des primes (« PAA »)

Le modèle PAA pour « Premium Allocation Approach » est une simplification du Modèle Général. Une entité peut appliquer le modèle PAA à un groupe de contrats d'assurance si l'une des deux conditions est remplie à la date de création du groupe :

- l'évaluation du passif au titre de la couverture restante ne diffère pas de manière significative de celle du Modèle Général ;
- la durée de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

La norme permet l'utilisation du modèle PAA pour les groupes de contrats avec une période de couverture d'un an ou moins. L'essentiel des contrats d'assurance Non-Vie remplissent ce critère. Pour les contrats ayant une durée de couverture supérieure à un an, l'éligibilité est entièrement conditionnée au remplissage du critère défini par la norme IFRS 17. Si le critère n'est pas respecté, le Modèle Général doit être appliqué.

Le groupe Wafa Assurance retient le modèle PAA pour l'ensemble de ses portefeuilles non-vie ainsi que pour son portefeuille Prévoyance en s'appuyant sur l'étude d'éligibilité réalisée démontrant la possibilité de simplifier la comptabilisation sous le modèle PAA.

C/ Taux d'actualisation

La compagnie a défini une méthodologie Groupe pour la détermination et la production des « courbes de taux ». Celles-ci sont utilisées pour actualiser l'estimation des flux de trésorerie futurs faisant partie du périmètre des contrats, et sont appliquées de façon homogène dans toutes les entités du Groupe.

La norme IFRS 17 n'imposant pas une technique particulière d'estimation pour déterminer les courbes de taux, le Groupe Wafa Assurance choisit l'approche « Bottom-Up » pour la définir.

D/ Ajustement au titre du risque non financier (« RA »)

L'évaluation du RA reflète la rémunération requise par la compagnie pour la prise en charge de l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque la compagnie exécute ses contrats d'assurance.

Le RA est déterminé en utilisant une approche de type valeur à risque qui reflète le niveau de confiance retenu par rapport aux facteurs de risque associés aux passifs d'assurance. La valeur à risque est la perte maximale au sein d'un niveau de confiance donné.

La compagnie utilise un niveau de quantile de 70% pour l'évaluation du Risk Adjustment sur le passif relatif à la couverture restante en adéquation avec le degré d'aversion au risque de l'entité sur la couverture restante.

Le rapprochement des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière avec la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, telle que présentée dans l'analyse de mouvement, se présente comme suit :

	31/12/2025
Assurance	
Passifs liés à des contrats d'assurance et des contrats d'investissement (RF)	53 635 317
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	(5 841 534)
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	2 877 036
Montants reportés dans l'état consolidé de la situation financière	
Actifs liés à des contrats d'assurance et à des contrats	
Passifs liés à des contrats d'assurance et à des contrats	50 670 820
Position nette au bilan consolidé	50 670 820

Le tableau ci-dessous présente une analyse des mouvements de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, scindée entre les composants au titre de la couverture restante (« LRC ») et des sinistres survenus (« LIC »)

RF 100 Assurance	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			
			Contrats évalués en PAA			
	Excl. Élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
31/12/2025						
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À L'OUVERTURE	40 597 768	4 230	0	7 341 166	437 341	48 380 505
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	40 597 768	4 230	0	7 341 166	437 341	48 380 505
Produits des activités d'assurance	(9 064 653)					(9 064 653)
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 347 808	77	242 481	5 373 672	(50 706)	6 913 333

Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées			242 481	3 888 726		4 131 207
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 338 785					1 338 785
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	9 023			1 484 946	(50 706)	1 443 263
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		77				77
Résultat des activités d'assurance	(7 716 845)	77	242 481	5 373 672	(50 706)	(2 151 320)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 951 568			170 036	12 885	4 134 489
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(3 765 277)	77	242 481	5 543 708	(37 821)	1 983 169
Composantes investissement	(4 113 636)		4 113 636			0
Autres variations	(136 152)		0	(1 723)	(11)	(137 887)
Flux de trésorerie de la période	13 062 051	0	(4 356 119)	(5 803 409)	0	2 902 523
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	14 332 796					14 332 796
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 270 745)			(82 820)		(1 353 565)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition – incluant les composantes investissement			(4 356 119)	(5 720 589)		(10 076 708)
Effet des changements du périmètre de consolidation	243 176	0	(1)	263 832	0	507 007
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À LA CLÔTURE	45 887 928	4 307	(1)	7 343 573	399 510	53 635 317
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs						
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	45 887 928	4 307	(1)	7 343 573	399 510	53 635 317

Pour les contrats non évalués selon le modèle PAA, le tableau ci-dessous présente une analyse des mouvements de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, ventilée par composant d'évaluation, à savoir PVFCF, RA et CSM.

RF 101 Assurance	BE	RA	CSM	
31/12/2025	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À L'OUVERTURE	36 070 082	1 244 664	1 551 493	38 866 239
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs				
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	36 070 082	1 244 664	1 551 493	38 866 239
Variations liées aux services futurs	1 991 083	214 695	(2 325 526)	(119 747)
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	2 507 180	(106)	(2 626 818)	(119 744)
Dont mouvement de la LC				

Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels				
Ajustement d'expérience – Primes reçues au cours de la période pour un service futur				
Contrats initialement reconnus au cours de la période	(516 097)	214 802	301 292	(3)
Variations liées aux services rendus au cours de la période	69 290	(91 430)	(131 500)	(153 639)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis			(131 500)	(131 500)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs			(91 430)	
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	69 290			69 290
Variations liées aux services passés				
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus				
Résultat des activités d'assurance	2 060 374	123 265	(2 457 026)	(273 387)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	1 978 265	56 100	1 917 203	3 951 568
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	4 038 638	179 365	(539 822)	3 678 182
Autres variations	(1 070 489)	78 423	1 009 091	17 024
Flux de trésorerie de la période	1 130 096			1 130 096
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	5 604 449			5 604 449
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(21 028)			(21 028)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition – incluant les composantes investissement	(4 453 325)			(4 453 325)
Effet des changements du périmètre de consolidation	241 253	(1)	(2)	241 249
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À LA CLÔTURE	40 409 578	1 502 453	2 020 759	43 932 791
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À LA CLÔTURE				
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	40 409 578	1 502 453	2 020 759	43 932 791

Note 4 : Contrats d'assurance

Principes comptables

Le Groupe effectue des opérations de cession de réassurance dans le cours normal de ses activités.

Les cessions de réassurance correspondent au transfert du risque d'assurance, ainsi que des primes correspondantes, vers d'autres réassureurs qui partageront les risques. Le Groupe vise ainsi à réduire le montant des pertes éventuelles résultant de sinistres en réassurant certains niveaux de risque souscrit, ce qui induit la comptabilisation de groupes de contrats de réassurance détenus.

Les primes, sinistres et passifs d'assurance cédés dans le cadre d'opérations de réassurance cédée sont déterminés en fonction des traités de cessions, en utilisant les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe, cessions en réassurance).

Le modèle PAA est applicable aux traités de réassurance d'une durée inférieure à 1 an. Dans le cas contraire, Il faut justifier que les résultats de l'approche PAA ne diffèrent pas significativement de ceux obtenus par l'approche générale.

Wafa Assurance applique le modèle PAA pour l'ensemble de ses portefeuilles non-vie ainsi que pour son portefeuille Prévoyance.

Pour les contrats de capitalisation, le Groupe applique le modèle BBA.

La compagnie applique des hypothèses cohérentes entre les contrats de réassurance détenus et les contrats d'assurance sous-jacents, notamment en ce qui concerne les cadences de liquidation des flux. Elle prend également en compte le risque de non-exécution du réassureur, y compris les garanties et litiges potentiels. Les contrats de réassurance suivent les mêmes règles que les contrats d'assurance pour la composante investissement.

La méthode PAA simplifie le calcul des cessions liées aux passifs de la couverture restante. Les sinistres cédés réduisent la composante de perte reconnue, ce qui est reflété par la Loss Recovery Component, calculée de manière systématique et ajustée selon l'évolution de la perte sous-jacente.

Le rapprochement des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière avec la valeur comptable des contrats de réassurance détenus, telle que présentée dans l'analyse de mouvement, se présente comme suit :

	31/12/2025
Réassurance	
Actifs liés à des contrats de réassurance détenus (RF)	1 779 531
Dettes nées d'opérations d'assurance cédée	(1 126 964)
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	253 340
Montants reportés dans l'état consolidé de la situation financière	
Actifs liés à des contrats d'assurance et à des contrats	905 906
Passifs liés à des contrats d'assurance et à des contrats	
Position nette au bilan consolidé	905 906

Le tableau ci-dessous présente une analyse des mouvements de la valeur comptable des contrats de réassurance, scindée entre les composants au titre de la couverture restante (« ARC ») et des sinistres survenus (« AIC »)

RF 100 Réassurance	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
			Contrats évalués en PAA			
	Excl. Élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
31/12/2025						
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS À L'OUVERTURE	701 863	5 701	0	1 190 656	76 503	1 974 723
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs						
Imputation des primes payées	(1 169 553)					(1 169 553)
Sommes recouvrées du réassureur		(5 516)	4 008	106 023	(23 588)	80 927
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période			4 008	238 167	9 974	252 149
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus				(132 144)	(33 562)	(165 706)
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		(5 516)				(5 516)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus						
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(1 169 555)	(5 516)	4 008	106 023	(23 587)	(1 088 627)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	24 085			28 747	2 499	55 331
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(1 145 470)	(5 516)	4 008	134 770	(21 088)	(1 033 296)
Composantes investissement	(40 280)		40 280			0
Autres variations	(9 030)			2 288		(6 743)
Flux de trésorerie de la période	1 244 139		(44 289)	(355 004)		844 846
Primes payées au titre des contrats de réassurance	1 244 139			(3 041)		1 241 098
Sommes recouvrées du réassureur – incluant les composantes				(44 289)	(351 963)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS À LA CLÔTURE	751 221	185	0	972 710	55 415	1 779 531

Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	751 221	185	0	972 710	55 415	1 779 531
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs						

Le rapprochement des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière avec la valeur comptable des contrats de réassurance détenus, telle que présentée dans l'analyse de mouvement, se présente comme suit :

RF 101 Assurance	BE	RA	CSM	
31/12/2025	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS À L'OUVERTURE	417 572	9 243	3 859	430 674
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	417 572	9 243	3 859	430 674
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs				
Variations liées aux services futurs	13 167	15 470	(28 637)	0
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	27 741	15 470	(28 637)	14 574
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	(14 574)			(14 574)
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période				
Variations liées aux services rendus au cours de la période	611	(869)	1 882	1 624
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis			1 882	1 882
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs		(869)		(869)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	611			611
Variations liées aux services passés				
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus				
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus				
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	13 778	14 601	(26 755)	1 624
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	24 031	(48)	102	24 085
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	37 809	14 553	(26 653)	25 709
Autres variations		(1)		(1)
Flux de trésorerie de la période	(20 686)			(20 686)
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	23 603			23 603
Sommes recouvrées du réassureur – incluant les composantes investissement	(44 289)			(44 289)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À LA CLÔTURE	434 695	23 795	(22 793)	435 697
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	434 695	23 795	(22 793)	435 697
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs				

Note 6 : Revenus d'assurance

Les produits des activités d'assurance reflètent les services rendus durant la période et résultent de la diminution du passif au titre de la couverture restante.

La méthode de calcul diffère selon le modèle d'évaluation IFRS 17 appliqué :

- **Méthode d'affectation des primes (« PAA »)** : les produits correspondent à la part de la couverture d'assurance fournie durant la période, généralement proportionnelle au temps écoulé.
- **Méthode des honoraires variables (« VFA »)** : les produits incluent :
 - Les sinistres attendus, hors charges non attribuables à l'exécution des contrats ;
 - La reprise de l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - Le relâchement de la CSM en fonction du niveau de service fourni ;
 - L'allocation des flux de trésorerie liés au frais d'acquisition (représentant la portion des primes correspondant au recouvrement de ces flux).

	31/12/2025	31/12/2024 retraité
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	8 451 252	7 495 190
Variations du passif au titre de la couverture restante	613 401	523 898
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	115 020	120 464
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	91 430	61 506
Charges attendues afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période et ajustements liés à l'expérience	406 952	341 928
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	613 401	523 898
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	9 064 653	8 019 088

Note 7 : Résultat net de placement

Le résultat net de placement se compose :

- des revenus financiers nets sur placements, nets des charges d'intérêts, des dotations aux amortissements et des dépréciations relatives aux actifs immobiliers. Cette ligne inclut les intérêts des instruments de dette et les dividendes reçus des instruments de capitaux propres ainsi que les plus et moins-values réalisées sur placements au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (« OCI ») avec recyclage en résultat ;
- des variations de juste valeur des actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- de la variation des dépréciations des placements.

	31/12/2025	31/12/2024 retraité
Dividendes	789 198	620 684
Produits d'intérêts	1 557 945	1 334 059
Plus et moins-values de cession et variation de la juste valeur	235 613	367 627
Autres produits des placements	87 121	97 375
Charges des placements	(72 237)	(117 642)
Variation des amortissements et provisions sur placements	(46 814)	75 876
Résultat net de placement	2 550 826	2 377 979

Note 8 : Produits ou charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance

Les produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance et de réassurance sont présentés dans l'état du résultat net consolidé du Groupe avec une ventilation entre les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Cet agrégat est constitué de la variation de la valeur au bilan des groupes de contrats provenant du risque financier et qui résulte à la fois (i) de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations et (ii) de l'effet du risque financier et de ses variations (cela inclut l'effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps de l'argent et des garanties).

Le Groupe applique cependant l'option consistant à ventiler le total des produits ou charges financiers d'assurance (et de réassurance) entre l'état du résultat net consolidé et les autres éléments du résultat global (« OCI ») permettant ainsi de limiter la volatilité du résultat (considérant qu'une part prépondérante des actifs financiers détenus en contrepartie sont évalués à la juste valeur par OCI sous IFRS 9).

Le Groupe applique également l'option OCI pour les contrats participatifs directs. Cette option permet d'assurer une concordance dans le traitement comptable des passifs des contrats d'assurance et des actifs sous-jacents ainsi que de leurs impacts respectifs sur le résultat financier net.

	31/12/2025	31/12/2024 retraité
Produits ou charges financiers liés aux contrats d'assurance		
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.	295 493	915 892
Intérêts cumulés	(1 366 317)	(1 262 754)
Effets des changements dans les taux d'intérêt	(765 428)	(1 293 831)
Variations liées aux sinistres survenus	(156 393)	(205 264)
Total Produits ou charges financiers liés aux contrats d'assurance	(1 992 645)	(1 845 957)
Produits ou charges financiers liés aux contrats de réassurance		
Intérêts cumulés	37 693	44 248
Effets des changements dans les taux d'intérêt	9 360	20 084
Impact des changements d'hypothèses financières	3 499	6 789
Total Produits ou charges financiers liés aux contrats de réassurance	50 552	71 121
TOTAL PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE PORTES AU COMPTE DE RESULTAT	(1 942 093)	(1 774 836)

Note 9 : Information sectorielle

La norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels exige la présentation d'informations relatives aux secteurs opérationnels du Groupe, issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels correspondent aux pays dans lesquels il exerce ses activités. Les résultats de chaque pays font l'objet de revue régulière lors des Comités Exécutifs (COMEX).

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique.

Informations sectorielles par Pays - En KMAD

	31/12/2025							31/12/2024 R					
	Maroc	Tunisie	Cameroun	Cote D'Ivoire	Sénégal	Egypte	Total	Maroc	Tunisie	Cameroun	Cote D'Ivoire	Sénégal	Total
Produits des activités d'assurance	8 028 212	160 818	169 271	300 719	217 307	188 326	9064653	7 227 978	179 764	139 204	269 430	202 712	8019088
Résultat net de placement	2 035 958	270 055	42 046	75 266	62 107	65 393	2550826	1 988 148	246 719	30 409	66 033	46 670	2377979
Résultat opérationnel	1 009 166	130 054	18 974	48 506	56 694	57 747	1321140	1 099 873	142 241	2 519	58 411	11 974	1315018
Résultat net consolidé - Part du groupe	821 684	47 606	12 465	47 681	55 176	41 424	1026036	805 237	46 651	401	56 365	14 494	923147

	31/12/2025							31/12/2024 R					
	Maroc	Tunisie	Cameroun	Cote D'Ivoire	Sénégal	Egypte	Total	Maroc	Tunisie	Cameroun	Cote D'Ivoire	Sénégal	Total
Placements des activités d'assurance	62 362 920	2 314 561	658 515	1 380 701	1 220 299	1 179 971	69 116 966	55 383 175	1 848 504	528 426	1 161 360	912 172	59 833 638
Capitaux propres-part du groupe	13 275 966	40 296	100 747	274 928	223 127	1 045 274	14 960 337	12 003 744	7 660	93 887	267 155	194 337	12 566 785
Passifs d'assurance	44 513 741	2 671 291	636 332	1 251 857	1 080 488	517 110	50 670 820	40 963 960	2 350 554	512 245	1 024 677	835 029	45 686 465
Total Bilan	69 013 850	2 682 952	662 508	1 435 689	1 181 940	557 229	75 534 168	60 210 353	2 327 508	527 939	1 196 899	899 462	65 162 161



RAPPORTS DES
**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Aux Actionnaires de la société
Wafa ASSURANCE S.A.
1, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Wafa Assurance S.A. (la « société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 7 350 071 356,86 dont un bénéfice net de MAD 943 157 018,13.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Wafa Assurance S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 9 348 représentent un poste significatif passif de la compagnie. Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant. Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche. L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non. Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.	
	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : • Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; • Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ; • Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ; • Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; • Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; • Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées. • Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 32 312 au 31 décembre 2025.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés.	• Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques en Assurance Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;
Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.	• Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ;
Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2025 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de notre audit.	• Revoir le rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; • Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées. • Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
Les valeurs nettes comptables des actions non cotées et des placements immobiliers s'élèvent respectivement à MMAD 5 172 et MMAD 3 240 au 31 décembre 2025. Comme indiqué dans l'Etat A1, ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation. Nous avons considéré que l'évaluation de ces placements constitue un point clé de notre audit, ces placements étant de montants significatifs et faisant appel, en l'absence de valeur de marché, au jugement et aux estimations de la direction.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : • Evaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs aux méthodes de valorisation ; • Apprécier les méthodologies retenues et la pertinence des hypothèses utilisées pour valoriser ces actifs par rapport aux pratiques de marché ; • Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; • Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; • Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la Société Anonyme, telle que modifiée et complétée, nous vous informons que la société Wafa Assurance S.A a procédé au cours de l'exercice 2025 à :

- l'acquisition de 97,79% de Delta Life Insurance pour un montant de 297 MMAD ;
- l'acquisition de 97,86% de Delta Insurance Company pour un montant de 663 MMAD ;

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars

forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen Rés. Kouroubia
7ème Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 23 ①⑦
Taha Ferdous
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - 7ème Etage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 99 00 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 168157 - TP : 37999135
IF : 1406155 - CESS : 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

Aux Actionnaires de la société
Wafa ASSURANCE S.A.
1, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE SYNTHESE
CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de la société Wafa Assurance S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 15 231 066 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 100 403.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable relatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des instruments financiers, décrits dans la note « Effet d'application d'IFRS 17 et IFRS 9 à la date de transition » des États Financiers consolidés qui expose les incidences de la première application des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} janvier 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des passifs au titre des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance Non-Vie évalués selon le modèle d'affectation des primes (« PAA ») Au 31 décembre 2025, le groupe a comptabilisé des passifs au titre des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance Non-Vie pour une valeur comptable de 6 758 MMAD concernant des contrats évalués selon le modèle d'affectation des primes (« PAA ») comme présenté dans la note 12. Comme indiqué dans la note 12, ces passifs se composent de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre des risques non financiers (« RA »). La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation. L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats repose sur des jugements significatifs pour définir : • L'estimation des cash-flows futurs des groupes de contrats, à partir de modèles de projections actuarielles, reflétant les caractéristiques clés des contrats, sur la base des données statistiques observées, et l'application d'hypothèses actuarielles pertinentes. Pour certains contrats d'assurance, ces estimations incluent une part importante de jugement, et le choix des hypothèses peut avoir un impact sur le coût ultime des sinistres à la clôture de l'exercice, compte tenu d'un plus grand degré d'incertitude inhérente ; • Les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation. L'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini. Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments pris en compte pour procéder aux estimations, nous avons considéré que l'évaluation des passifs au titre des sinistres survenus en assurance Non-Vie constituait un point clé de l'audit.	Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance Non-Vie mesurés suivant le modèle PAA, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat : • Nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit, liés à la gestion des sinistres ; • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction ; • Nous avons réalisé des procédures analytiques, telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité, sur les évolutions significatives de l'exercice ; • Nos travaux ont consisté également à apprécier la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons procédé à une évaluation indépendante, avec l'aide de nos spécialistes, de ces passifs pour certaines catégories de risques d'assurance. • Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux comptes consolidés.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie suivant le modèle d'évaluation des honoraires variables (« VFA ») Au 31 décembre 2025, le groupe a comptabilisé des passifs liés aux contrats d'assurance relatifs aux activités Vie pour une valeur comptable de 43 998 MMAD concernant les contrats évalués selon le modèle des honoraires variables (« Variable Fee Approach » ou VFA) comme présenté dans la note 12. Comme indiqué dans la note 12, les passifs liés à ces contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre des risques non financiers (RA) et de la marge sur services contractuels (CSM). La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation. L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués selon le modèle VFA repose sur des jugements significatifs pour définir : • les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de flux des cash-flows futurs, qui intègrent les projections des composantes clés des états financiers statutaires, à savoir les revenus et charges relatifs aux assurés, les obligations participatives, ainsi que les placements en représentation de ces engagements ; • les hypothèses techniques, notamment (i) les taux de mortalité, morbidité et longévité, (ii) le comportement des assurés (du fait des résiliations et des rachats), (iii) les pourcentages de participation et les taux crédités, et (iv) les frais généraux ; • les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation.	
Afin de couvrir le risque d'évaluation de ses passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vies mesurés suivant le modèle VFA, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat : • nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; • Nous avons revu la documentation relative aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction ; • nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au risque non financier et la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; • nous avons inspecté par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ; • nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction ; • nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'apprécier toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative. • Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.	

Enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminé sur la base d'unités de couverture ; En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie mesurés suivant le modèle VFA, comme un point clé de l'audit.	
---	--

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des immeubles de placement	
Les valeurs nettes comptables consolidées des actions non cotées et des immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2025 respectivement à MMAD 5 732 et MMAD 795. Comme indiqué respectivement dans les notes 5.2 et 5.4 des notes annexes aux états de synthèse consolidés : - les actions non cotées sont comptabilisées, comme l'ensemble des actions en portefeuille, à leur juste valeur ; - les immeubles de placement sont évalués au coût amorti, c'est-à-dire au plus faible de leur valeur d'entrée et de leur valeur recouvrable. En l'absence de cours coté ou de valeur de marché aisément identifiable, l'évaluation de la juste valeur ou de la valeur recouvrable fait appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan consolidé de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de notre audit.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : • Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; • Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; • Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; • Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les immeubles de placement ; • Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; • Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2026

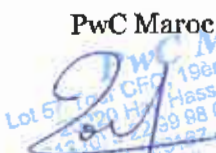
Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars


76 Bd Abdou Moukoko Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél: 05 22 42 34 23

Taha Ferdaous
Associé

PwC Maroc


Lot 57, Zone CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
2020 Hassan I - Casablanca
T: +212 5 22 23 88 00 F: +212 5 22 23 88 70
R: 33167 - S: 33167 - CNS: 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

Aux Actionnaires de la société
Wafa ASSURANCE S.A.
1, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention d'avances en compte courant avec la société PANORAMA conclue au cours de l'exercice 2025

Entités/personnes intéressées :

- M. Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et Président du Conseil d'administration de Panorama.
- Wafa Assurance S.A, actionnaire unique de Panorama.

Nature et objet de la convention :

Cette convention écrite a pour objet de fixer les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées par Wafa Assurance S.A à la société Panorama.

Date de la convention :

Cette convention a été conclue en date du 9 mai 2025. Elle n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par le Conseil d'administration.

Modalités essentielles :

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un taux d'intérêt de 2,74% l'an à majorer de la TVA en vigueur.

Le remboursement de l'avance se fera par la société PANORAMA à toute date convenue d'un commun accord entre les parties.

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	2 030	33	2 000	0

**1.2 Convention d'avances en compte courant avec la société Wafa Assurance
MOVIE THEATER COMPANY**

Entités/personnes intéressées :

- M. Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et Président du Conseil d'administration de Wafa Assurance Movie Theater Company.
- Wafa Assurance S.A, actionnaire unique de Wafa Assurance Movie Theater Company.

Nature et objet de la convention :

Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société Wafa Assurance MOVIE THEATER COMPANY.

Date de la convention :

Cette convention a été conclue en date du 17 février 2025 et a été amendée par les deux avenants suivants :

Avenant N°1 : Signé le 09 mai 2025 pour un montant de 4 000 000,00 dirhams.

Avenant N°2 : Signé le 28 juillet 2025 pour un montant de 25 808 832,52 dirhams.

Cette convention ainsi que les avenants y afférents n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable par le Conseil d'administration.

Modalités essentielles :

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 17 février 2025 avec un taux d'intérêt de 2,74% l'an à majorer de la TVA en vigueur. Le remboursement de l'avance se fera par la société Wafa Assurance MOVIE THEATER COMPANY à toute date convenue d'un commun accord entre les parties.

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	43 420	678	42 809	0

1.3 Convention d'avances en compte courant avec la société Wafa ASSURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT

Entités/personnes intéressées :

- M. Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et Président du Conseil d'administration de Wafa Assurance Real Estate Management.
- Wafa Assurance S.A, actionnaire majoritaire de Wafa Assurance Real Estate Management.

Nature et objet de la convention :

Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société Wafa ASSURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT, filiale à 100% de Wafa Assurance.

Date de la convention :

Cette convention a été conclue en date du 3 mars 2025 pour un montant initial de 444 972 dirhams et a été amendée par la signature d'un avenant n°1 signé en date du 11 juillet 2025, pour un montant de 3 447 831,30 dirhams. Cette convention ainsi que l'avenant y afférent n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable par le Conseil d'administration.

Modalités essentielles :

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 3 Mars 2025 avec un taux d'intérêt est de 2,74% l'an à majorer de la TVA en vigueur. Le remboursement de l'avance se fera par la société Wafa Assurance Real Estate à toute date convenue d'un commun accord entre les parties.

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	3 942	55	3 893	0

1.4 Avenants relatifs à la convention d'avances en compte courant d'associés conclue entre Wafa Assurance et Wafa Real Estate Investment

- Entités/personnes intéressées :

- Monsieur Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et Président du Conseil d'administration de Wafa Real Estate Investment.

- Wafa Assurance S.A, actionnaire unique de la société Wafa Assurance Real Estate Investment.

- Nature et objet des conventions :

Cette convention écrite, qui a fait l'objet de 2 avenants conclus au cours de l'exercice 2025, a pour objet de fixer les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société Wafa Assurance Real Estate Investment par la société Wafa Assurance S.A.

- Date de la convention :

Cette convention a été conclue en date du 13 septembre 2021 et a fait l'objet des avenants suivants :

- Avenant n°1 : signé le 13 septembre 2021 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 60 000 000, portant le compte courant à MAD 120 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°2 : signé le 9 novembre 2022 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 43 000 000, portant le compte courant à MAD 163 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°3 : signé le 15 juin 2023 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 54 000 000, portant le compte courant à MAD 217 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°4 : signé le 20 novembre 2023 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 58 000 000, portant le compte courant à MAD 275 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions. Cette avance a été suivie d'une augmentation de capital social par incorporation de MAD 137 500 000 du compte courant réalisée fin 2023.
- Avenant n°5 : signé le 24 avril 2024 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 5 500 000, portant le compte courant à MAD 143 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°6 : signé le 13 juin 2024 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 55 000 000, portant le compte courant à MAD 198 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.

Au cours de l'exercice 2025, la convention a fait l'objet des avenants suivants :

- Avenant n°7 : en date du 13 février 2025 pour un montant de 50.000.000,00 dirhams
- Avenant n°8 : en date du 04 août 2025 pour un montant de 38.711.526,96 dirhams

Ces avenants n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable par le Conseil d'administration.

- Modalités essentielles :

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et rémunérée au taux d'intérêt annuel HT de 1,63%, majoré de la TVA en vigueur.

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	296 860	4 187	88 711	0

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Avenant n°5 relatif à la convention d'octroi d'avances en compte courant d'associés par Wafa Assurance au profit de Panorama

Entités /personnes intéressées :

- Monsieur Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et Président du Conseil d'administration de Panorama.
- Wafa Assurance S.A, actionnaire unique de Panorama.

Nature et objet de la convention :

Cette convention écrite a pour objet de fixer les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées par Wafa Assurance S.A à la société Panorama.

Date de la convention :

La convention initiale en date du 19 janvier 2009 a fait l'objet au cours des exercices précédents des avenants suivants :

- Avenant n°1 : signé le 9 mars 2012 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 29 000 000, portant le compte courant à MAD 65 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°2 : signé le 20 juin 2018 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 4 000 000, portant le compte courant à MAD 69 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°3 : signé le 25 février 2020 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 3 000 000, portant le compte courant à MAD 72 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°4 : signé le 24 février 2023, et ayant pour objet de faire porter le compte courant à MAD 75 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°5 : signé le 10 septembre 2024, et ayant pour objet de faire porter le compte courant à MAD 78 000 000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.

Au 25 décembre 2024 l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Panorama a décidé l'augmentation de capital social par incorporation de l'intégralité du compte courant d'associé de Wafa Assurance soit d'un montant total de MAD 78 000 000.

Modalités essentielles :

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction moyennant un taux d'intérêt annuel HT de 5%, à majorer de la TVA en vigueur.

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	25 033	0	0	0

2.2 Conventions conclues entre Wafa Assurance et ses filiales

- Entités /personnes intéressées :
 - Monsieur Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur au sein de ces filiales.
 - Wafa Assurance, actionnaire unique/majoritaire des filiales suivantes :
 - Wafa Assurance Sénégal Vie
 - Wafa Assurance Sénégal Non- Vie
 - Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie
 - Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non-Vie
 - Wafa Assurance Cameroun Vie
 - Pro Assur
 - Wafa Takaful
 - Attijari Tunisie.

2.2.1 Conventions d'assistance technique conclues entre Wafa Assurance et ses filiales

- Nature et objet des conventions :

Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations d'assistance technique pour le compte des filiales précitées.
- Modalités essentielles :

Filiale	Date des conventions	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2025 (MAD)	Montants encaissés en 2025 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	3.191.504	5.960.018,19
Wafa Assurance Sénégal Non- Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	0	97.120,89
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	6.403.554	4.511.503,98
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non-Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	0	0
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	2.494.056	0

Pro Assur	25 décembre 2020	Facturation J/H	0	0
Wafa Takaful	Conclue en 2021 - Non écrite	Facturation/JH	0	0
Attijari Tunisie	25 décembre 2019	Facturation/JH	7.724.263	1.064.383,28

2.2.2 Conventions de prestations de services informatiques et d'infogérance conclues entre Wafa Assurance et ses filiales

- Nature et objet des conventions :

ces conventions écrites ont pour objet la réalisation par Wafa Assurance pour le compte de ses filiales de prestations informatiques et d'infogérance.

- Modalités essentielles :

Filiale	Date des conventions	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2025 (MAD)	Montants encaissés en 2025 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1.008.239	295.354,29
Wafa Assurance Sénégal Non-Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	700.202	1.232.934,24
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1.395.600	796.765,65
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non-Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1.102.211	0
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	783.874	0
Pro Assur	25 décembre 2020	Facturation J/H	561.041	0
Attijari Tunisie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1.037.777	0

2.2.3 Conventions de prestations de services informatiques d'installation et de maintenance conclues entre Wafa Assurance et ses filiales

- Nature et objet des conventions :

ces conventions écrites ont pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations de services informatiques d'installation et de maintenance pour le compte de ses filiales.

- Modalités essentielles :

Filiale	Date de la convention	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2025 (MAD)	Montants encaissés en 2025 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	- Redevance annuelle - Facturation J/H	630.000	1.167.826,13
Wafa Assurance Cote d'ivoire Vie	25 décembre 2019	- Redevance annuelle - Facturation J/H	493.500	1.097.588,55
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	- Redevance annuelle - Facturation J/H	493.500	0
Attijari Tunisie	25 décembre 2019	- Redevance annuelle - Facturation J/H	630.000	0

2.3 Convention d'avances en compte courant avec la société H-Partners S.A

- Entités/personnes intéressées :

Wafa Assurance, actionnaire de la société H-Partners S.A à hauteur de 21%.

Nature et objet de la convention :

Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société H-Partners S.A.

Date de la convention : cette convention a été conclue en date du 26 juillet 2021.

Modalités essentielles : l'avance en compte courant est de MAD 9 001 400.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, avec un taux d'intérêt égal au taux des bons du trésor à 10 ans, majoré de trois cents (300) points de base, arrêté année par année au 1^{er} janvier, et pour la première année à la date du versement de l'avance, conformément à la dernière courbe des taux communiquée par Bank Al Maghrib à cette date.

Le remboursement de l'avance se fera par la société H-Partners S.A après l'expiration de la période de blocage.

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	0	777	0	11 301

2.4 Convention d'avances en compte courant avec la société CDV PROMOTION

- Entités/personnes intéressées :

- Wafa Assurance, actionnaire de la société CDV PROMOTION à hauteur de 21%.
- Monsieur Boubker Jai, Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et Président du Conseil d'administration de CDV PROMOTION.

- Nature et objet de la convention :

Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société CDV PROMOTION.

- Date de la convention : Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2023.

- Modalités essentielles :

- L'avance en compte courant d'un montant global de 308 000 000,00 dirhams dont un montant de 102 666 667,00 dirhams à verser par Wafa ASSURANCE
- Le taux d'intérêt est de 2,00% l'an à majorer de la TVA en vigueur
- Le remboursement de l'avance se fera par la société CDV PROMOTION dès que la trésorerie de cette dernière le permettra et tant que le contrat est en vigueur ; après « la période de blocage » de trois ans

Les flux générés par cette convention relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

En KMAD	Solde	Produits comptabilisés	Montant décaissé	Montant encaissé
Au 31 décembre 2025	36 876	613	10 000	0

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars

forvis mazars
76 Bd Abdou Moumouni Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 23

Taha Ferdaous
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 9ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 22 78 88 00 F: +212 5 22 23 88 70
Tél : 1106 06 - CNSS : 7567045

Mohamed Rqibate
Associé



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2025 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à l'article 22 des statuts, pour entendre le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Avant d'analyser l'activité de la Compagnie, nous voudrions vous rappeler brièvement l'environnement économique international et national dans lequel elle a évolué ainsi que le contexte du secteur des assurances.

CONTEXTE

AU NIVEAU INTERNATIONAL

La croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,16% en 2025, contre 3,34% en 2024, selon les dernières projections du FMI. L'évolution du PIB mondial s'inscrit dans un contexte de normalisation progressive des tensions inflationnistes, avec une inflation qui reculerait de 4,87% en 2024 à 4,01% en 2025. Pour 2026, le FMI projette une poursuite de cette trajectoire, avec une inflation mondiale attendue à 3,46% et une croissance estimée à 3,09%.

Plusieurs paramètres externes demeurent toutefois susceptibles d'influencer cette dynamique, notamment le contexte géopolitique très instable et ses implications potentielles sur les marchés des matières premières et sur l'évolution des échanges commerciaux internationaux.

S'agissant des principales économies avancées, la croissance américaine est attendue à 2,02% en 2025, après 2,79% en 2024. En zone euro, l'activité progresserait de 1,20% en 2025, contre 0,85% en 2024. Concernant les principaux partenaires commerciaux du Royaume, la croissance espagnole serait de 2,91% en 2025, après 3,46% en 2024, tandis que l'économie française enregistrerait une progression de 0,67% en 2025, contre 1,10% en 2024.

AU NIVEAU NATIONAL

Le momentum de croissance économique s'est nettement accéléré en 2025. Selon Bank Al-Maghrib, la croissance globale devrait atteindre 5% en 2025, après 3,8% en 2024, portée à la fois par le redressement de la valeur ajoutée agricole et par la croissance des activités non agricoles. La valeur ajoutée agricole progresserait de 5% en 2025, sous l'hypothèse d'une campagne céréalière moyenne de 50 millions de quintaux. Les activités non agricoles maintiendraient une dynamique soutenue, avec un rythme de progression de 5% en 2025, favorisé par la forte dynamique de l'investissement. À moyen terme, la croissance globale se consoliderait autour de 4,5% en 2026 et 4,5% en 2027.

Sur le volet des échanges extérieurs, les exportations augmenteraient de 4,5% en 2025, portées notamment par l'amélioration des ventes de phosphate et dérivés à 108 milliards de dirhams. Les importations resteraient soutenues, tirées principalement par les acquisitions de biens d'équipement et de consommation, tandis que la facture énergétique s'allégerait en 2025. Dans ce contexte le déficit commercial marque une détérioration de 15,8% passant de -305 milliards MAD à -353 milliards MAD. Les recettes de voyages marquent une performance de +20% atteignant 138 milliards MAD et les transferts MRE affichent une croissance de +2,6% pour atteindre 122 milliards de dirhams en 2025. Le déficit du compte courant ressortirait à -1,8% en proportion du PIB en 2025 Vs -1% en 2024.

Les flux d'investissements directs étrangers ont marqué une excellente performance sur l'année 2025 avec des recettes IDE qui augmentent de +28% atteignant 56 milliards de MAD. Les avoirs officiels de réserve finissent l'année à 443 milliards MAD, marquant une performance de +18% sur l'année.

Sur le marché du travail, l'amélioration de l'activité s'est traduite par une accélération nette des créations d'emplois en 2025. L'économie nationale a enregistré une création de 193.000 postes, après 82.000 en 2024, résultant principalement d'une hausse de l'emploi en milieu urbain. Par secteur, les services, le BTP et l'industrie ont contribué positivement à la création d'emplois, alors que l'agriculture a enregistré une contraction. Le taux de chômage recule légèrement à 13% contre 13,3% en 2024, bien qu'il demeure élevé au sein de certaines catégories de la population.

La trajectoire d'inflation demeure modérée en 2025. Après une moyenne de 0,8% sur les dix premiers mois de l'année, l'inflation ressortirait à 0,8% sur l'ensemble de 2025. Elle s'établirait à 1,3% en 2026 puis à 1,9% en 2027.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a poursuivi sa politique monétaire accommodante avec une nouvelle baisse du taux directeur de 25 PBs en mars 2025 pour un taux directeur porté à 2,25%. Le taux directeur de la banque centrale a été maintenu stable sur le reste de l'année.

Sur le marché boursier, la dynamique observée en 2024 s'est prolongée en 2025, avec une performance annuelle du MASI de +27,57%. Cette évolution s'inscrit dans un environnement caractérisé par la modération de l'inflation, l'ajustement du taux directeur et des perspectives de croissance soutenues à moyen terme. Le volume boursier sur le marché central a doublé en 2025, pour atteindre 121 milliards MAD.

AU NIVEAU SECTORIEL

22ème réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS) a tenu le 23 décembre sa 22ème réunion au siège de Bank Al-Maghrib à Rabat. Après avoir dressé le bilan définitif de la précédente feuille de route de stabilité financière, le Comité a examiné et validé la nouvelle feuille de route, qui vise à consolider les acquis et à renforcer le dispositif national de stabilité financière.

En ce qui concerne le secteur des assurances, le Comité a relevé que ce dernier a continué d'afficher des fondamentaux solides.

- A fin octobre, les primes émises ont atteint 53,6 milliards de dirhams, en hausse de 8,1% par rapport à la même période de 2024. Cette progression a concerné aussi bien la branche non-vie (+7,9%) que la branche vie (+8,3%).
- Sur le plan financier, le portefeuille des placements du secteur s'est apprécié de 5% pour s'établir à 257,9 milliards de dirhams. Pour leur part, les plus-values latentes ont enregistré une progression exceptionnelle de 71,6% par rapport à fin 2024 pour atteindre 63,6 milliards de dirhams, profitant de la bonne dynamique du marché boursier et de la baisse des taux.
- S'agissant du résultat net, il s'est amélioré de 13,4 % en glissement annuel, porté par la bonne performance de l'activité financière.
- En matière de solvabilité, le secteur des assurances continue d'afficher une marge moyenne largement supérieure au minimum réglementaire sous le référentiel prudentiel en vigueur.

Le Comité a pris acte du lancement, en novembre 2026, de l'évaluation mutuelle du dispositif national LBC-FT ainsi que de l'état d'avancement de la feuille de route du secteur financier mise en œuvre en préparation de cet exercice.

Augmentation de la taxe de solidarité contre les catastrophes naturelles au Maroc

Le Conseil de gouvernement a adopté, le 28 août, un projet de décret relevant de 1 % à 1,5 % la taxe parafiscale appliquée aux primes d'assurance, dite « taxe de solidarité contre les catastrophes ». Ce prélèvement alimente le Fonds de solidarité, chargé d'indemniser les victimes d'événements non couverts par une assurance.

Cette révision intervient dans un contexte marqué par la multiplication et l'intensification des catastrophes, conjuguées à la hausse des coûts sur le marché international de la réassurance, qui ont fragilisé l'équilibre du Fonds. Le séisme d'Al Haouz en septembre 2023, ayant doublé la charge liée au risque sismique, a particulièrement révélé cette vulnérabilité.

Le nouveau dispositif vise à consolider durablement les ressources du Fonds et à renforcer sa capacité d'indemnisation face à d'éventuelles futures catastrophes.

La hausse touchera un large éventail de produits : assurance automobile et véhicules terrestres, aéronefs et corps de navires, assistance, accidents corporels, invalidité, incendie, catastrophes naturelles, grêle et mortalité du bétail.

Assurance « Décès » : Renforcement du cadre de traitement des sinistres

L'ACAPS a fixé de nouvelles modalités pour le traitement des dossiers sinistres liés aux contrats d'assurance « Décès ». L'objectif étant de garantir un traitement équitable et transparent des dossiers, tout en assurant une meilleure protection des bénéficiaires.

Les compagnies d'assurances et de réassurance sont ainsi tenues de mettre en place des procédures internes formalisées, précisant les étapes du traitement, les délais associés, ainsi que les modalités d'information des bénéficiaires sur l'avancement de leur dossier. En cas de refus d'indemnisation, les assureurs doivent motiver leur décision et indiquer les voies de recours disponibles.

L'instruction insiste également sur la clarté des pièces justificatives à fournir lors de la déclaration du sinistre, en veillant à leur accessibilité et à leur conformité au contrat. Une certaine flexibilité est toutefois prévue : des pièces complémentaires peuvent être exigées, à condition qu'elles soient dûment justifiées et nécessaires à l'examen du dossier.

Transformation numérique du secteur des assurances : Lancement du programme « Émergence »

L'ACAPS a lancé, le 3 avril 2025, le Programme Émergence, une initiative visant à accompagner la transition numérique du secteur des assurances au Maroc.

Ce programme repose sur une démarche collaborative mobilisant assureurs, startups, experts technologiques et parties prenantes à travers une série d'ateliers thématiques, organisés du 7 avril au 30 mai 2025. L'objectif était de modéliser des prototypes simplifiés qui pourront inspirer des évolutions concrètes au sein du marché comme la souscription digitale et la gestion automatisée des sinistres.

Résultats de l'examen professionnel d'accès à la profession d'intermédiaires d'assurance – Session 2025

L'ACAPS a organisé en juin un examen professionnel destiné aux candidats souhaitant accéder à la profession d'intermédiaire d'assurance (agents et courtiers). Sur les 1 502 dossiers déposés, 1 301 candidatures ont été retenues, dont 566 présentées par des candidats courtiers et 735 par des candidats agents.

Réforme du dispositif d'indemnisation des accidents de la circulation

La Chambre des représentants a adopté à la majorité, lors d'une séance législative le 02 décembre à Rabat, le projet de loi N° 70.24 modifiant et complétant le Dahir portant loi n°1.84.177 du 2 octobre 1984, relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, avec 107 voix pour et 37 contre.

Cette révision vise principalement à revaloriser les montants des indemnisations et à adapter le cadre juridique aux évolutions rapides des moyens de transport.

Cette réforme introduit plusieurs avancées majeures. L'importance du projet de loi a été soulignée, notamment pour combler les lacunes juridiques observées en matière de convergence entre les dispositions du Code de la route, du Code des assurances, du Statut général de la fonction publique, du Statut de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et de la procédure civile.

Il a également été rappelé que l'atteinte des objectifs sociaux de ce cadre juridique dépend de la mise en œuvre effective de ses dispositions, notamment à travers la promulgation rapide des décrets d'application nécessaires.

9 Rencontre annuelle de la FNACAM : Assurances obligatoires et intelligence artificielle

Tenue le 9 octobre 2025 à Casablanca de la 9 Rencontre annuelle de la FNACAM sous le thème « Les assurances obligatoires et l'intermédiaire face à l'IA » ; cette édition a réuni les principaux acteurs du secteur autour des enjeux liés à la modernisation du marché et à l'intégration progressive de l'intelligence artificielle.

Assurance Maladie Obligatoire (AMO) : Avancées majeures

Le parlement a adopté, le 8 juillet 2025, le **projet de loi** portant modification de la réglementation **réglissant l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) de base**.

Figurent parmi les amendements proposés :

- l'unification de la gestion des régimes de l'AMO de base sous la supervision de la CNSS
- la suppression des régimes spécifiques aux étudiants
- l'extension de la limite d'âge des ayants droit (enfants assurés) à 30 ans contre 26 ans auparavant
- clarification des conditions d'accès au régime « AMO Tadamon », destiné aux personnes sans revenus

Par ailleurs, la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) a permis de couvrir plus de 32 millions de bénéficiaires en 2025, soit 88 % de la population marocaine, contre 42 % avant la mise en œuvre de cette généralisation. Cette avancée s'inscrit dans le cadre du système « AMO Tadamon », destiné aux personnes vulnérables, qui couvre à ce jour près de 11 millions de bénéficiaires.

L'AMO des indépendants couvre environ 4 millions de travailleurs non-salariés, tandis que ~313.000 personnes sont couvertes dans le cadre du régime « AMO Chamil », une déclinaison spécifique destinée à assurer une protection minimale aux personnes exclues des autres régimes.

Renforcement de la cyber-sécurité suite aux récentes attaques

Le Centre de veille cybersécurité au Maroc (maCERT) a diffusé un bulletin de sécurité à l'ensemble des OIV (organismes d'importance vitale), recommandant notamment de :

- Mettre en place une authentification multi-facteur (MFA) pour l'accès aux systèmes exposés aux clients et partenaires
- Identifier les vulnérabilités existantes au niveau du SI et les corriger

SUR LE PLAN FISCAL

Elargissement du champ d'application de la retenue à la source en matière d'IS aux produits de location immobilière.

- Avant l'entrée en vigueur de la LF 2026, une retenue à la source était appliquée, en matière d'IR foncier, sur les loyers versés aux personnes physiques (particuliers) par les personnes morales.
- La LF 2026 institue une nouvelle retenue à la source de 5%, en matière d'IS et d'IR (RNR/RNS), sur les produits de location versés, par les compagnies d'assurance, aux personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du résultat net réel (RNR) ou simplifié (RNS).

Elargissement de la retenue à la source en matière d'IS aux rémunérations des prestations rendues par certaines personnes morales.

- Avant la LF 2026, l'article 157-I du CGI prévoyait l'application d'une retenue à la source de 10% sur les honoraires, commissions, courtages et autres rémunérations de même nature versés par les personnes morales à des personnes physiques.
- La LF 2026 a institué une nouvelle retenue à la source de 5%, en matière d'IS, sur les rémunérations allouées aux personnes morales, par les compagnies d'assurance à compter du 1er juillet 2026.

Exonération des retraites complémentaires versées aux retraités du secteur privé par la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) :

- Afin d'assurer l'équité fiscale et d'alléger la pression fiscale sur les retraités du secteur privé, la LF 2026 exonère les pensions de retraite et les rentes la CIMR aux retraités du secteur privé dans le cadre des contrats d'assurance retraite complémentaire de groupe.
- Les contrats d'assurance retraite complémentaire de groupe concernés par cette exonération sont ceux dont les cotisations ont été retenues et versées à la CIMR par l'employeur et déduites du salaire net imposable des salariés concernés, conformément aux dispositions de cet article 28-III du CGI.

Elargissement de la retenue à la source en matière de TVA, aux rémunérations des prestations rendues par certaines personnes morales.

La LF 2026 a élargi le champ d'application de ladite retenue à la source à la TVA, aux prestations de services rendues par des personnes morales aux établissements de crédit et organismes assimilés et aux entreprises d'assurances de réassurance et ce, à compter du 1er juillet 2026.

Application des droits d'enregistrement aux marchés publics selon le taux de 0,1% :

La LF 2026 a prévu l'application du taux proportionnel de 0,1% aux marchés publics et aux actes et conventions ayant pour objet la réalisation de travaux, fournitures ou services par des entreprises pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics et leurs filiales ainsi que pour le compte des autres organismes publics.

Prorogation de l'application de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus

La LF 2026 a prorogé la durée d'application de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus au titre des années 2026, 2027 et 2028, selon les mêmes règles déjà en place.

Activité de Wafa ASSURANCE

FAITS MARQUANTS 2025

Finalisation de l'acquisition de Delta Insurance S.A.E par le groupe Wafa ASSURANCE

Finalisation de l'opération d'acquisition de Delta Insurance S.A.E le 3 novembre 2025 avec un taux de succès de l'OPA de 97,9% du capital de Delta Insurance S.A.E, acteur de référence sur le marché égyptien de l'assurance, dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé égyptien et opérant sur les segments Vie et Non Vie à travers une large gamme de produits, distribués via des canaux diversifiés.

Déjà présente sur le marché égyptien de l'assurance de personnes via sa filiale Wafa Life Insurance Egypt, Wafa Assurance ambitionne, à travers cette opération, de renforcer sa présence et de compléter son dispositif sur un marché dynamique offrant des perspectives de croissance attrayantes.

Wafa Assurance confirme ainsi sa volonté de poursuivre son développement sur le continent Africain en s'appuyant sur les synergies développées avec le groupe Attijariwafa bank et sur son expertise et sa position de leader sur le marché marocain de l'assurance, avec comme projet de couvrir l'ensemble des besoins des particuliers et acteurs économiques en assurance Vie et Non-Vie.

Wafa Assurance franchit une nouvelle étape dans le renforcement de son réseau de distribution

Wafa Assurance a conclu fin 2025 un accord avec Allianz Maroc visant la reprise de points de vente dans plusieurs localités du Royaume.

Grâce à cette opération, Wafa Assurance ambitionne de consolider sa position sur le marché de la distribution des assurances au Maroc, à travers une couverture territoriale plus large, notamment dans les localités où la compagnie n'est pas encore présente, lui permettant de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.

Le groupe Wafa Assurance arrête et publie ses comptes consolidés en normes IFRS au 31 décembre 2025, marqués par la première application des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

o Fondamentaux solides confirmés, aucun impact sur la capacité bénéficiaire opérationnelle du Groupe, le cash-flow net et la solvabilité. Ce changement comptable n'a pas d'incidence sur la gestion du Capital et la stratégie financière du Groupe.

o Evolution des agrégats bilanciaux notamment au Passif avec l'apparition du « Best Estimate », du « Risk-Adjustment » et de la « Marge sur Services Contractuels (CSM) » reflétant le potentiel de profits futurs pour l'activité Epargne.

- o **Capitaux propres en hausse à la transition et impacts favorables sur les résultats** liés à la valeur non captée par la norme IFRS 4 et les règles prudentielles réglementaires utilisées dans les comptes sociaux.
- o **Capitaux propres moins volatiles** sous l'effet du rôle d'amortisseur de la CSM qui atténue l'effet des marchés financiers.
- o **Une communication financière** qui s'adapte avec l'intégration de nouveaux agrégats IFRS 17 tout en maintenant des indicateurs Non-GAAP pertinents.

Tenue de la rencontre inaugurale avec les nouveaux agents de la promotion 2025

Wafa Assurance a organisé, le 17 juillet, une rencontre inaugurale avec les nouveaux lauréats de la promotion 2025 des agents.

À cette occasion, les lauréats ont été félicités en rappelant les valeurs et les ambitions de la compagnie pour cette promotion appelée « Promotion ANNAJAH ».

Tenue d'un Séminaire IA : l'Intelligence Artificielle au cœur de la transformation

Wafa Assurance a organisé, le 17 octobre, une journée dédiée à l'Intelligence Artificielle, rassemblant plus de 110 managers, le Top Management ainsi que 3 experts de renom.

L'événement a permis de partager un panorama des grandes tendances mondiales, les applications concrètes dans l'assurance et les enjeux éthiques mais aussi de présenter la vision de Wafa Assurance et la roadmap Data & IA. Des ateliers interactifs ont permis également de valoriser la créativité et l'engagement des équipes à travers la présentation de 20 use-cases (dont 4 ont été distingués)

51ème édition du cercle de l'innovation : l'IA au service de la transformation de l'industrie de l'assurance

Wafa Assurance a accueilli, le 05 novembre 2025, une nouvelle édition du Cercle de l'Innovation « Wenov » organisé par Attijariwafa Bank, et qui a rassemblé des collaborateurs des différentes entités du Groupe.

L'événement, centré sur le thème « Révolution numérique : comment l'IA transforme l'industrie de l'assurance », a permis de partager l'impact de l'IA et des exemples de use-cases dans le secteur de l'assurance, les use-cases engagés à Wafa Assurance et l'avenir de l'IA dans le secteur de l'assurance.

Politique générale SMSI : Certification ISO 27001

Wafa Assurance certifiée ISO 27001:2022, mené par l'organisme Certi-Trust. Cet Audit vise à évaluer l'efficacité du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) du Groupe

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'importance stratégique accordée à la sécurité de l'information, au renforcement de la gouvernance et aux exigences des appels d'offres, lancés notamment par des multinationales soumises au RGPD.

Wafa Assurance ré-élue pour la 5ème année consécutive service client de l'année au Maroc

Wafa Assurance élue Service Client de l'Année Maroc 2026 sur toutes les catégories pour lesquelles la compagnie était candidate (assurances de personnes et assurances de biens). Cette consécration fait suite aux efforts de la compagnie dans l'amélioration de la relation client. Cela fait de Wafa Assurance non seulement un assureur universel mais aussi avec une qualité de service de premier plan.

Wafa IMA Assistance : Remise de 2 distinctions

Wafa IMA Assistance a poursuivi son développement en valorisant pleinement les synergies avec ses actionnaires, tout en consolidant sa croissance hors Groupe et son rayonnement en Afrique.

En 2026, Wafa IMA Assistance restera pour la troisième année consécutive sur le podium de l'ESODA, confirmant l'excellence de ses performances. Cette distinction a été accompagnée d'une note remarquable de 17,11/20, reflétant l'engagement continu et la mobilisation des équipes.

La filiale a également obtenu le label Top Employer, une reconnaissance majeure qui valorise la solidité de ses pratiques RH alignées sur les standards internationaux. Ce label consacre également la maturité d'un modèle organisationnel centré sur l'humain et la performance durable.

Wafa Takaful lance Takaful Épargne Retraite

Wafa Takaful propose désormais Takaful Épargne Retraite, une solution d'épargne conforme à la Charia, validée par le Conseil Supérieur des Oulémas.

Ce produit permet aux assurés Takaful d'optimiser son épargne retraite tout en bénéficiant d'un allègement fiscal immédiat.

CAPITAL HUMAIN

Effectif

Wafa Assurance Maroc compte 930 collaborateurs au 31 décembre 2025.
En intégrant les filiales au Maroc et à l'international, Wafa Assurance Groupe compte 2 414 collaborateurs.

Nomination de M. Abderrahim DBICH au poste de Directeur Général Délégué

Nomination de M. Abderrahim Dbich au poste de Directeur Général Délégué à compter du 1er octobre 2025. Cette nomination s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gouvernance et du pilotage des activités du Groupe au Maroc. M. Dbich a pour mission de piloter et coordonner les activités de Wafa Assurance au Maroc, à savoir :

- (I) l'assurance des entreprises
- (II) l'assurance vie des particuliers & l'assurance des personnes
- (III) l'assurance non vie des particuliers.

Création du pôle Risques Groupe et Nomination de M. Mohammed EL OUALI

Nomination de M. Mohammed EL OUALI au poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Risques Groupe. Le pôle Risques a pour mission de renforcer le dispositif de suivi des risques techniques, de piloter et de coordonner les actions relatives à la gestion des risques, à la conformité réglementaire et aux dispositifs de contrôle interne. Le pôle Risques Groupe regroupe (I) le contrôle interne, (II) le risk management et (III) la conformité.

Wafa Assurance remporte le label Responsabilité Sociétale des Entreprises

Wafa Assurance a obtenu le label Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette récompense lui a été attribuée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM). La compagnie a été primée pour sa stratégie RSE qui vise à adopter des pratiques responsables, durables et éthiques.

Wafa Academy : Un été dédié au développement des compétences

En juin et juillet, Wafa Academy a mis en place un programme de formation combinant renforcement des compétences métier et développement des compétences transverses.

- Deux sessions ont été consacrées à la Réglementation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et une formation à la Réglementation du contrat d'assurance dommage aux biens, permettant de consolider la maîtrise des cadres juridiques et opérationnels de ces domaines.
- Dans le cadre des compétences transverses, la deuxième année du cycle Khibra a porté sur la thématique « Ensemble, au cœur de l'expérience client », centrée sur la posture client, l'écoute et la gestion de l'impact relationnel, afin de renforcer les fondamentaux de la relation client.
- Une journée organisée en partenariat avec l'ESSEC a permis la rencontre des certifiés ESSEC et la présentation de la 4ème promotion du programme Wafa Lead, avec une intervention de M. Cédomir Nestorovic, expert en géopolitique et business.

Cycle CAP 360 : formation des filiales internationales

Wafa International et Wafa Academy ont lancé, du 24 au 27 juin, le Cycle CAP 360, un programme de formation destiné aux Contrôleurs de Gestion, RAF et Actuaire des filiales internationales. L'objectif était de renforcer l'apprentissage, le partage et l'alignement des pratiques pour favoriser la collaboration et une vision commune.

Pendant quatre jours, les équipes du Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tunisie, Cameroun, Égypte et Gabon ont échangé sur leurs expertises, enjeux métiers et ambitions.

RESEAU DE DISTRIBUTION

Réseau exclusif comptant 413 points de vente au 31 décembre 2025 dont 256 agents et 157 bureaux directs.
Le nombre de démarcheurs en activité s'élève à 7.
Le réseau des courtiers actifs s'élève à ~288.

INTERNATIONAL

Au niveau Pays et Secteur

- L'économie égyptienne enregistre une croissance de 5,3% au premier trimestre 2025/2026, la plus rapide en trois ans et des prévisions d'au moins 5% pour l'ensemble de l'année 2025;
- L'inflation en Égypte a connu une baisse significative par rapport à son pic de 38% en septembre 2023, pour atteindre 12,5% en octobre 2025. L'inflation annuelle moyenne pourrait encore baisser pour atteindre ~14% en 2025 et 10,5% d'ici fin 2026 ;
- La notation souveraine de l'Égypte est passée de « B- » à « B » à long terme, selon S&P Global Ratings, avec une perspective stable. Cette amélioration est due aux réformes économiques en cours, notamment la libéralisation du taux de change, la baisse de l'inflation et les efforts pour attirer les investissements étrangers.

Tunisie :

- L'économie tunisienne affiche en 2025 une croissance attendue de 2,4%, stimulée par l'agriculture, la construction et le tourisme ;
- L'inflation a connu un ralentissement significatif en 2025, atteignant 4,9 % en octobre 2025 accompagnée d'une augmentation des investissements étrangers;
- La Banque Centrale de Tunisie a procédé à une révision à la baisse du taux directeur pour le stabiliser à 7,49% ;
- La Tunisie a reçu une note souveraine de B- avec une perspective stable de la part de Fitch Ratings en septembre 2025, et une note de CAA1 avec une perspective stable de la part de Moody's en mars 2025. Ces améliorations sont dues à une meilleure position extérieure du pays, à une meilleure capacité de remboursement de la dette extérieure et à la stabilité des réserves de change.

En Zone CIMA

- L'économie du Sénégal est en développement marquée par une croissance récente à 13,5% du PIB due en partie aux hydrocarbures. L'inflation a considérablement ralenti en 2024 pour atteindre 1,5% en moyenne, contre 5,9% en 2023 et 9,7% en 2022. Cependant, le taux a connu une légère remontée en septembre 2025, atteignant 2,6% en rythme annuel. Par ailleurs, la notation du Sénégal a été dégradée par l'agence Standard & Poor's à « CCC+ » en novembre 2025, en raison de la situation de la dette du pays ;
- L'économie ivoirienne est sur une croissance projetée de 6,2% en 2025. Concernant l'inflation, le FMI suggère une baisse continue vers 3,0% pour 2025. La notation du pays s'améliore à « BB » stable de S&P et « Ba2 » de Moody's ;
- L'économie camerounaise en 2025 devrait atteindre une croissance de 3,9% à 4%, soutenue par le secteur pétrolier. En 2025, la note de solvabilité du Cameroun varie selon les agences, avec une note « B » de Fitch Ratings (perspective négative) et une note « Caa1 » de Moody's (perspective stable), signalant des risques persistants dans les finances publiques et le contexte politique.

AU NIVEAU FILIALES

Attijari Assurance

- Lancement du partenariat tripartite AttijariBank, Attijari Assurance et ENDA Tamweel (société de micro finance leader en Tunisie) en décembre 2025 ;
- Début d'exploitation en Novembre 2025 du nouveau siège social ;
- Entrée en vigueur de la loi 2025-9 portant interdiction de la sous-traitance de main d'œuvre impactant la masse salariale de la compagnie.

Wafa Zone CIMA

- Wafa Assurance Vie Gabon : Lancement des activités en décembre 2025.
- Diversification des réseaux de distribution :
 - o En Côte d'Ivoire : La Poste, BOA, SIB ET bni.
 - o Au Cameroun : BCP, AFG & BGFI et WafaCash ;
 - o Au Sénégal : BOA, La Poste et CDS
 - o Au Cameroun : SCB ;
- Digitalisation :
En Côte d'Ivoire, digitalisation de l'activité Vie avec le lancement de l'application mobile ;

Egypte

Nouvelles règles FRA :

- Changement de la période de clôture des comptes de juillet à juin à la période calendaire de janvier à décembre ;
- Mise en place des normes IFRS avec un bilan d'ouverture au 31 décembre 2024 et présentation au FRA des comptes trimestriels 2025 validé par le Conseil d'Administration;
- WLIE, Delta Insurance et Delta Life Assurance sont en conformité avec ces nouvelles règles.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 ressort à 12 738 MDH en progression de 8,4% porté par la progression de la Non-Vie qui ressort à 5 983 MDH en progression de 12,1% et la bonne performance en Vie qui progresse de 5,4% à 6 754 MDH.

En Vie, l'activité Epargne progresse de 4,3% portée par la performance de la bancassurance.

L'activité Décès ressort en progression de 9,8% portée par le décès groupe.

La branche Non-Vie enregistre un chiffre d'affaires de 5 983 MDH à fin 2025 en progression de 12,1% portée par la performance sur le marché des entreprises et sur la branche Automobile.

PRESTATIONS ET FRAIS

Au global, les prestations et frais enregistrent une augmentation de 8,2% sur l'exercice, à 10 763 MDH.

Les prestations et frais Non-Vie ressortent à 3 683 MDH, en hausse de 12,1% sur l'exercice en raison de la croissance de l'activité.

En Vie, les prestations et frais affichent une augmentation de 6,7%, à 7 080 MDH, en raison de l'augmentation des encours en Epargne.

CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION

Les charges techniques d'exploitation ressortent à 2 190 MDH en 2025, en augmentation de 10,3%.

Les charges d'acquisition progressent de 13,0%, à 1 178 MDH en lien avec la croissance de l'activité.

Les charges de gestion clôturent l'année 2025 à 1 021 MDH, en augmentation de 7,3% en ligne avec la croissance de l'activité.

Rapportées aux primes acquises, ces charges de gestion sont stables en Non-Vie à 14,2%. En Vie, le ratio des charges de gestion rapportées aux primes acquises ressort en baisse de 0,3 point, à 2,9%.

RESULTAT DE REASSURANCE

Le résultat de la réassurance ressort à -963 MDH en 2025 contre -822 MDH en 2024.

Cette évolution s'explique par la baisse des sinistres de pointes cédés en réassurance sur l'exercice 2025.

RESULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat des placements affectés s'établit à 2 471 MDH, au 31 décembre 2025, en hausse de 23,2% par rapport à 2024.

Le résultat financier ressort en augmentation de 24,9% à 787 MDH en Non-Vie contre 630 MDH en 2024 et ce compte tenu de la hausse des dividendes générés par le portefeuille.

En Vie, le résultat financier ressort en hausse de 22,4%, à 1 684 MDH contre 1 376 MDH en 2024 en raison de la hausse des revenus financiers.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques se sont renforcées de 2 514 MDH, soit 5,5%, pour s'établir à 48 298 MDH au terme de l'exercice 2025.

Les provisions techniques Non-Vie ressortent à 11 398 MDH, en légère baisse de 1%.

Les provisions techniques Vie s'établissent à 34 669 MDH, en hausse de 6% suite à la croissance des encours en épargne liée au développement de l'activité en 2025.

RESULTATS

En Non-Vie, le résultat technique est à 428 MDH en 2025 contre 375 MDH en 2024 soit une hausse de 14,1%.

Le résultat technique de l'activité Vie est en progression de 31,1%, à 734 MDH suite à la croissance de l'activité en Epargne et Décès.

Quant au résultat non technique, il ressort à -48 MDH contre -19 MDH en 2024, compte tenu des éléments de charges non courants constatés en 2025.

Compte tenu de la charge d'Impôts sur les Sociétés (171 MDH), la compagnie dégage un bénéfice net sur l'exercice 2025 de 943 MDH contre 786 MDH au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 20,0%.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la base d'un résultat net de l'exercice 2025 de 943 157 018,13 dirhams et d'un report à nouveau à fin 2024 de 5.445.914.338,73 dirhams, le montant distribuable au titre de l'exercice 2025 s'élève à 6 389 071 356,86 dirhams.

Le Conseil d'Administration propose de répartir ce montant comme suit :

Réserve légale	-
Dividende	525.000.000,00
Réserve facultative	-
Report à nouveau	5 864 071 356,86
Total	6 389 071 356,86

Le Conseil d'Administration propose donc de distribuer un dividende de 150 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé sera mis en paiement à partir de Lundi 29 juin 2026 aux guichets d'Attijariwafa bank.

SOLVABILITE ET FONDS PROPRES

Les fonds propres de la compagnie s'établissent à 7 350 MDH en augmentation de 6,6% après distribution en 2025 d'un dividende de 490 MDH.

En application des dispositions réglementaires, le taux de couverture de la marge de solvabilité s'établit à 299%, en hausse de 30 pts par rapport à 2024 tiré par l'amélioration du marché boursier.

DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Les provisions techniques se sont renforcées de 2 514 MDH, soit 5,5%, pour s'établir à 48 298 MDH au terme de l'exercice 2025.

Les provisions techniques Non-Vie ressortent à 11 398 MDH, en légère baisse de 1%.

Les provisions techniques Vie s'établissent à 34 669 MDH, en hausse de 6% suite à la croissance des encours en épargne liée au développement de l'activité en 2025.

en milliers de dirhams	(A) Montrant des dettes fournisseurs à la clôture A = B + C + D + E + F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues				Délai de règlement moyen (en nombre de jours)
			(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues de entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues de entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours	
Date de clôture exercice 2025	9666	6524	0	0	0	0	17
Date de clôture exercice 2024	14 314	11 371	0	0	0	0	18

ANALYSE DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE IFRS

Primes Emises :

Au terme de l'exercice 2025, le volume des primes émises par le Groupe Wafa Assurance s'élève à 15 226 MDH, marquant une progression de 10,9 %. Cette dynamique positive est tirée par les performances réalisées tant au Maroc qu'à l'international. De plus, la croissance globale a été accélérée au 4ème trimestre grâce à l'intégration des entités Delta, récemment acquises.

Dans le détail, par branche d'activité :

- Activité Non-Vie : Les primes atteignent 6 867 MDH (+13,9 %), soutenues par la vitalité de l'ensemble des branches au Maroc et la bonne tenue des opérations à l'international.
- Activité Vie : Les primes s'établissent à 8 359 MDH (+8,6 %), bénéficiant du dynamisme du marché marocain combiné à la solidité des filiales étrangères.

Revenus d'assurance IFRS :

Les revenus d'assurance consolidés du Groupe ressortent en augmentation de 13% en 2025 à 9 065 MDH, portée par la croissance en Non-vie (13,2%) et en Vie (+12,5%), en ligne avec l'augmentation des primes émises sur ces branches.

Les revenus d'assurance consolidés 2025 sont issus, à hauteur de :

- 7 600 MDH de Wafa Maroc et 428 MDH de Wafa IMA Assistance
- 161 MDH d'Attijari Assurance en Tunisie
- 687 MDH des filiales en zone CIMA
- 188 MDH des filiales en Egypte

La contribution des filiales dans les revenus d'assurance consolidés ressort à 16,2% contre 14,5% en 2024 du fait de la forte progression de l'activité des filiales. Les filiales à l'international totalisent des revenus de 1 036 MDH soit une progression de 31% expliquée notamment par l'intégration au 4ème trimestre 2025 des filiales égyptiennes.

Résultat net consolidé IFRS :

Le RNPG de l'exercice 2025 ressort à 1 026 MDH vs 923 MDH en 2024 en hausse de +11,2% expliquée par la bonne tenue des indicateurs techniques, la hausse des résultats sur l'ensemble des pays de présence et l'évolution favorable des marchés financiers.

Placements

Les placements du groupe totalisent 69.117 MDH au 31 décembre 2025 vs. 59.834 MDH en 2024 soit une hausse de 15,5% liée à la progression de l'activité et à la tendance haussière du marché boursier.

Passifs d'assurance et d'investissement

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement totalisent 52.955 MDH au 31 décembre 2025 vs. 47.268 MDH en 2024 soit une augmentation de 12% liée à la croissance de l'activité tant en Vie qu'en Non Vie.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés IFRS s'élèvent à 15 231 MDH au 31 décembre 2025 vs. 12 779 en 2024 en hausse de 19,2% impactés notamment par le résultat de l'année et la hausse des plus-values latentes du portefeuille.

Les capitaux propres part du groupe ressortent également une augmentation de 19 % soit 14 960 MDH à fin décembre 2025 contre 12 567 en 2024.

ACTIVITE DES FILIALES

Wafa IMA Assistance

Les revenus d'assurance s'élèvent à 428,4 MDH, en progression de 15,2% par rapport à 2024.

Le résultat net de l'exercice 2025 s'élève pour sa part à 50 MDH vs. 54,7 MDH en 2024 soit une baisse de 8,3%.

Attijari Assurance (Tunisie)

Les revenus d'assurance ressortent en baisse de 10,5 % à 160,8 MDH vs. 179,8 MDH en 2024.

Les revenus Décès ressortent en progression de 3,6% à 25 MTND et les revenus Epargne ressortent à 27 MTND en baisse de 20,6% comparé à 33 MTND en 2024.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 12,8 MTND vs. 11,8 MTND en 2024 soit une hausse de 7,8%

Wafa Assurance Vie Sénégal

Les revenus d'assurance à fin 2025 ressortent à 6,8 Mrds FCFA, en croissance de 15,6%.

Le résultat net ressort à 2 083 MFCFA en progression de 21,8%.

Wafa Assurance Sénégal (Non-Vie)

Les revenus ressortent à 6 663 MFCFA vs 6 439 MFCFA en 2024, soit une évolution de +3,5%

Le Résultat Net Non Vie ressort déficitaire de 280 MFCFA contre un déficit de 462 MFCFA en 2024.

Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire

Les revenus 2025 ressort à 9 410 MFCFA, en hausse de 10,7% par rapport à 2024.
Le résultat net ressort à 3 295 MFCFA contre 2 940 MFCFA en 2024, soit une progression de 12,1%

Wafa Assurance Côte d'Ivoire (Non-Vie)

Les revenus Côte d'Ivoire Non Vie ressortent à 9 286 MFCFA vs 7 929 MFCFA en 2024, soit une évolution de +17,1%.
Le Résultat net Non Vie ressort bénéficiaire de 144 MFCFA contre 85 MFCFA en 2024.

Wafa Assurance Vie Cameroun

Les revenus ressortent à 4 134 MFCFA en progression de 14,8% comparé à 2024.
Le résultat net Vie 2025 ressort à 793 MFCFA contre 561 MFCFA en 2024, soit une hausse de 41,2%.

Wafa Assurance Pro Assur SA (Non-Vie)

Les revenus Pro Assur SA ressortent à 6 390 MFCFA contre 4 888 MFCFA en 2024, soit une évolution de 30,7%.
Le résultat net ressort bénéficiaire de 1,5 MFCFA contre un déficit de 629 MFCFA à fin 2024.

Wafa Life Insurance Egypt

Les revenus Wafa Life Insurance Egypt ressortent à 338 MEGP en 2025.
Le résultat net est déficitaire de -10,5 MEGP à fin 2025 contre 96 MEGP en 2024.

Delta Insurance Company

Les revenus Delta Insurance Company ressortent à 523 MEGP en 2025.
Le résultat net est bénéficiaire de 143 MEGP à fin 2025.

Delta Life Assurance

Les revenus Delta Life Assurance ressortent à 128 MEGP en 2025.
Le résultat net est bénéficiaire de 90 MEGP à fin 2025.



Etat des participations de Wafa Assurance

au 31 décembre 2025

Raison Sociale de la société émettrice	Secteur d'Activité	Capital social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	PROVISION	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
I - IMMOBILISATIONS FINANCIERES										
Panorama	Immobilier	110 000 000	100,00%	287 640 805	120 504 881	167 135 924	31/12/2024	94 673 859	-4 966 469	
WAA Nvie Sénégal	Assurance	64 144 388	99,96%	117 538 166	-	117 538 166	31/12/2024	64 776 088	-8 214 006	
PRO ASSUR SA	Assurance	80 180 484	65,00%	58 228 798	13 439 590	44 789 208	31/12/2024	33 685 145	-9 411 348	
WAA NVie Côte d'Ivoire	Assurance	64 144 388	99,95%	83 056 908	-	83 056 908	31/12/2024	198 396 801	48 214 510	
Wafa Life Insurance Egypt	Assurance	163 260 211	99,90%	163 096 950	71 778 688	91 318 263	31/12/2024			
Wafa ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT	Immobilier	137 800 000	100,00%	137 800 000	-	137 800 000	31/12/2024	131 531 157	-1 405 322	
Wafa ASSURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT	Immobilier	300 000	100,00%	300 000	-	300 000	31/12/2024	85 255	-37 200	
WAA Vie GABON	Assurance		100,00%	67 273 412		67 273 412	31/12/2024			
Wafa ASSURANCE IMMO INVEST	Immobilier	300 000	100,00%	300 000		300 000	31/12/2024	231 000	-35 400	
Wafa ASSURANCE Movie Theater Company		300 000	100,00%	300 000		300 000	31/12/2024	231 000	-35 400	
Wafa Takaful	Assurance	50 000 000	100,00%	50 000 000	-	50 000 000	31/12/2024	33 135 845	-2 169 534	
DELTA NON LIFE	Assurance	95 750 000	97,86%	297 213 343	-	297 213 343	31/12/2024	269 176 365	98 070 903	
TOTAL				1 262 748 381	205 723 158	1 057 025 223				
II - PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE										
WAA Vie Sénégal	Assurance	48 108 291	99,97%	50 383 025	-	50 383 025	31/12/2024	139 389 704	28 054 127	27 157 558
WAA Vie Cameroun	Assurance	73 150 260	97,52%	72 448 984	-	72 448 984	31/12/2024	94 675 305	9 206 723	7 887 826
WAA Vie Côte d'Ivoire	Assurance	56 126 339	99,95%	58 406 206	-	58 406 206	31/12/2024	89 440 737	-505 421	46 494 777
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurances	31 741 000	55,00%	64 483 528	-	64 483 528	31/12/2024	216 348 357	37 942 214	13 075 490
AFRICA RE	Assurances	2 841 052	0,18%	4 934 106	-	4 934 106	31/12/2024			490 644
Inter Mutuelle Assistance	Assistance	915	32,50%	16 249 800	-	16 249 800	31/12/2024	279 753 472	54 740 427	7 149 912
RMA WATANIYA	Assurances	50 000 000	0,83%	58 917 202	-	58 917 202	31/12/2024	5 996 440 447	913 018 687	7 578 547
C.A.T.	Assurances	1 796 170	9,07%	14 747 600	-	14 747 600	31/12/2024	836 287 275	250 719 917	22 563 828
STE DES SELS DE MOHAMEDIA	Mines	800	24,50%	160 475 001	-	160 475 001	31/12/2024	120 451 173	33 863 827	9 793 875
DELTA LIFE	Assurances	162 656 000	97,86%	663 000 306	-	663 000 306	31/12/2024	224 997 013	95 497 319	0
TOTAL				1 164 045 759	-	1 164 045 759				142 192 456

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

En 2025, Le conseil d'administration de Wafa Assurance est composé de :

• Monsieur Boubker JAI	Président
• Monsieur Hassan OURIAGLI	Administrateur
• Monsieur Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
• Monsieur Aymane TAUD	Administrateur
• Monsieur Mohamed EL KETTANI	Administrateur
• OGM représenté par Madame Yasmine ABOUDRAR	Administrateur
• Monsieur Rachid KETTANI	Administrateur
• Monsieur Ahmed Ismail DOUIRI	Administrateur
• Monsieur Karim CHBANI	Administrateur
• Monsieur Badr ALIOUA	Administrateur
• Monsieur Gilles DUPIN	Administrateur
• Madame Magalie NOE	Administratrice
• Madame Marie-Laure MAZAUD	Administratrice
• Madame Rachida BENABDALLAH	Administratrice

En tant que président du Conseil d'Administration, Monsieur Boubker JAI exerce les mandats/fonctions suivants :

M. Boubker JAI

- **Mandat d'administrateur** : CIMR, Attijari Bank Tunisie, CBAO, SCB, Attijari bank Europe, A6 Immobilier.
- **Représentant permanent de Wafa Assurance en tant qu'administrateur** : Attijari Assurance Tunisie, Wafa Assurance Côte d'Ivoire SA, Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire SA, Wafa Assurance Sénégal SA, Wafa Assurance Vie Sénégal SA, Wafa Assurance Vie Cameroun, Pro Assur, Wafa Life Insurance Egypt, Delta Insurance, Delta Life, A6 Immobilier, Lesieur, SUTA, Sucrunion, Akwa Africa, Cosumar, Wafa Takaful, OPCI Educapital SPI, Atlas Hospitality Morocco, Al Mada Ventures.
- **Représentant permanent de Wafa Assurance au Conseil de Surveillance** : Inter Mutuelle Assistance, Marsa Maroc.
- **Président Directeur Général** : Wafa Assurance, Panorama, Wafa Real Estate Investment, Wafa Real Estate Management, Wafa Assurance Immo Invest, Wafa Assurance Movie Theater Company, CDV Promotion.
- **Président du Conseil d'Administration** : Wafa Ima Assistance, OPCI CDV Patrimoine,

Autres mandats d'administrateurs :

M. Hassan OURIAGLI

- **Mandat d'administrateur** : ACIMA, Africaplane, Atlas Hospitality Group, Experienciah Hotels & Resorts, Al Mada Gestion, Digibay, Fondation du Festival International du Film de Marrakech, Fondation Mohammed VI, Hospitality Holding Company, Lafarge Maroc, Lafarge Holcim Maroc, Nareva Power, Nutkao srl, Nutkao Holding srl, OFNA, Orientis Invest, Prestige Resorts, Rihla Ibn Battuta Prod, Société Immobilière AGENA, Société Africaine de Tourisme, Société Centrale d'Investissements Immobiliers, Société Immobilière Centuris, Société Immobilière Mandarona, Wana Corporate
- **Président Directeur Général** : Al Mada, Al Mada Capital, DAN Maroc, Next Generation Industries, ONA Courtage, ONA International, Réserves Immobilières, Société Financière de Gestion et de Placement
- **Représentant permanent Al Mada** : Attijariwafa bank, CIMR, Fondation du Musée d'art moderne et contemporain Africain, Managem, Marjane Holding, Nareva Holding, OFNA, OHIO, Omnium de Gestion Marocain, Ametys, Réserves Immobilières, Teralys
- **Représentant permanent ONA International** : Compagnie OPTORG
- **Représentant permanent SFGP** : Onapar Ametys
- **Représentant permanent SIGER** : SMI
- **Président** : Fondation Al Mada, Fondation du Musée d'art moderne et contemporain Africain, Fondation Suzanne et Jean Epinat, Al Mada Digital, Al Mada Management, Al Mada Immobilier
- **Vice-Président** : Cobco, Cobco Alpha
- **Gérant** : Immo-Masur

M. Abdelmjid TAZLAOUI

- **Mandat d'Administrateur** : Attijariwafa bank, Lafarge Holcim Maroc, Lafarge Maroc, Lafarge Holcim Maroc Afrique, Fenie Brossette, Rebab Company, Al Mada, Cobco, Cobco Alpha, Teralys, Patisen, Prestalys, Somed Développement, Sindibad Holding, Sindibad Beach Resort, Sindipark, Educapital, Marjane Holding, Wana Corporate, Nareva Holding, Experienciah Hotels & Resorts, African Hospitality Group, CIMR, Fondation ONA, ONA International, Nutkao Holding, Nutkao.
- **Président Directeur Général** : Zellidja, Onapar- Ametys, Sapino, Orientis Invest, Prestige Resorts, Mandarona, HCO, Mehdi City, Mehdi Rivages, SAT, AGENA, Centuris, SCII, Darwa, Villeneuve, El Imtiaz, Chantimar, OHIO, Marogolf, Marodec, Novalys, Greenlittoral Holding, Somed Holding, Résidence Acacia, A6

Immobilier, Immobilière Al Ain, UMEP, OFNA

- **Gérant** : La Marocaine des golfs, Bab Mayssane, Dar Mayssane, Skimmo, MKN Immo
- **Président du Conseil d'administration** : DES 07
- **Président du Conseil de Surveillance** : Mabani Zellidja
- **Représentant permanent d'Al Mada en tant que Président** : Université ONA
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Résidences Suncity.
- **Représentant permanent EDC-Administrateur** : Lycée El Bilia Privé SA, El Bilia Skolar Lisasfa Privé SA, Elementaire Leon l'africain Privé
- **Représentant permanent SOMED – Administrateur** : Elementaire El Bilia Privé, US Education Company Privé, Groupe El Bilia Gestion pour compte Privé, Leon l'africain Auda Privé, Leon l'africain Domaines d'Anfa Privé, El Bilia International Auda Privé, El Bilia International Domaines d'Anfa Privé, El Bilia Skolar Bernoussi Privé.
- **Représentant permanent SOMED** : Education Development Company SA
- **Liquidateur** : SFPZ (Société en liquidation)

M. Abdelmjid TAZLAOUI

- **Mandat d'administrateur** : Al Mada Capital, Attijariwafa bank, Fondation Al Mada, Fondation Suzanne et Jean Epinat, Omnium de Gestion Marocain, ONA Courtage, ONA International, Réserves Immobilières, OHIO, Société Financière de Gestion et de Placement.
- **Président du Conseil d'Administration** : Al Mada Gestion, Al Mada Venture
- **Président du Conseil d'Administration-Administrateur** : Energie Eolienne du Maroc (EEM), Aftissat Wind Farm, Amensouss, Safi Energy Company (SAFIEC), ADI
- **Président Directeur Général-Administrateur** : Nareva Holding, Nareva Services, Nareva Renouvelables, Nareva Power, Nareva Africa
- **Directeur Général Délégué** : Al Mada Capital, ONA International
- **Président** : Nareva Services Centre, Nareva Services Domaines, Nareva Services Had Gharbia, Nareva Services Laroui

M. Mohamed EL KETTANI

- **Mandat d'administrateur** : Wafa Gestion, CBAO, Wafacash, CAPRI Attijari bank Tunisie, Attijari West Africa, Société Commerciale de Banque Cameroun, BCM Corporation, Attijari Finances Corporate, SIB, Al Mada, Fondation ONA, Université Al Akhawayn, Fondation Gestion Centre National Med VI pour les Handicapés
- **Président Directeur Général** : Attijariwafa bank, OGM.
- **Président** : Fondation Actua, Fondation Attijariwafa bank, Association Gestion Centre de TPE solidaires
- **Président du Conseil d'Administration** : Attijariwafa bank, Attijariwafa bank Europe, BCM Corporation, Attijari Finances Corporate
- **Vice-Président Délégué** : GPBM
- **Membre du Conseil de Surveillance** : OPTORG
- **Représentant OGM – Administrateur** : CIMR
- **Représentant AWB** : Al Mada
- **Board Member** : Attijariwafa Bank Egypt
- **Membre** : Wafasalaf, Wafa Immobilier, Bank Assafa

M. Rachid KETTANI

- **Administrateur** : Attijariwafa bank Egypt, CBAO, CAPRI, Wafasalaf, Bank Assafa, Wafa Courtage.
- **Représentant AWB** : Attijari bank Tunisie, Wafacash
- **Membre** : Wafa Immobilier

M. Ismail DOURI

- **Mandat d'administrateur** : Attijari bank Mauritanie, AWB Europe, Banque International pour le Mali, CBAO, SIB, FILAF, BIA Togo, UGB, Attijari bank Tchad, Attijari bank Tunisie, Attijari REIM, Crédit du Congo, Crédit du Sénégal, Omnium de Gestion Marocain, BCM Corp, Attijari Al Aakaria Al Maghribia, Attijari Recouvrement, Attijari IT Africa, Attijari CIB Africa, SOMGETI, Société Immobilière Belazi, Attijariwafa Bank (Middle East) Limited, Attijari West Africa, Kasovi, Attijari Ventures, SCI El Omariya 1, SCI El Omariya 2, SCI El Omariya 3, SCI El Omariya 4, Société Commerciale de Banque Cameroun, Société Immobilière Attijaria Al Youssoufia, Société Immobilière de l'Hivernage SA, Société Immobilière du Boulevard Pasteur, Société Immobilière El Bot, Société Immobilière Maimouna, Société Immobilière Marrakech Expansion, Al Mada Venture, Attijari Africa Holding,
- **Président du Conseil d'Administration** : Attijari Africa, Andalu Carthage Holding, Attijari Factoring Maroc, Attijariwafa bank Africa Participations, Bank Assafa, Dar Assafaa, Wafa Immobilier, Wafa LLD, Wafabail, Wafacash, Wafasalaf, CARE International Maroc, Attijari Ivoire, Attijari Operation AFrica, Attijariwafa bank Maroco Mauritania, Wafa Corporation, Wafa Foncière

M. Karim CHBANI

- **Mandat d'administrateur** : Al Mada Capital, Al Mada Getion, Al Mada Ventures, Wana Corporate
- **Représentant permanent SFGP** : AGMA, Société Immobilière AZZAHRO

M. Badr ALIOUA	• Mandat d'administrateur : Wana Corporate, Nareva, Zalar Farms • Président Directeur Général : Sterling Capital, Sterling Asset Management
M. Gilles DUPIN	• Mandat d'administrateur : Alma Capital Europe, Alma Capital Investments Management, Alma Platinum IV, Alma Capital Investments Funds, ADS Groupe, Optimum Vie. • Gérant : G2J Conseil International Sarl
Mme. Magali NOE	• Administrateur : Wafa Assurance
Mme. Marie-Laure MAZAUD	• Présidente : STOA Power Brazil I, STOA Metro Brazil I • Membre du Conseil d'Administration : Mass Cereales Al Maghreb, Metro Fibre Networx (Pty) Ltd, Netzero, NHPC • Directrice Générale : STOA, STOA Dominican Wind • Directrice : STOA Africa Limited, • Représentante permanente de STOA au Conseil d'Administration : BLS
Mme. Rachida BENABDALLAH	• Mandat d'administrateur : CIMR, OPTORG, Attijariwafa bank Europe, HPS, TMPA, Tractafric Mobility. • Présidente du Comité d'audit et des risques : Attijariwafa bank Europe, TMPA • Membre du Comité des risques et des comptes : CIMR, OPTORG, • Membre du Comité ESG : OPTORG • Membre du CNR, du Comité Stratégie et RSE : HPS • Membre du Comité de pilotage : CIMR



RAPPORT SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

Groupe Wafa Assurance
31 décembre 2025

FAITS MARQUANTS DU SECTEUR DES ASSURANCES

22ème réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS) a tenu le 23 décembre sa 22ème réunion au siège de **Bank Al-Maghrib à Rabat**. Après avoir dressé le bilan définitif de la précédente feuille de route de stabilité financière, le Comité a examiné et validé la nouvelle feuille de route, qui vise à consolider les acquis et à renforcer le dispositif national de stabilité financière.

En ce qui concerne le secteur des assurances, le Comité a relevé que ce dernier a continué d'afficher des fondamentaux solides.

- **A fin octobre**, les primes émises ont atteint **53,6 milliards de dirhams**, en hausse de **8,1%** par rapport à la même période de 2024. Cette progression a concerné aussi bien la branche non-vie (**+7,9%**) que la branche vie (**+8,3%**).
- Sur le plan financier, le portefeuille des placements du secteur s'est apprécié de 5% pour s'établir à **257,9 milliards de dirhams**. Pour leur part, les plus-values latentes ont enregistré une progression exceptionnelle de **71,6%** par rapport à fin 2024 pour atteindre **63,6 milliards de dirhams**, profitant de la bonne dynamique du marché boursier et de la baisse des taux.
- S'agissant du résultat net, il s'est amélioré de **13,4 %** en glissement annuel, porté par la bonne performance de l'activité financière.
- En matière de solvabilité, le secteur des assurances continue d'afficher une marge moyenne largement supérieure au minimum réglementaire sous le référentiel prudentiel en vigueur.

Le Comité a pris acte du lancement, en novembre 2025, de l'évaluation mutuelle du dispositif national **LBC-FT** ainsi que de l'état d'avancement de la feuille de route du secteur financier mise en œuvre en préparation de cet exercice.

Tenue de la 5ème réunion annuelle de haut niveau entre l'INPPLC et les autorités du secteur financier

- L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC), Bank Al-Maghrib, l'AMMC et l'ACAPS ont tenu en juin leur **cinquième réunion annuelle dans le cadre de la Convention de coopération pour la prévention et la lutte contre la corruption dans le secteur financier**, signée en 2019.
- Cette rencontre a permis de **dresser le bilan 2024-2025**, marqué par l'organisation de séminaires et formations ayant bénéficié à plus de 1 600 cadres, ainsi que par la **mise en place de projets d'évaluation des risques de corruption dans les secteurs de l'assurance** et du marché des capitaux, avec l'appui d'experts onusiens. Elle a également été l'occasion de partager les premiers résultats de ces travaux et de poursuivre les initiatives de sensibilisation et de partage d'expériences intersectorielles.
- S'agissant de la **feuille de route 2025-2026**, les efforts porteront sur le **renforcement continu des compétences et de la culture d'intégrité**, la participation active aux initiatives et événements de sensibilisation et de partage d'expérience, ainsi que la mise en place — à l'instar du secteur bancaire — **des plans d'actions découlant des cartographies des risques de corruption** et de leur encadrement dans les secteurs des assurances et du marché des capitaux.



ROYAUME DU MAROC



Modification de la loi encadrant l'assurance maladie obligatoire au Maroc

- Le parlement marocain a adopté, le 8 juillet 2025, le **projet de loi** portant modification de la réglementation **régissant l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) de base**.
- Figurent parmi les amendements proposés :
 - **l'unification de la gestion des régimes de l'AMO** de base sous la supervision de la **CNSS**
 - la suppression des régimes spécifiques aux **étudiants**
 - l'extension de la limite d'âge des ayants droit (enfants assurés) à 30 ans contre 26 ans auparavant
 - clarification des conditions d'accès au régime « **AMO Tadamon** », destiné aux personnes sans revenus



Assurance Maladie Obligatoire (AMO) : Avancées majeures

- Selon la note de présentation du **projet de loi de finances pour l'année 2026**, la généralisation de **l'assurance maladie obligatoire (AMO)** a permis de couvrir plus de **32 millions de bénéficiaires en 2025**, soit **88 % de la population marocaine**, contre 42 % avant la mise en œuvre de cette généralisation.
- Cette avancée s'inscrit dans le cadre du système « **AMO Tadamon** », destiné aux personnes vulnérables, qui couvre à ce jour près de **11 millions de bénéficiaires**. Pour soutenir ce chantier social, **L'État a mobilisé un budget global de 25,51 Mrd** de dirhams versé au profit de la CNSS au titre des cotisations dues :

2022	2023	2024	2025
0,67 Mrd Dhs	8,14 Mrd Dhs	9,17 Mrd Dhs	7,53 Mrd Dhs

- L'AMO des indépendants** couvre environ **4 millions de travailleurs non salariés**, tandis que **~313.000 personnes** sont couvertes dans le cadre du régime « **AMO Chamil** », une déclinaison spécifique destinée à assurer une protection minimale aux personnes exclues des autres régimes.

Assurance maladie obligatoire (AMO) – chiffres-clés



- Population couverte par l'AMO (2025) : ~ 32 millions > 88 %
- Population couverte avant généralisation : 42 %
- Bénéficiaires AMO Tadamon : ~11 millions
- Travailleurs non salariés couverts : ~ 4 millions
- Bénéficiaires AMO Chamil : ~313.000

CNSS : lancement progressif de la feuille de soins électronique

- Après une année 2025 consacrée aux développements techniques ainsi qu'au chantier d'interopérabilité avec les éditeurs de systèmes d'information de santé, **le projet de Feuille de soins électronique (FSE) est entré dans une phase de tests, d'audits et d'homologation**.
- Une phase pilote est prévue dans la région de Kénitra au 2ème trimestre 2026, avant une généralisation progressive à l'échelle nationale, sous réserve de la validation des différentes étapes techniques et réglementaires. Durant cette période transitoire, le circuit papier et le circuit digital coexisteront dans un modèle hybride.
- Les travaux menés dans le cadre de la feuille de route du projet ont notamment permis de cartographier les prestataires de soins, de recenser les principaux systèmes d'information utilisés, d'identifier les possibilités de dématérialisation ainsi que les adaptations organisationnelles nécessaires.
- Sur le plan opérationnel, le prescripteur établira l'ordonnance via son système d'information ou via le **portail FSE**. Le patient recevra une prescription comportant un **QR code et un identifiant FSE unique**, également accessibles via les services digitaux de la CNSS. Lors de l'exécution de l'acte, le professionnel de santé scannera le QR code afin d'accéder au dossier et renseigner les actes réalisés.
- La CNSS précise que, dans une première phase, **la dématérialisation concernera uniquement les soins ambulatoires, les hospitalisations devant être intégrées dans un second temps**.

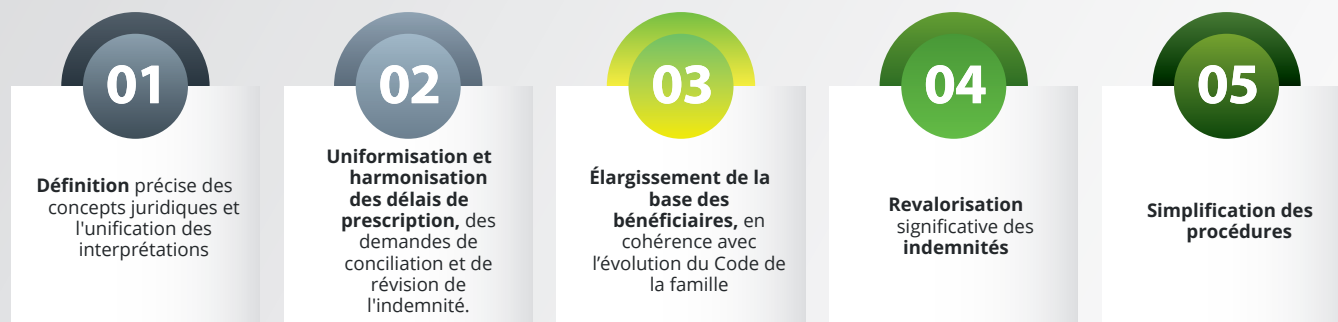
Transfert de la CNOPS à la CNSS: Publication au B.O des principales dispositions de la loi 54.23

- La **loi 54.23**, complétant et **modifiant la loi 65.00 portant Code de la couverture médicale de base**, a été publiée au **Bulletin officiel du 29 janvier 2026**, après des discussions intenses au Parlement.
- Cette loi prévoit le transfert de la gestion de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) de la CNOPS vers la CNSS, tout en garantissant la préservation des acquis des fonctionnaires du secteur public.
- Son entrée en vigueur **interviendra à l'expiration d'un délai de 12 mois à compter du premier jour du mois suivant sa publication, soit vers février ou mars 2027**. D'ici là, les textes réglementaires nécessaires à son application devront être adoptés.
- La loi comprend **19 articles répartis en trois sections**, modifiant et abrogeant **plusieurs dispositions existantes**.



Réforme du dispositif d'indemnisation des accidents de la circulation

- La loi n° 70.24, modifiant et complétant le dahir du 2 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, a été publiée au Bulletin officiel n° 7478 du 29 janvier 2026. Elle a été promulguée par le dahir n° 1.26.02 du 22 janvier 2026, après son adoption par le Parlement, conformément à la procédure constitutionnelle
- Cette révision vise principalement à revaloriser les montants des indemnisations et à adapter le cadre juridique aux évolutions rapides des moyens de transport.
- Cette réforme introduit plusieurs avancées majeures :



- Ces évolutions visent à renforcer la protection des victimes et de leurs ayants droit, tout en instaurant un **cadre modernisé conforme aux standards internationaux** et garantissant une justice sociale accrue.

Assurance « Décès » : Renforcement du cadre de traitement des sinistres

- Dans une nouvelle instruction, l'**ACAPS** a fixé de nouvelles modalités pour le traitement des dossiers sinistres liés aux contrats d'**assurance « Décès »**. L'objectif étant de garantir un **traitement équitable et transparent des dossiers**, tout en assurant une **meilleure protection des bénéficiaires**.
- Les **compagnies d'assurances et de réassurance** sont ainsi tenues de **mettre en place des procédures internes formalisées**, précisant les **étapes du traitement**, les **délais associés**, ainsi que les **modalités d'information des bénéficiaires** sur l'avancement de leur dossier. En cas de refus d'indemnisation, les assureurs doivent motiver leur décision et indiquer les voies de recours disponibles.
- L'instruction insiste également sur la **clarté des pièces justificatives à fournir lors de la déclaration du sinistre**, en veillant à **leur accessibilité et à leur conformité au contrat**. Une certaine flexibilité est toutefois prévue : des pièces complémentaires peuvent être exigées, à condition qu'elles soient dûment justifiées et nécessaires à l'examen du dossier.
- Un **délai de mise en conformité est accordé aux entreprises jusqu'au 1er juillet 2025**, afin de leur permettre d'adapter leurs dispositifs internes.

Transformation numérique du secteur des assurances : Lancement du programme « Émergence »

- L'**ACAPS** a lancé, le 3 avril 2025, le **Programme Émergence**, une initiative visant à **accompagner la transition numérique du secteur des assurances au Maroc**.



- Ce programme repose sur une **démarche collaborative mobilisant assureurs, startups, experts technologiques et parties prenantes** à travers une série d'ateliers thématiques, organisés du 7 avril au 30 mai 2025. L'**objectif était de modéliser des prototypes simplifiés** qui pourront inspirer des évolutions concrètes au sein du marché comme la souscription digitale et la gestion automatisée des sinistres.

Augmentation de la taxe de solidarité contre les catastrophes naturelles au Maroc

- Le **Conseil de gouvernement** a adopté, le 28 août, un projet de décret relevant de **1 % à 1,5 % la taxe parafiscale** appliquée aux primes d'assurance, dite « **taxe de solidarité contre les catastrophes** ». Ce prélèvement alimente le **Fonds de solidarité**, chargé d'indemniser les victimes d'événements non couverts par une assurance.
- Le nouveau dispositif vise à consolider durablement les ressources du Fonds et à **renforcer sa capacité d'indemnisation face à d'éventuelles futures catastrophes**.
- La **hausse touchera un large éventail de produits** : assurance automobile et véhicules terrestres, aéronefs et corps de navires, assistance, accidents corporels, invalidité, incendie, catastrophes naturelles, grêle et mortalité du bétail.

Résultats de l'examen professionnel d'accès à la profession d'intermédiaires d'assurance – Session 2025

- L'ACAPS a organisé en juin un examen professionnel destiné aux candidats souhaitant accéder à la profession d'intermédiaire d'assurance (agents et courtiers). Sur les 1 502 dossiers déposés, 1 301 candidatures ont été retenues, dont 566 présentées par des candidats courtiers et 735 par des candidats agents.
- Pour les candidats agents, Le **taux de réussite global** s'est établi à **58 %**.

Renforcement de la cyber-sécurité suite aux récentes attaques

- Suite aux cyberattaques ayant visé certains établissements publics, le **maCERT (Centre de veille cybersécurité au Maroc)** a diffusé un bulletin de sécurité à l'ensemble des **OIV (organismes d'importance vitale)**, recommandant notamment de :
 - Mettre en place une **authentification multi-facteur (MFA)** pour l'accès aux systèmes exposés aux clients et partenaires
 - Identifier les **vulnérabilités existantes au niveau du SI** et les corriger

Organisation du Séminaire Régional de la Cybersécurité à Rabat



KINGDOM OF MOROCCO
 ADMINISTRATION OF NATIONAL DEFENSE
 GENERAL DIRECTORATE OF INFORMATION
 SYSTEMS SECURITY

- Conformément aux hautes instructions royales, la **direction générale de la sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI)** organise le **Séminaire Régional de la Cybersécurité** du 15 au 19 septembre 2025 à Rabat.
- Placée sous le thème « **La souveraineté numérique pour un développement économique durable** », cette édition rassemble de hauts responsables gouvernementaux, des experts et des leaders des secteurs public et privé pour échanger **sur les grands enjeux de la cyber-résilience**, notamment l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, la souveraineté numérique, le développement durable et la coopération internationale.

ACAPS : 6e Conférence annuelle de l'Association des Autorités Africaines de Supervision des Retraites

- L'ACAPS a accueilli les 10 et 11 juillet 2025 à Marrakech, les travaux de la 6e Conférence annuelle de l'Association des Autorités Africaines de Supervision des Retraites (APSA) sous le thème « Renforcer la résilience du paysage des retraites en Afrique ».
- L'événement, organisé en partenariat avec l'APSA et Financial Sector Deepening Africa (FSD Africa), a rassemblé les responsables d'institutions de régulation et de supervision des retraites de plusieurs pays en Afrique, ainsi que des représentants d'organisations internationales, d'acteurs institutionnels, de chercheurs et d'experts du secteur.
- Les échanges ont notamment porté sur la transition vers une supervision fondée sur les risques, la gestion proactive des risques émergents (climat, cybersécurité, démographie...), le développement d'une taxonomie ESG africaine et l'exploration de nouveaux modèles de micro-retraite visant à élargir la couverture dans le secteur informel.

ROYAUME DU MAROC



acaps
 Association des Autorités Africaines de Supervision des Retraites

9ème Rencontre annuelle de la FNACAM : Assurances obligatoires et intelligence artificielle

- Tenue le 9 octobre 2025 à Casablanca de la **9ème Rencontre annuelle de la FNACAM** sous le thème « **Les assurances obligatoires et l'intermédiaire face à l'IA** » ; cette édition a réuni les principaux acteurs du secteur autour des enjeux liés à la modernisation du marché et à l'intégration progressive de l'intelligence artificielle.



Tenue de la 11 édition du Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance

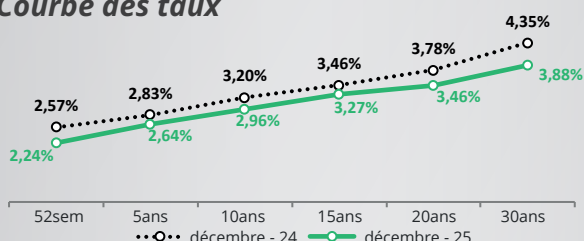
- Tenue les 17 et 18 avril par la Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA) de la 11ème édition du Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance sous le thème : « **Nouvelles technologies et IA : Quelles opportunités pour l'assurance?** ». Cet événement majeur a réuni 1000+ participants de 45 nationalités, avec des personnalités de premier plan du secteur dont la ministre de l'Économie et des Finances, le président de la FMA et le secrétaire général de l'ACAPS.
- Les intervenants ont mis en avant les profondes mutations opérées par l'intelligence artificielle et l'importance d'un cadre réglementaire adapté pour accompagner l'émergence des Insurtech et favoriser l'inclusion assurantielle. Des chantiers structurants, tels que la révision du barème d'indemnisation en assurance automobile ou encore la généralisation progressive de la couverture santé, ont également été évoqués.
- En marge de la cérémonie d'ouverture, deux accords majeurs ont été signés : une convention de coopération entre la FMA et l'Association des Assureurs du Ghana et une charte conjointe entre la FMA et l'ACAPS visant à intégrer une approche genre dans les produits d'assurance



FAITS MARQUANTS – MARCHÉ FINANCIER

Performance boursière positive à +27,57% au 31 Décembre 2025 et correction à la baisse des rendements obligataires depuis le début de l'année 2025 sur l'intégralité des segments de la courbe des taux

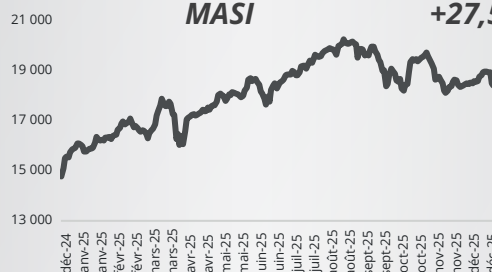
Courbe des taux



A fin Décembre 2025, les rendements obligataires marquent une baisse annuelle moyenne de **-24 pbs** sur le segment moyen et long terme, avec des baisses respectives de **-19 pbs** pour le **5 ans**, **-24 pbs** pour le **10 ans** et de **-32 pbs** pour le **20 ans**. Les taux s'établissent ainsi à **2,64%** pour le **5 ans**, **2,96%** pour le **10 ans**, **3,27%** pour le **15 ans** et **3,46%** pour le **20 ans**. Ces baisses s'inscrivent dans un contexte de réduction du taux directeur en mars de **25 Pbs**.

MASI

+27,57%

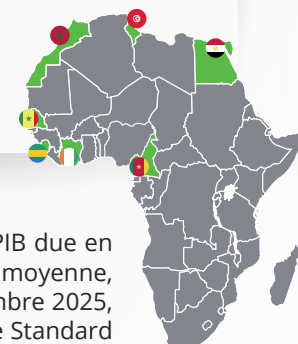


Concernant le marché actions, le MASI affiche une performance y-t-d de **+27,57%**, portant la capitalisation boursière à **1 040,7 Mrd MAD** au 31 Décembre 2025, en hausse de **+288 Mrd MAD** par rapport à fin décembre 2024.

FAITS MARQUANTS À L'INTERNATIONAL

En Zone CIMA

- L'économie du Sénégal est en développement marquée par une croissance récente à 13,5% du PIB due en partie aux hydrocarbures. L'inflation a considérablement ralenti en 2024 pour atteindre 1,5% en moyenne, contre 5,9% en 2023 et 9,7% en 2022. Cependant, le taux a connu une légère remontée en septembre 2025, atteignant 2,6% en rythme annuel. Par ailleurs, la notation du Sénégal a été dégradée par l'agence Standard & Poor's à « CCC+ » en novembre 2025, en raison de la situation de la dette du pays ;
- L'économie ivoirienne est sur une croissance projetée de 6,2% en 2025. Concernant l'inflation, le FMI suggère une baisse continue vers 3,0% pour 2025. La notation du pays s'améliore à « BB » stable de S&P et « Ba2 » de Moody's ;
- L'économie camerounaise en 2025 devrait atteindre une croissance de 3,9% à 4%, soutenue par le secteur pétrolier. En 2025, la note de solvabilité du Cameroun varie selon les agences, avec une note « B » de Fitch Ratings (perspective négative) et une note « Caa1 » de Moody's (perspective stable).



En Tunisie

- L'économie tunisienne affiche en 2025 une croissance attendue de 2,4%, stimulée par l'agriculture, la construction et le tourisme ;
- L'inflation a connu un ralentissement significatif en 2025, atteignant 4,9 % en octobre 2025 accompagnée d'une augmentation des investissements étrangers ;
- La Banque Centrale de Tunisie a procédé à une révision à la baisse du taux directeur pour le stabiliser à 7,49% ;
- La Tunisie a reçu une note souveraine de B- avec une perspective stable de la part de Fitch Ratings en septembre 2025, et une note de CAA1 avec une perspective stable de la part de Moody's en mars 2025. Ces améliorations sont dues à une meilleure position extérieure du pays, à une meilleure capacité de remboursement de la dette extérieure et à la stabilité des réserves de change.

En Egypte

- L'économie égyptienne enregistre une croissance de 5,3% au premier trimestre 2025/2026, la plus rapide en trois ans et des prévisions d'au moins 5% pour l'ensemble de l'année 2025 ;
- L'inflation en Égypte a connu une baisse significative par rapport à son pic de 38% en septembre 2023, pour atteindre 12,5% en octobre 2025. L'inflation annuelle moyenne pourrait encore baisser pour atteindre ~14% en 2025 et 10,5% d'ici fin 2026 ;
- La notation souveraine de l'Égypte est passée de « B- » à « B » à long terme, selon S&P Global Ratings, avec une perspective stable. Cette amélioration est due aux réformes économiques en cours, notamment la libéralisation du taux de change, la baisse de l'inflation et les efforts pour attirer les investissements étrangers.

FAITS MARQUANTS DU GROUPE Wafa ASSURANCE

Finalisation de l'acquisition de Delta Insurance S.A.E par le groupe Wafa ASSURANCE



- Finalisation de l'opération d'acquisition de Delta Insurance S.A.E le 3 novembre 2025 avec un taux de succès de l'OPA de 97,9% du capital de Delta Insurance S.A.E, acteur de référence sur le marché égyptien de l'assurance, dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé égyptien et opérant sur les segments Vie et Non Vie à travers une large gamme de produits, distribués via des canaux diversifiés.
- Déjà présente sur le marché égyptien de l'assurance de personnes via sa filiale Wafa Life Insurance Egypt, Wafa Assurance ambitionne, à travers cette opération, de renforcer sa présence et de compléter son dispositif sur un marché dynamique offrant des perspectives de croissance attrayantes.
- Wafa Assurance confirme ainsi sa volonté de poursuivre son développement sur le continent Africain en s'appuyant sur les synergies développées avec le groupe Attijariwafa bank et sur son expertise et sa position de leader sur le marché marocain de l'assurance, avec comme projet de couvrir l'ensemble des besoins des particuliers et acteurs économiques en assurance Vie et Non-Vie.

Finalisation de l'acquisition de Delta Insurance S.A.E par le groupe Wafa ASSURANCE



- **Wafa Assurance** a conclu fin **2025** un accord avec **Allianz Maroc** visant la reprise de points de vente dans plusieurs localités du **Royaume**.
- Grâce à cette opération, **Wafa Assurance** ambitionne de consolider sa position sur le marché de la distribution des assurances au **Maroc**, à travers une couverture territoriale plus large, notamment dans les localités où la compagnie n'est pas encore présente, lui permettant de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.

Le groupe Wafa Assurance arrête et publie ses comptes consolidés en normes IFRS au 31 décembre 2025, marqués par la première application des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers ».



- **Fondamentaux solides confirmés**, aucun impact sur la capacité bénéficiaire opérationnelle du Groupe, le cash-flow net et la solvabilité. Ce changement comptable n'a pas d'incidence sur la gestion du Capital et la stratégie financière du Groupe.
- **Evolution des agrégats bilanciaux notamment au Passif** avec l'apparition du « Best Estimate », du « Risk-Adjustment » et de la « Marge sur Services Contractuels (CSM) » reflétant le potentiel de profits futurs pour l'activité Epargne.
- **Capitaux propres en hausse à la transition et impacts favorables sur les résultats** liés à la valeur non captée par la norme IFRS 4 et les règles prudentielles réglementaires utilisées dans les comptes sociaux.
- **Capitaux propres moins volatiles** sous l'effet du rôle d'amortisseur de la CSM qui atténue l'effet des marchés financiers.
- Une **communication financière** qui s'adapte avec l'intégration de nouveaux agrégats IFRS 17 tout en maintenant des indicateurs Non-GAAP pertinents.

Politique générale SMSI : Audit de Certification ISO 27001



- **Wafa Assurance** certifiée **ISO 27001:2022**, mené par l'organisme **Certi-Trust**. Cet Audit vise à évaluer l'efficacité du Système de Management de la Sécurité de l'Information (**SMSI**) du Groupe.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'importance stratégique accordée à la sécurité de l'information, au renforcement de la gouvernance et aux exigences des appels d'offres, lancés notamment par des multinationales soumises au RGPD.

Wafa Assurance : Sponsor Platinum de la 49e Assemblée Générale de la FANAF

- La 49e Assemblée Générale de la FANAF s'est tenue à Marrakech du 24 au 26 février 2025, réunissant les principaux acteurs du secteur de l'assurance en Afrique. 800+ participants de 44+ nationalités ont pris part à cet événement tenu sous le thème : « Quels leviers pour un développement inclusif et durable de l'assurance en Afrique ? ».
- En tant que **sponsors Platinum, Wafa Assurance et Wafa IMA Assistance** ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une assurance accessible et résiliente sur le continent.
- L'événement a été marqué par de nombreux échanges avec les experts et partenaires présents. L'espace dédié à Wafa Assurance a servi de plateforme de rencontres, mobilisant les pôles Assurance des Entreprises Groupe, Assurances Non Vie des Particuliers Groupe ainsi que la Direction Actuariat, pour explorer les perspectives de développement du secteur.
- Cette édition a constitué une nouvelle opportunité de **réaffirmer l'engagement en faveur du développement du secteur de l'assurance en Afrique**, à travers des solutions adaptées aux besoins des populations et une stratégie résolument orientée vers l'innovation.



Santé individuelle: Mise en place d'un numéro unique à 4 chiffres



- Wafa Assurance a mis en place le **numéro unique 3353**, destiné à fournir une **information claire et instantanée aux assurés en Santé individuelle**.
- Ce service vise à simplifier l'accès à l'information et à aider les clients à identifier l'offre la plus adaptée à leurs besoins.

Forum Audit et Contrôle Interne 2025 : De la vigilance à la performance durable

- Le **forum annuel de l'Audit et du Contrôle Interne**, ayant réuni **l'ensemble des auditeurs et contrôleurs internes Groupe et filiales**, s'est tenu à Casablanca du 28 au 31 Mai sous le thème « **De la vigilance à la performance durable** ».
- Cet événement a permis d'aborder diverses thématiques, notamment le rôle de la Direction Financière et ses liens avec les fonctions de contrôle, l'apport de la data dans les dispositifs de contrôle, la sécurité des systèmes d'information et de la cybersécurité et la synergie entre l'audit interne et la gestion des risques
- L'événement s'est clôturé avec la présentation de la feuille de route et les objectifs 2025.

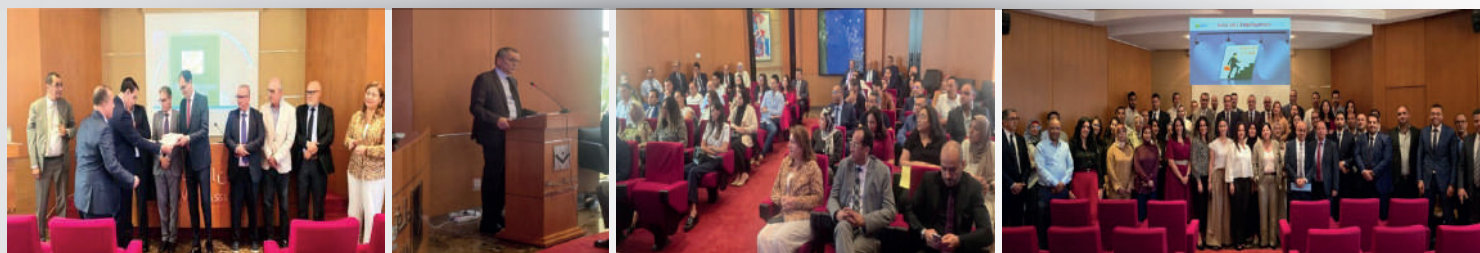


Cycle CAP 360 : formation des filiales internationales

- **Wafa International et Wafa Academy** ont lancé, du 24 au 27 juin, le **Cycle CAP 360**, un programme de formation destiné aux Contrôleurs de Gestion, RAF et Actuaire des **filiales internationales**. L'objectif était de renforcer l'apprentissage, le partage et l'alignement des pratiques pour favoriser la collaboration et une vision commune.
- Pendant quatre jours, les équipes du **Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tunisie, Cameroun, Égypte et Gabon** ont échangé sur leurs expertises, enjeux métiers et ambitions.

Tenue de la rencontre inaugurale avec les nouveaux agents de la promotion 2025

- Le Pôle Assurances Non Vie des Particuliers a organisé, le 17 juillet, une **rencontre inaugurale avec les nouveaux lauréats de la promotion 2025 des agents**. L'événement s'est tenu en présence du Président et de plusieurs membres du COMEX de Wafa Assurance.
- À cette occasion, le Président a félicité les lauréats, rappelé les valeurs et les ambitions de la compagnie, et attribué à cette promotion le nom de « **Promotion ANNAJAH** ».
- L'équipe projet a présenté une rétrospective des **six mois de préparation** à l'examen professionnel, mettant en avant les actions de suivi et d'accompagnement menées. La rencontre a également permis de partager les prochaines étapes relatives au **démarrage de l'activité des nouvelles** agences et au programme de formation dédié aux agents et à leurs collaborateurs.



Rencontres régionales avec les intermédiaires et partenaires bancaires

- Dans le cadre de la tournée régionale visant à renforcer la dynamique commerciale et à relancer la synergie, une série de **rencontres avec les intermédiaires** a été lancée en juillet. La première étape s'est tenue à Marrakech le 22 juillet 2025, suivie par Agadir, et a réuni au total **86 agents et responsables de bureaux directs**, ainsi que des **représentants d'Attijariwafa Bank**.
- Ces rencontres ont permis de mettre en avant les **performances solides du réseau** dans un contexte concurrentiel exigeant, de consolider la collaboration avec les partenaires stratégiques et de **lancer les objectifs ambitieux du second semestre**.



Wafa Takaful lance Takaful Épargne Retraite



- Wafa Takaful propose désormais Takaful Épargne Retraite, une solution d'épargne conforme à la **Charia**, validée par le Conseil Supérieur des Oulémas.
- Ce produit permet aux assurés Takaful d'**optimiser son épargne retraite tout en bénéficiant d'un allègement fiscal immédiat**.

Wafa Assurance remporte le label Responsabilité Sociétale des Entreprises



- **Wafa Assurance** a obtenu le **label Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**. Cette récompense lui a été attribuée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).
- La compagnie a été primée pour sa stratégie RSE qui vise à adopter des **pratiques responsables, durables et éthiques**.

Wafa Academy : Un été dédié au développement des compétences

- En juin et juillet, **Wafa Academy** a mis en place un programme de formation combinant **renforcement des compétences métier et développement des compétences transverses**.
 - Deux sessions ont été consacrées à la **Réglementation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)** et une formation à la **Réglementation du contrat d'assurance dommage aux biens**, permettant de consolider la maîtrise des cadres juridiques et opérationnels de ces domaines.
 - Dans le cadre des compétences transverses, la deuxième année du cycle **KHIBRA** a porté sur la thématique «**Ensemble, au cœur de l'expérience client**», centrée sur la posture client, l'écoute et la gestion de l'impact relationnel, afin de renforcer les fondamentaux de la relation client.
 - Une journée organisée en partenariat avec **l'ESSEC** a permis la rencontre des certifiés ESSEC et la présentation de la **4e promotion du programme Wafa Lead**, avec une intervention de M. Cedomir Nestorovic, expert en géopolitique et business.



Wafa Assurance ré-élue pour la 5ème année consécutive service client de l'année au Maroc



- Wafa Assurance élue Service Client de l'Année Maroc 2026 sur toutes les catégories pour lesquelles la compagnie était candidate (assurances de personnes et assurances de biens). Cette consécration fait suite aux efforts de la compagnie dans l'amélioration de la relation client. Cela fait de Wafa Assurance non seulement un assureur universel mais aussi avec une qualité de service de premier plan.

Wafa IMA Assistance : Remise de 2 distinctions



- En 2026, **Wafa IMA Assistance** restera pour la **troisième année consécutive** sur le podium de **l'ESCCA**, confirmant l'excellence de ses performances. Cette distinction a été accompagnée d'une note remarquable de 17,11/20, reflétant **l'engagement continu et la mobilisation des équipes**.
- La filiale a également obtenu le **label Top Employer**, une reconnaissance majeure qui valorise la **solidité de ses pratiques RH** alignées sur les standards internationaux. Ce label consacre également la maturité d'un modèle organisationnel centré sur l'humain et la performance durable.

Réseau de distribution



- Réseau exclusif comptant 413 points de vente au 31 décembre 2025 dont 256 agents et 157 bureaux directs.
- Le nombre de démarcheurs en activité s'élève à 7.
- Le réseau des courtiers actifs s'élève à ~288.

Capital Humain

- Wafa Assurance Maroc compte 930 collaborateurs au 31 décembre 2025.
- En intégrant les filiales au Maroc et à l'international, Wafa Assurance Groupe compte 2 414 collaborateurs.



تأمين الوفاء
Wafa Assurance



Création du pôle Risques Groupe et Nomination de M. Mohammed EL OUALI

- Recrutement de M. **Mohammed EL OUALI** au poste de **Directeur Général Adjoint** en charge du **Pôle Risques Groupe**.
- Le **pôle Risques** a pour mission de **renforcer le dispositif de suivi des risques techniques**, de piloter et de coordonner les actions relatives à la gestion des risques, à la **conformité réglementaire et aux dispositifs de contrôle interne**.
- Le pôle Risques Groupe regroupe (I) le contrôle interne, (II) le risk management et (III) la conformité.

Nomination de M. Abderrahim DBICH au poste de Directeur Général Délégué

- Nomination de M. **Abderrahim Dbich** au poste de **Directeur Général Délégué** à compter du **1er octobre 2025**. Cette nomination s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gouvernance et du pilotage des activités du Groupe au Maroc.
- M. Dbich a pour mission de **piloter et coordonner les activités de Wafa Assurance au Maroc**, à savoir (I) l'assurance des entreprises (II) l'assurance vie des particuliers & l'assurance des personnes (III) l'assurance non vie des particuliers.

Nomination de Mme Sanae BENSOUA Directeur Exécutif Finances et Stratégie Groupe

- Recrutement de Mme **Sanae BENSOUA** au poste de **Directeur Exécutif en charge du Pôle Finance et Stratégie Groupe**.
- Mme BENSOUA a pour mission d'apporter son expertise et sa valeur ajoutée dans le **pilotage global de la performance, la sécurisation financière et la contribution à la définition et au suivi des orientations stratégiques de la compagnie**.

FAITS MARQUANTS À L'INTERNATIONAL – GROUPE Wafa ASSURANCE



En Tunisie

- **Lancement du partenariat tripartite AttijariBank, Attijari Assurance et ENDA Tamweel** (société de micro finance leader en Tunisie) en décembre 2025 ;
- Début d'exploitation en Novembre 2025 du nouveau siège social ;
- Entrée en vigueur de la loi 2025-9 portant interdiction de la sous-traitance de main d'œuvre impactant la masse salariale de la compagnie.



En Zone CIMA

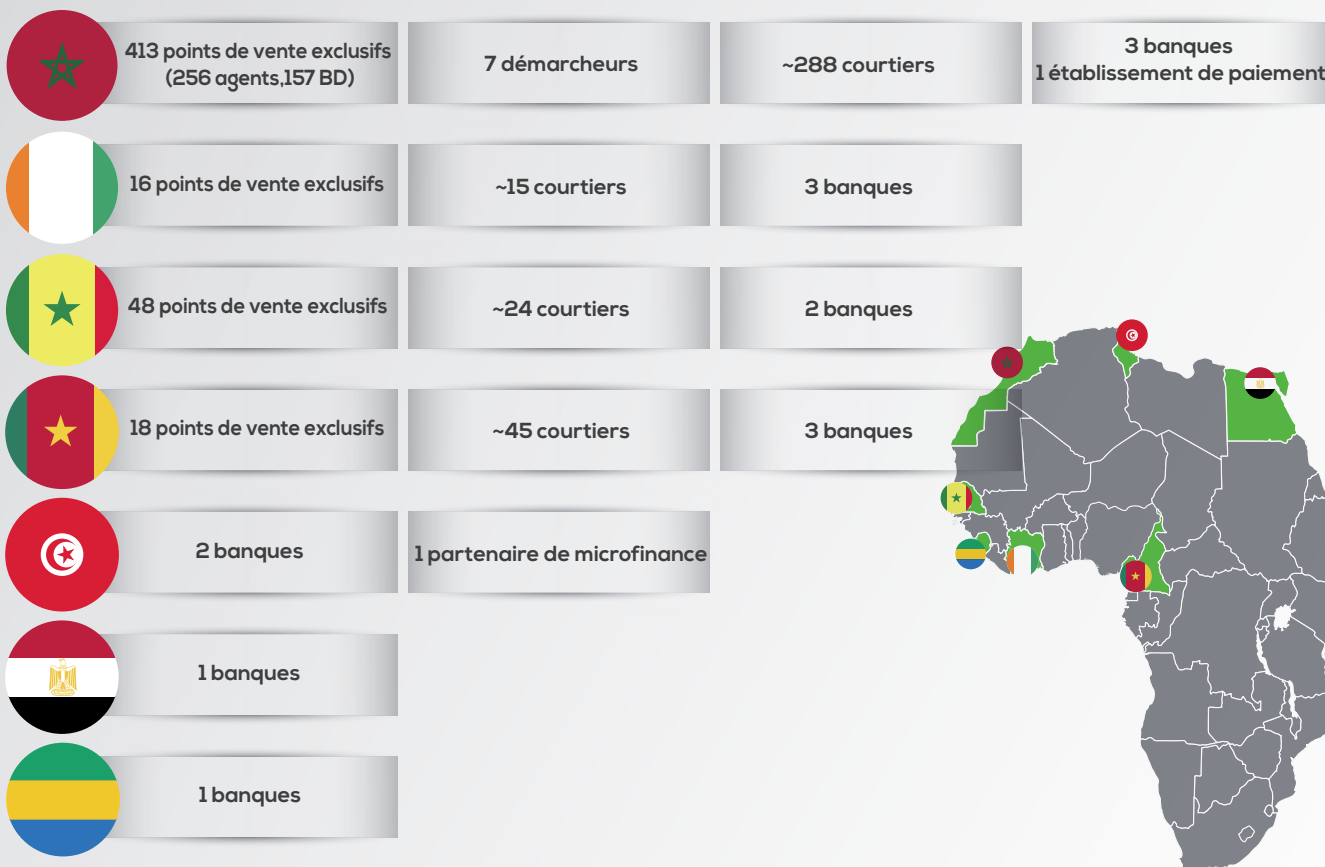
- **Wafa Assurance Vie Gabon** : Lancement des activités en **décembre 2025**.
- Diversification des réseaux de distribution :
 - En Côte d'Ivoire : La Poste, BOA, SIB ET bni.
 - Au Cameroun : BCP, AFG & BGFI et WafaCash ;
 - Au Sénégal : BOA, La Poste et CDS
 - Au Cameroun : SCB ;
- Digitalisation :
 - En Côte d'Ivoire, digitalisation de l'activité Vie avec le lancement de l'application mobile ;



En Egypte

- **Nouvelles règles FRA** :
 - Changement de la période de clôture des comptes de juillet à juin à la période calendaire de janvier à décembre ;
 - Mise en place des normes IFRS avec un bilan d'ouverture au 31 décembre 2024 et présentation au FRA des comptes trimestriels 2025 validé par le Conseil d'Administration ;
 - WLIE, Delta Insurance et Delta Life Assurance sont en conformité avec ces nouvelles règles.

Réseaux de distribution



FAITS MARQUANTS À L'INTERNATIONAL – GROUPE Wafa ASSURANCE



En Tunisie

- **Lancement du partenariat tripartite AttijariBank, Attijari Assurance et ENDA Tamweel** (société de micro finance leader en Tunisie) en décembre 2025 ;
- Début d'exploitation en Novembre 2025 du nouveau siège social ;
- Entrée en vigueur de la loi 2025-9 portant interdiction de la sous-traitance de main d'œuvre impactant la masse salariale de la compagnie.



En Zone CIMA

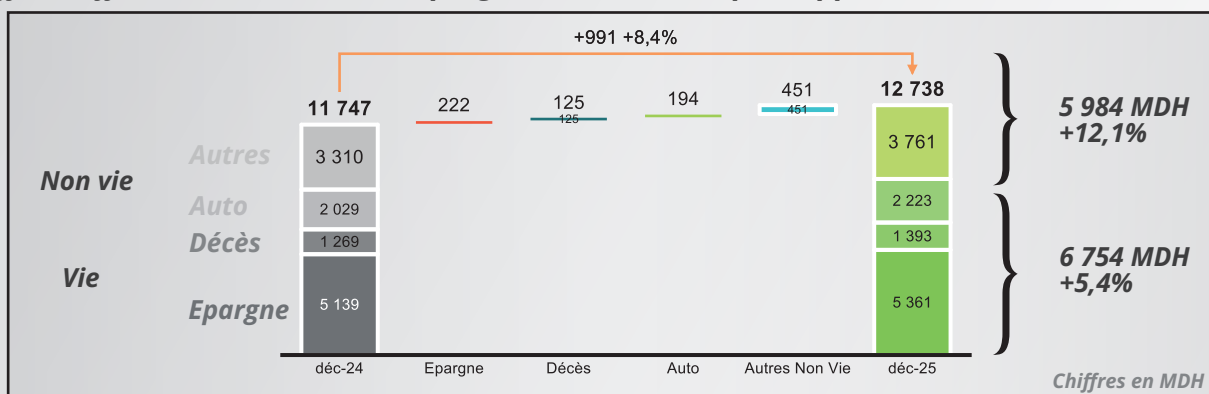
- **Wafa Assurance Vie Gabon** : Lancement des activités en **décembre 2025**.
- Diversification des réseaux de distribution :
 - En Côte d'Ivoire : La Poste, BOA, SIB ET bni.
 - Au Cameroun : BCP, AFG & BGFI et WafaCash ;
 - Au Sénégal : BOA, La Poste et CDS
 - Au Cameroun : SCB ;
- Digitalisation :
 - En Côte d'Ivoire, digitalisation de l'activité Vie avec le lancement de l'application mobile ;



En Egypte

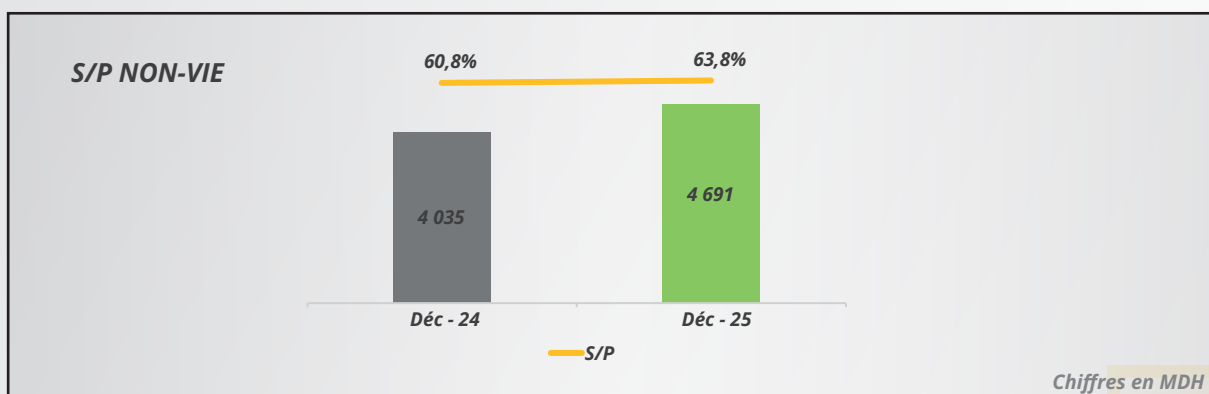
- **Nouvelles règles FRA** :
 - Changement de la période de clôture des comptes de juillet à juin à la période calendaire de janvier à décembre ;
 - Mise en place des normes IFRS avec un bilan d'ouverture au 31 décembre 2024 et présentation au FRA des comptes trimestriels 2025 validé par le Conseil d'Administration ;
 - WLIE, Delta Insurance et Delta Life Assurance sont en conformité avec ces nouvelles règles.

Chiffre d'affaires à 12 738 MDH en progression de +8,4% par rapport à 2024.

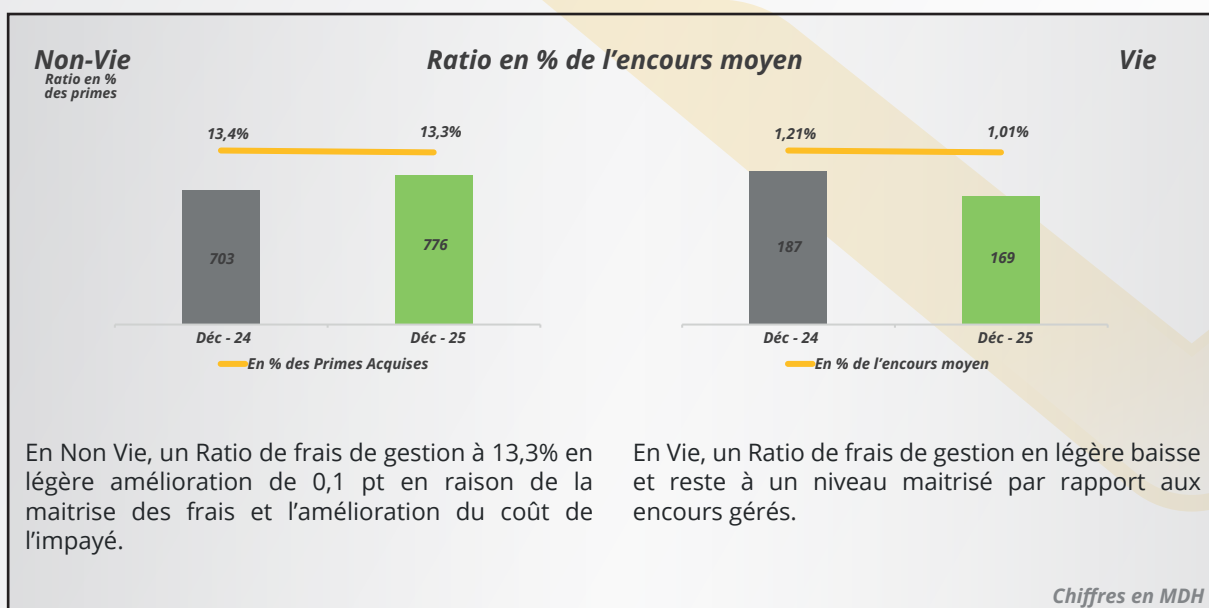


- Un chiffre d'affaires Non Vie à 5 984 MDH en progression de +12,1% porté par la performance sur le marché des entreprises et de l'Automobile.
- Un chiffre d'affaires Vie à 6 754 MDH en progression de +5,4% par rapport à 2024 tiré par la performance en bancassurance et en Prévoyance.

Une sinistralité en augmentation à 63,8% comparée à 2024.



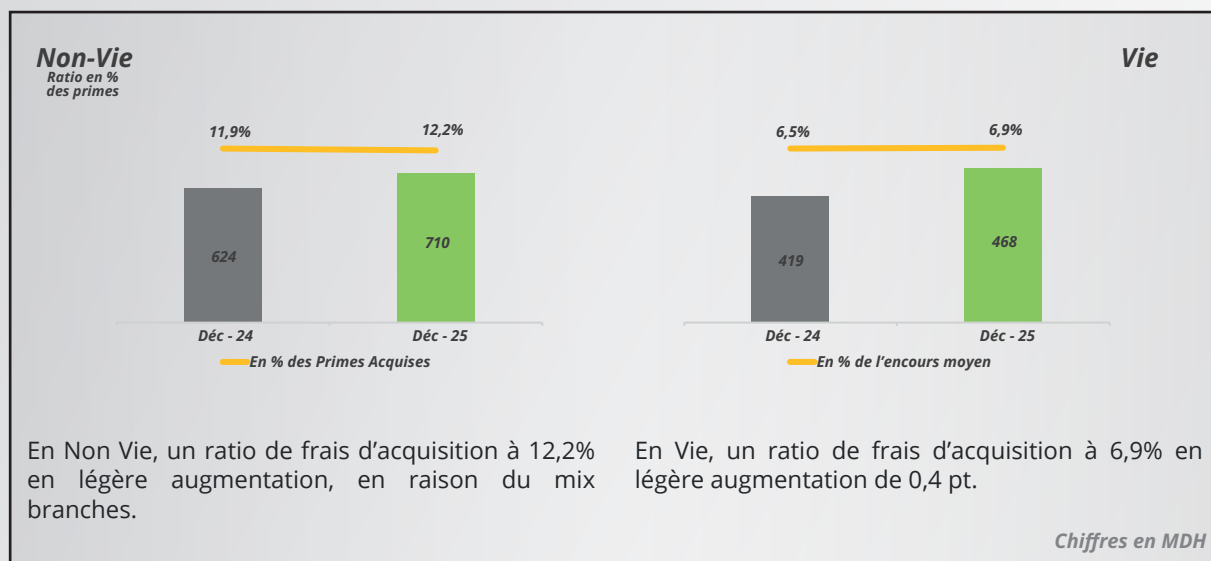
Des frais de gestion sous contrôle



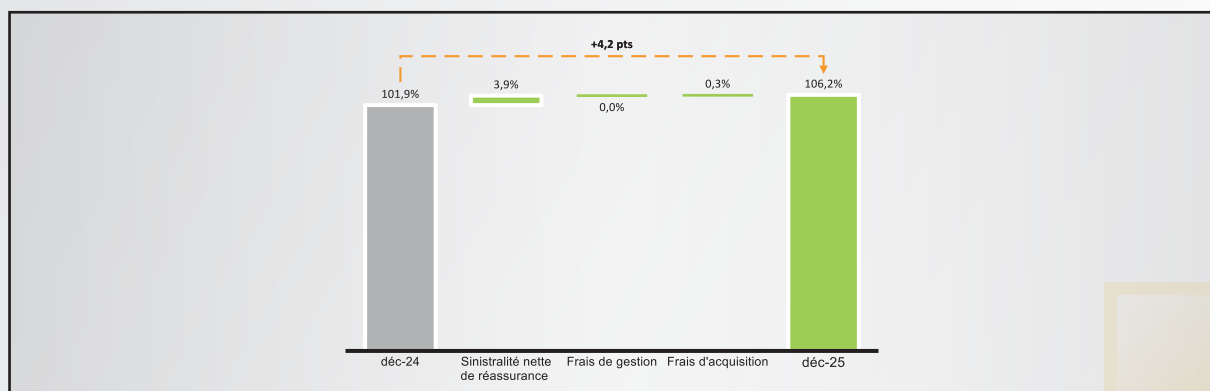
En Non Vie, un Ratio de frais de gestion à 13,3% en légère amélioration de 0,1 pt en raison de la maîtrise des frais et l'amélioration du coût de l'impayé.

En Vie, un Ratio de frais de gestion en légère baisse et reste à un niveau maîtrisé par rapport aux encours gérés.

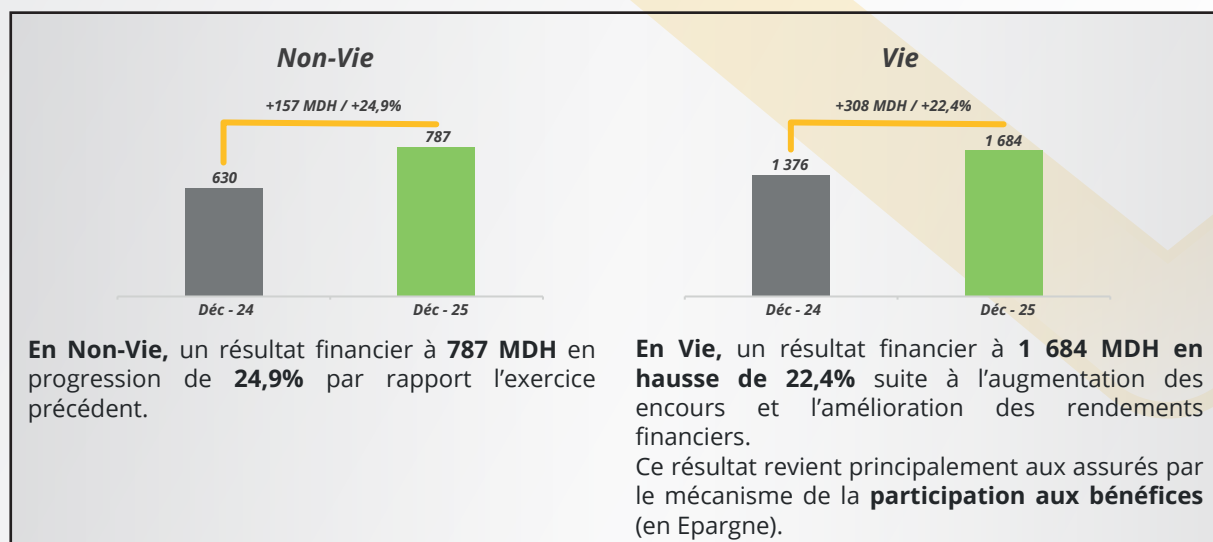
Un Ratio de frais d'acquisition quasi-stable.



Un Ratio combiné Non-Vie en augmentation de 4,2 pts, soit 106,2% suite à l'augmentation de la sinistralité nette de réassurance.

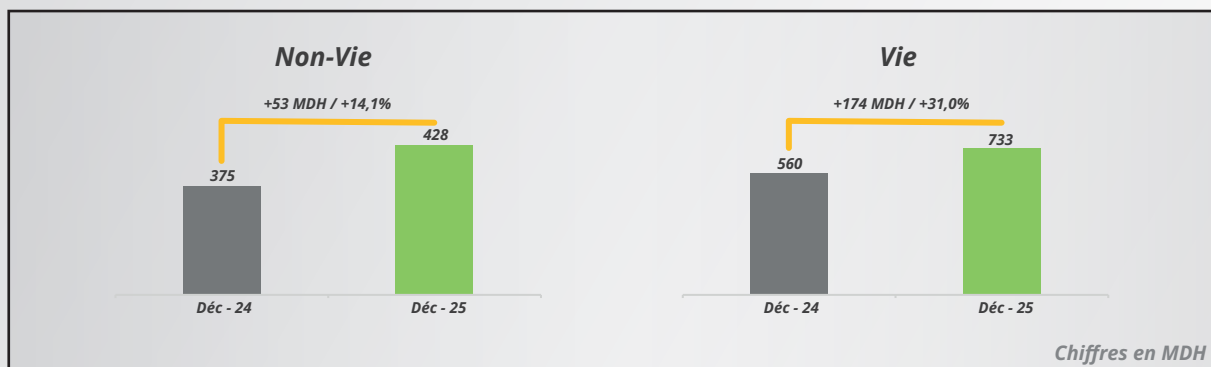


Un Résultat financier en progression au global.

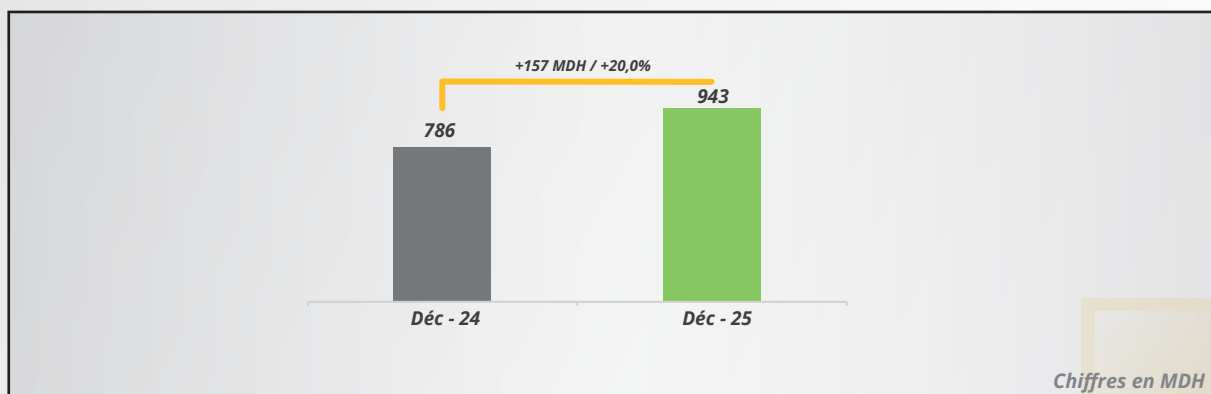


Le résultat Vie s'établit à 733 MDH en progression de 31,0% dynamisé par la croissance de l'activité et la dynamique des marchés financiers.

Le résultat Non-Vie ressort à 428 MDH en progression de 14% par rapport l'exercice précédent porté par le résultat financier.



Un Résultat net à 943 MDH en hausse de 20% vs. 2024 portée par la croissance de l'activité et par la bonne performance des indicateurs financiers.

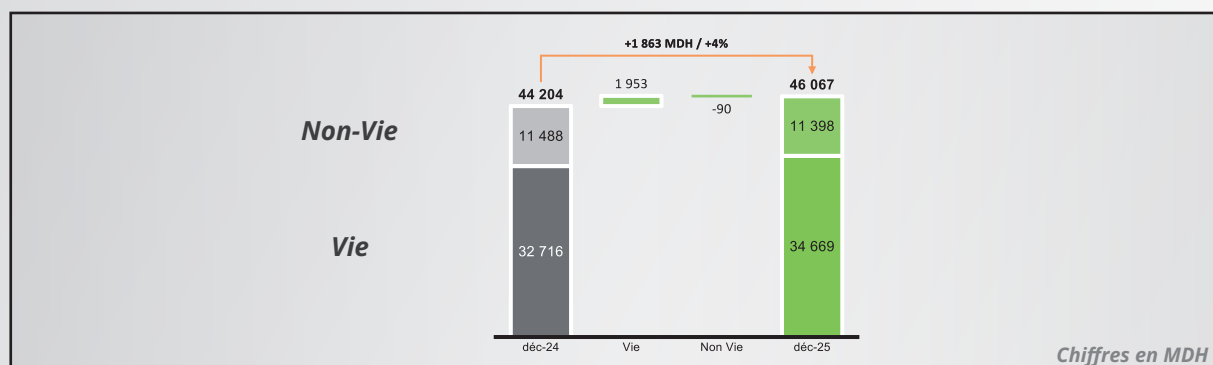


Chiffres clés

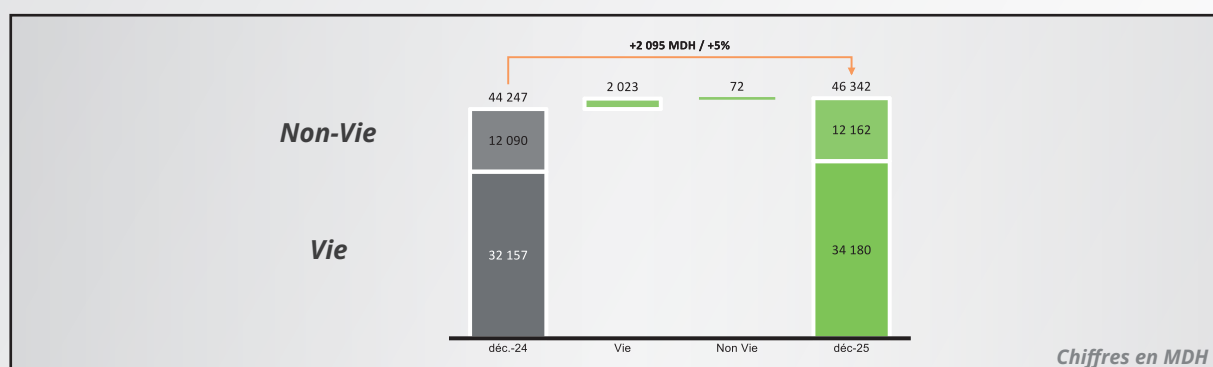
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 25-24
Chiffre d'affaires	8.374	9.089	9.089	9.089	9.089	9.089	9.089
Vie	4.371	5.005	5.005	5.005	5.005	5.005	5.005
Non-Vie	4.003	4.084	4.084	4.084	4.084	4.084	4.084
Ratio combiné Non-Vie	95,6%	112,2%	112,2%	112,2%	112,2%	112,2%	112,2%
Résultat technique Non-Vie	262	188	188	188	188	188	188
Résultat technique Vie	442	421	421	421	421	421	421
Résultat net d'IS	404	536	536	536	536	536	536

Chiffres en MDH

Hausse des engagements techniques de +4% à 46 067 MDH, issue de l'activité Non vie, reflétant ainsi la croissance de l'activité.

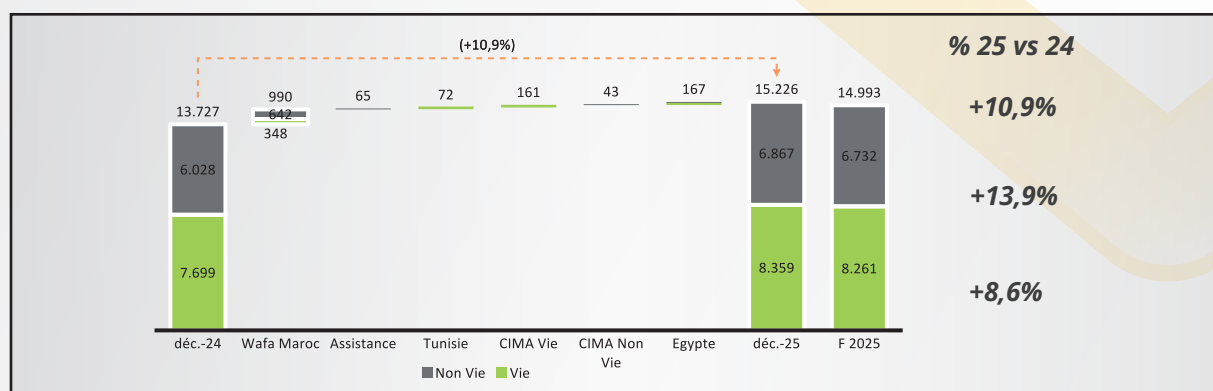


Des placements en couverture des engagements techniques à 46 342 MDH en hausse de 5%



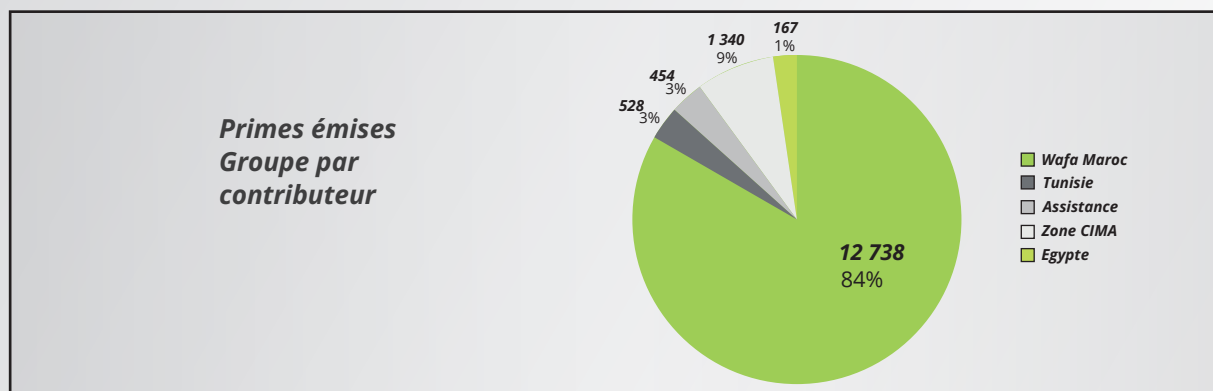
RÉSULTATS ANNUELS CONSOLIDÉS

Les primes émises par le Groupe s'établissent au 31 décembre 2025 à 15 264 MDH dont 2 527 MDH réalisé par les filiales. Comparativement au 31 décembre 2024, les primes émises Groupe sont en hausse de 10,9% à 15 226 MDH portées par la croissance réalisée tant sur le marché marocain qu'à l'international.

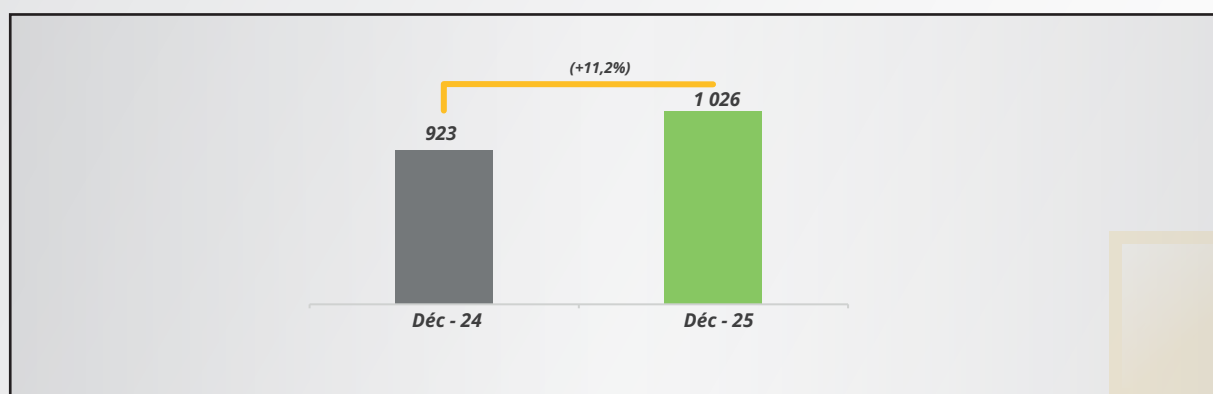


La contribution des filiales dans les primes émises se renforce à 16,3% vs. 14,4% en 2024.

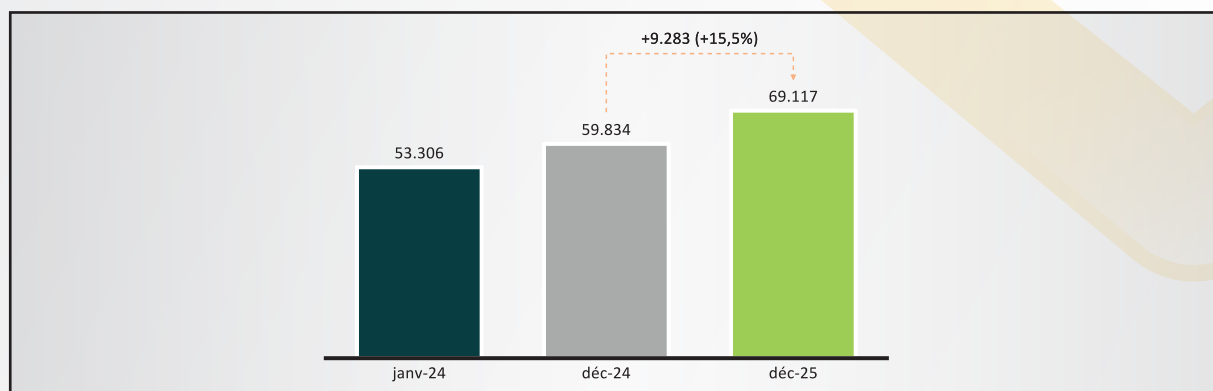
Les filiales de la zone CIMA contribuent à plus de 50% dans les primes émises des filiales grâce aux performances observées sur la Côte d'Ivoire et le Sénégal, se hissant ainsi aux rangs de la Tunisie et de la filiale Assistance.



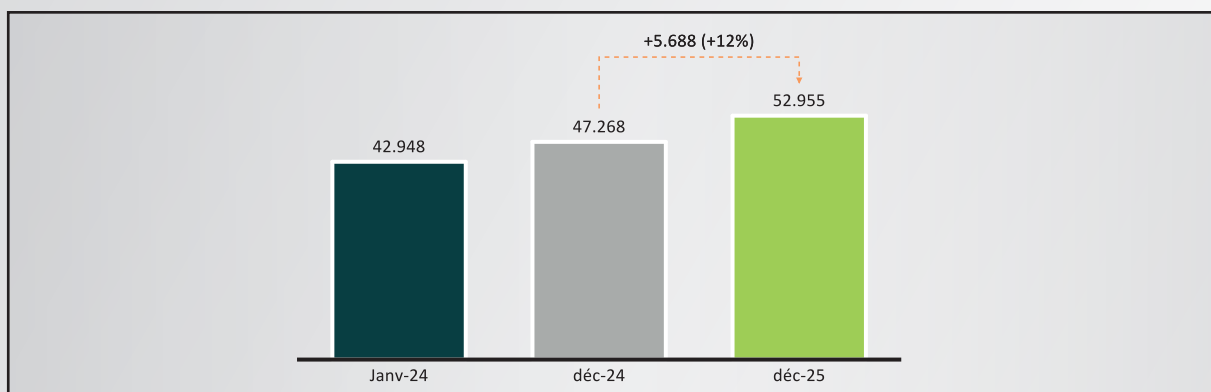
Le RNPG ressort à 1 026 MDH en hausse de 11,2% comparé au 31 décembre 2024 impacté par la bonne tenue des indicateurs techniques, la hausse des résultats à l'international et l'évolution favorable des marchés financiers.



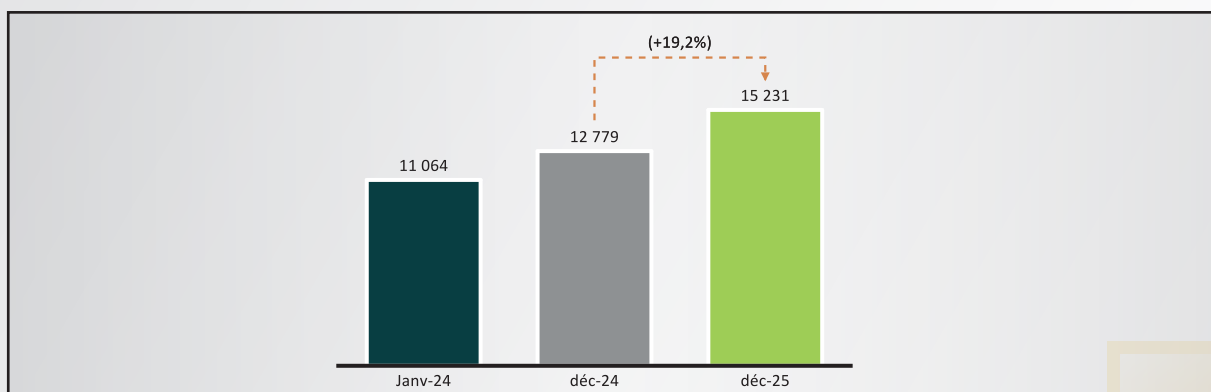
Les placements consolidés ressortent à 69 117 MDH au 31 décembre 2025 en progression de 15,5% soit 9 283 MDH, tiré par la croissance de l'activité et l'évolution du marché boursier en 2025



Les passifs techniques et financiers consolidés ressortent à 52 955 MDH au 31 décembre 2025 en progression de 12% en ligne avec la croissance de l'activité



Les capitaux propres consolidés 15 231 MDH tirés par le résultat de l'année et l'impact positif du marché sur la JV des actifs.



A l'international, bonne dynamique aussi bien en Vie qu'en Non Vie

MAROC

- Vie : 6 754 MDH / +5,4%
- Non-Vie : 5 983 MDH / +12%
- RN: 943MDH / +24%

- CA : 526 MDH / +15%
- RN: 50 MDH / -8%

- Contributions émises : 39 MDH / +77%
- RN: 0,9 MDH



TUNISIE

- CA Vie : 169 MTND (528 MDH)/+16%
- RN Vie : 13 MTND (40 MDH)/+6%

ÉGYPTE

- CA Vie 4e trimestre : 414 MEGP (79 MDH)/ +46%
- RN Vie 4e trimestre : 80 MEGP (15 MDH)

- CA Non-Vie 4e trimestre : 462 MEGP (88 MDH)
- RN Non-Vie 4e trimestre : 143 MEGP (27 MDH)

SÉNÉGAL

- CA Vie : 25 Mrds FCFA (405 MDH)/+17%
- RN Vie : 2,1 Mrds FCFA (34 MDH)/+19 %

- CA Non-Vie : 6,4 Mrds FCFA (103 MDH)/ -5%
- RN Non-Vie : -181,3 MFCFA (-3 MDH)

CÔTE D'IVOIRE

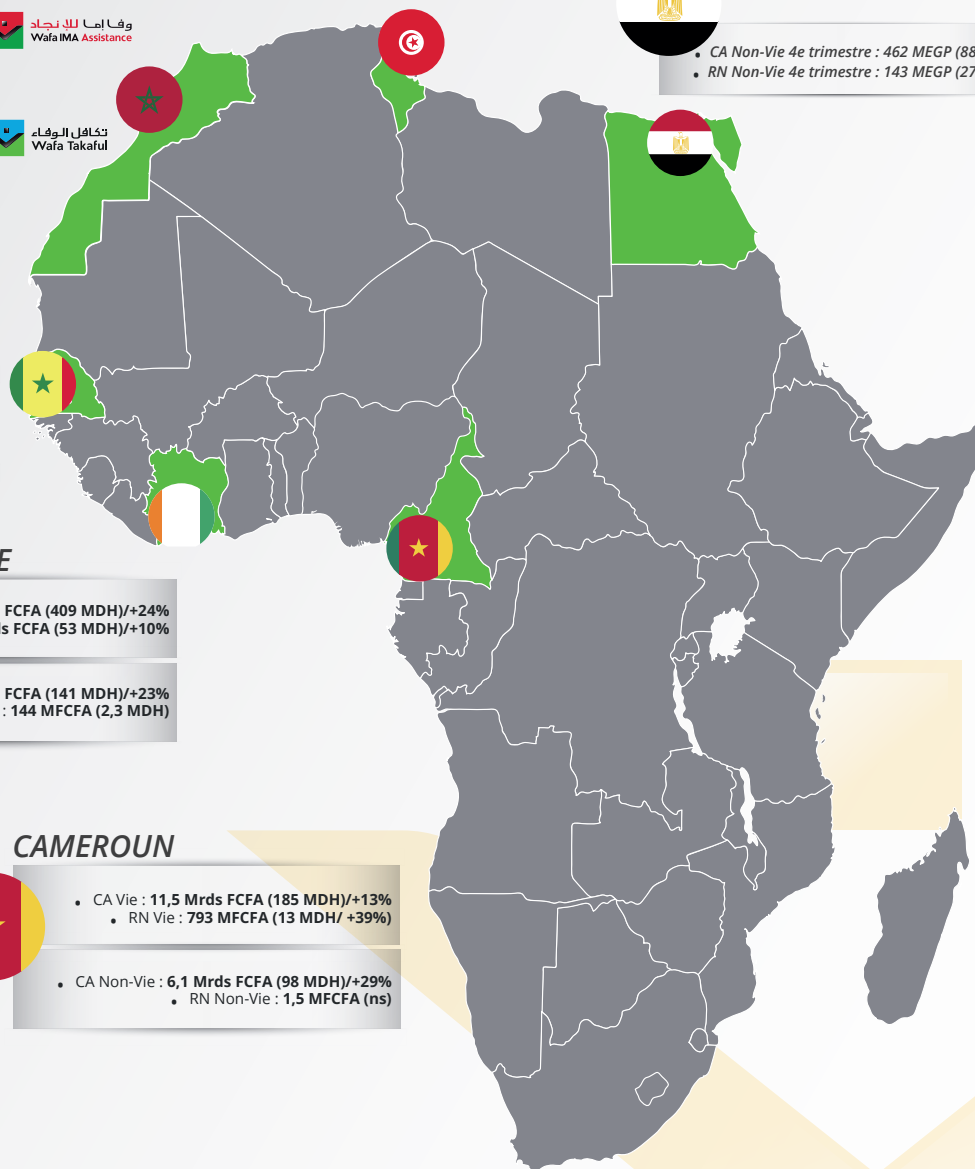
- CA Vie : 25 Mrds FCFA (409 MDH)/+24%
- RN Vie : 3,3 Mrds FCFA (53 MDH)/+10%

- CA Non-Vie : 8,8 Mrds FCFA (141 MDH)/+23%
- RN Non-Vie : 144 MFCFA (2,3 MDH)

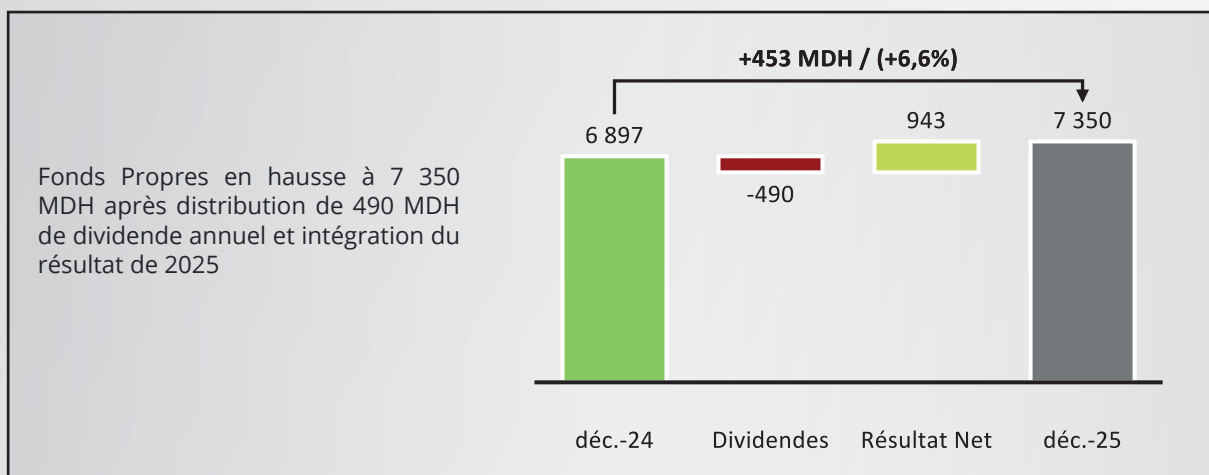
CAMEROUN

- CA Vie : 11,5 Mrds FCFA (185 MDH)/+13%
- RN Vie : 793 MFCFA (13 MDH)/ +39%

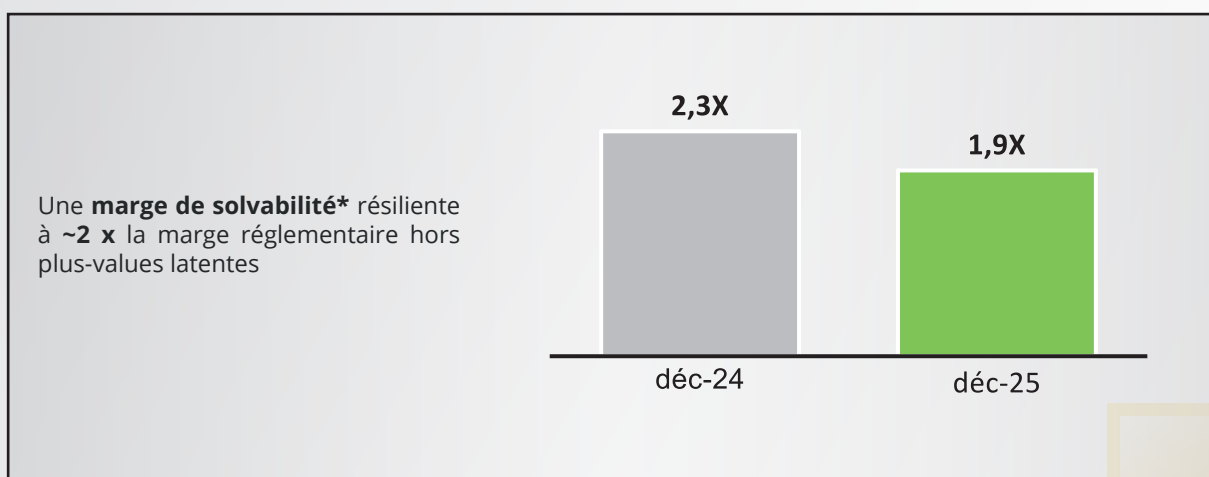
- CA Non-Vie : 6,1 Mrds FCFA (98 MDH)/+29%
- RN Non-Vie : 1,5 MFCFA (ns)



Augmentation des Fonds Propres à 7 381 MDH après distribution des dividendes



Solvabilité résiliente





تأمين الوفاء

Wafa Assurance

Source de confiance

RAPPORT ESG 2025

SOMMAIRE

Mot du Président Directeur Général	3
Profil de Wafa Assurance Groupe	4
1.Présentation Générale	7
1.1 GOUVERNANCE DU GROUPE	8
1.1.1 Assemblées Générales	8
1.1.2 Conseil d'Administration	9
1.1.3 Comités spécialisés	12
1.1.4 Transparence et Responsabilité Fiscale	15
1.2 STRATÉGIE ET MODÈLE ÉCONOMIQUE DE Wafa ASSURANCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ	15
1.2.1 Stratégie de Wafa Assurance en matière de durabilité	15
1.2.2 Modèle économique et chaîne de valeur de Wafa Assurance	17
1.3 DOUBLE MATÉRIALITÉ : GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	18
1.3.1 Les principales parties prenantes de Wafa Assurance	18
1.3.2 Impacts, risques et opportunités matériels pour Wafa Assurance	19
1.4 LABEL RSE DE LA CGEM	19
2.Informations environnementales	21
2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE	22
2.1.1 Enjeux climatiques	22
2.1.2 Bilan Carbone	22
2.1.3 Énergies	23
2.1.4 Promotion des pratiques à faible empreinte écologique	23
2.2 ECONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS	24
2.3 GESTION, PRÉSERVATION ET POLLUTION DE L'EAU	25
2.4 ACCOMPAGNEMENT DE GRANDS PROJETS NATIONAUX	25

3. Informations sociales	26
3.1 CAPITAL HUMAIN	26
3.1.1 Diversité, Equité et inclusion	28
3.1.2 Politique de rémunération équitable et durable	29
3.1.3 Recrutement, Gestion des carrières et fidélisation des Talents	29
3.1.4 Wafa Academy : la Formation pour tous	31
3.1.5 Respect des droits humains et conditions de travail	32
3.1.6 Santé et sécurité au travail	32
3.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	34
3.3 COMMUNAUTÉS AFFECTÉES	35
3.3.1 Investissements dans l'économie	35
3.3.2 Inclusion financière : Taamine Iktissadi	35
3.3.3 Wafa Prévention	36
3.3.4 Les Assurances de la Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et Risques Divers Simples (RDS)	36
3.3.5 Soutien à l'entrepreneuriat et l'innovation	37
3.3.6 Impacts société civile : Sponsoring et mécénat	37
3.4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	37
3.4.1 Satisfaction client	37
3.4.2 Digital Factory	38
4. Informations en matière de gouvernance	41
4.1 GESTION GLOBALE DES RISQUES	41
4.1.1 Mission de la fonction gestion des risques	41
4.1.2 Principaux risques identifiés	41
4.1.3 Dispositif de suivi permanent des risques	42
4.1.4 Gestion des risques au niveau des filiales du groupe	43
4.2 CONDUITE DES AFFAIRES	44
4.2.1 Obligations de déontologie	44
4.2.2 Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)	46
4.2.3 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme LBC/FT	48
4.2.4 Conformité à la loi 08-09 (Protection des données à caractère Personnel)	48
4.2.5 Mise en conformité avec les exigences FATCA	48
4.3 POLITIQUE DE RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE	50
4.4 ACHATS RESPONSABLES	50
4.5 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET RÉSILIENCE DIGITALE	51
5. Annexes	52
5.1 TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ODD	52
5.2 TABLEAUX DE CORRESPONDANCE GR	54

MOT DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques qui redessinent durablement nos sociétés, les entreprises ont un rôle déterminant à jouer.

En Afrique, où les besoins en résilience, en inclusion et en développement durable sont particulièrement forts, l'assurance s'affirme comme un acteur clé de transformation. Au-delà de sa fonction de couverture des risques, elle contribue à structurer les économies, à mobiliser l'épargne et à accompagner des trajectoires de croissance plus durables et plus inclusives.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'engagement du groupe Wafa Assurance.

Filiale de la holding Al Mada et du groupe Attijariwafa bank, notre Groupe construit depuis plusieurs décennies un modèle fondé sur la vision de long terme, la solidité et un fort ancrage africain. Présent dans sept pays à travers onze filiales, nous accompagnons des millions de clients en nous adaptant aux spécificités économiques et sociales de chacun de nos marchés.

L'année 2025 constitue une étape marquante de cette trajectoire avec l'obtention du Label RSE de la CGEM. Cette distinction vient reconnaître un engagement structurant : intégrer pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de notre stratégie, de notre modèle économique et de nos activités.

Cet engagement s'exprime d'abord dans notre cœur de métier. En protégeant les entreprises, en sécurisant

les investissements et en accompagnant les parcours de vie, nous contribuons directement à renforcer la résilience des économies dans lesquelles nous opérons. En mobilisant l'épargne longue, nous participons également au financement de projets structurants, indispensables au développement des infrastructures et à la croissance.

Notre responsabilité en tant qu'assurance est d'accompagner la transformation de nos marchés. Dans des environnements encore faiblement assurés, le développement d'une assurance plus accessible, plus inclusive et plus utile au quotidien constitue un enjeu majeur. Il s'agit de renforcer la confiance, de sécuriser les trajectoires individuelles et de permettre à chacun de se projeter dans l'avenir.

Cette ambition s'inscrit dans une démarche globale exigeante, fondée sur des standards élevés en matière de gouvernance, de gestion des risques, de développement du capital humain et de maîtrise de notre impact.

L'avenir de l'assurance en Afrique se construira nécessairement dans une logique collective. En renforçant les coopérations entre acteurs en partageant les meilleures pratiques et en accompagnant les transformations du secteur, nous serons en mesure de répondre aux défis à venir.

Notre ambition est claire : « contribuer durablement à bâtir une assurance africaine plus inclusive, plus responsable et pleinement au service du développement des économies et des sociétés du continent. »

Boubker JAI
Président Directeur Général

PROFIL DE Wafa ASSURANCE GROUPE

Leader panafricain depuis plus de 50 ans

Acteur de référence du secteur des assurances au Maroc, Wafa Assurance s'impose aujourd'hui comme un groupe panafricain en développement, au cœur des dynamiques économiques et sociales du continent. Filiale du groupe Attijariwafa bank et de la holding Al Mada, la compagnie bénéficie d'un adossement solide, lui conférant une capacité d'investissement significative et une vision stratégique de long terme, intégrant progressivement les enjeux de durabilité.

Fondée en 1972, Wafa Assurance a connu une trajectoire de croissance continue pour devenir un leader du marché marocain. Cette évolution s'appuie sur un modèle combinant performance économique, innovation et prise en compte croissante des responsabilités environnementales, sociales et de gouvernance.

Le Groupe propose une offre complète couvrant l'assurance vie et non-vie, répondant aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises. À travers ses solutions d'épargne, de prévoyance, de santé ou encore de couverture des risques, Wafa Assurance contribue à sécuriser les parcours de vie et à soutenir l'activité économique, tout en intégrant progressivement des dimensions de protection durable et de prévention des risques.

Un groupe solide, responsable et en croissance

Wafa Assurance est le leader de l'assurance au Maroc, portée par des fondamentaux financiers solides et une croissance régulière de ses activités. Cette performance s'inscrit dans une logique de création de valeur durable, conciliant rentabilité, maîtrise des risques et prise en compte des attentes des parties prenantes.

Le modèle de distribution du Groupe repose sur un réseau diversifié combinant agents généraux, bureaux directs et synergies avec le réseau bancaire d'Attijariwafa bank. Cette proximité constitue un levier essentiel pour renforcer l'accessibilité des produits d'assurance et favoriser l'inclusion financière.

Entreprise cotée à la Bourse de Casablanca, Wafa Assurance est soumise à des exigences élevées en matière de transparence, de gouvernance et de communication financière. Le Groupe s'inscrit ainsi dans une démarche de renforcement continu de ses pratiques en matière d'éthique, de conformité et de gestion des risques, en cohérence avec les standards ESG.

Une stratégie panafricaine à fort impact

Au-delà de son ancrage national, Wafa Assurance déploie une stratégie de développement à l'échelle africaine, avec une présence dans plusieurs pays du continent. Cette expansion s'accompagne d'une volonté de contribuer activement au développement économique et social des marchés dans lesquels le Groupe opère.

En s'appuyant sur les synergies avec le groupe Attijariwafa bank, Wafa Assurance développe des solutions adaptées aux spécificités locales, intégrant des enjeux clés tels que l'accessibilité, la simplicité des offres et la pertinence des couvertures proposées.

Dans des marchés encore caractérisés par une faible pénétration de l'assurance, le Groupe contribue à élargir l'accès à la protection financière, participant ainsi à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales. Le développement de solutions d'assurance inclusive constitue à cet égard un axe structurant de sa stratégie.

Un modèle au service de la résilience et du développement durable.

Au cœur de son modèle, Wafa Assurance joue un rôle structurant dans l'économie. En sécurisant les investissements, en protégeant les entreprises et en accompagnant les individus, le Groupe contribue à la stabilité et à la résilience des économies dans lesquelles il est présent.

La mobilisation de l'épargne longue constitue un levier clé de son action. En orientant cette épargne vers des projets structurants, Wafa Assurance participe au financement du développement économique, notamment des infrastructures et des entreprises. Dans cette dynamique, le Groupe intègre progressivement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses choix d'investissement, contribuant ainsi à une allocation plus responsable du capital.

Par ailleurs, la prise en compte des risques émergents, notamment liés au changement climatique, s'inscrit progressivement dans les réflexions du Groupe, tant au niveau de ses activités d'assurance que de ses investissements.

Gouvernance, capital humain et engagement sociétal

La gouvernance de Wafa Assurance repose sur des standards élevés, garantissant un pilotage rigoureux des activités et une gestion maîtrisée des risques. Le Groupe veille à renforcer en continu ses dispositifs de contrôle interne, de conformité et d'éthique des affaires.

Le capital humain constitue un pilier central de sa performance durable. Wafa Assurance met en œuvre des politiques visant à développer les compétences, à promouvoir la diversité et à favoriser l'engagement de ses collaborateurs, dans un environnement de travail inclusif et responsable.

L'engagement sociétal du Groupe se traduit également par des actions en faveur des communautés, en lien avec les priorités de développement des territoires dans lesquels il opère. Cette contribution s'inscrit dans une logique de création de valeur partagée, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes.

Une démarche RSE en structuration continue

Consciente des enjeux croissants liés au développement durable, Wafa Assurance renforce progressivement l'intégration des dimensions ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations. L'obtention du Label RSE de la CGEM en 2025 constitue une étape importante, venant reconnaître les efforts engagés en matière de responsabilité sociétale.

Au-delà de cette reconnaissance, le Groupe poursuit une dynamique d'amélioration continue, visant à structurer davantage son pilotage ESG, à renforcer la mesure de son impact et à développer des offres et pratiques plus responsables.

À travers son positionnement de leader, son ancrage africain et son engagement en faveur d'un développement plus durable, Wafa Assurance s'affirme comme un acteur clé de transformation du secteur de l'assurance.

En conciliant performance économique et responsabilité sociétale, le Groupe contribue à bâtir des économies plus résilientes, inclusives et durables, en phase avec les enjeux du continent africain.



CHIFFRES GLOBAUX

1^{er}

Assureur en Afrique
(hors Afrique du Sud)
et dans le zone MENA

7

Pays africains couverts

2 110

Collaborateurs

RÉSULTATS 2025

15 226 MMAD

Primes Émise Groupe 2025
+10,9% Par rapport à 2024

1026 MMAD

Résultat Net Part du Groupe 2025
+11,2% Par rapport à 2024

943 MMAD

Résultat Net Social 2025
+20% Par rapport à 2024





1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Wafa Assurance : un engagement ESG structuré selon les standards les plus exigeants

Le rapport ESG du Groupe Wafa Assurance est élaboré en stricte conformité avec les exigences réglementaires en vigueur, notamment les circulaires de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, ainsi que sa mise à jour par la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020 relatives aux opérations et à l'information financière.

À travers ce rapport, Wafa Assurance affirme son rôle d'acteur engagé en rendant compte de manière transparente de ses actions et de ses performances en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance. Le périmètre couvert englobe l'ensemble des activités du Groupe au Maroc sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Pour la première fois, Wafa Assurance intègre une analyse approfondie des impacts, risques et opportunités (IRO), issue d'une démarche rigoureuse de double matérialité (DMA). Cette approche permet d'identifier avec précision les enjeux ESG les plus significatifs pour le Groupe, tant du point de vue de ses activités que de leur influence sur son environnement.

Conformément aux standards retenus, les risques et opportunités reflètent les effets des enjeux de durabilité sur la performance de l'entreprise, tandis que les impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, traduisent les incidences des activités de Wafa Assurance sur la société et l'environnement.

Les conclusions de cette analyse structurante sont présentées en détail dans la section « 1.3 – Double matérialité : Gestion des Impacts, Risques et Opportunités », illustrant l'approche proactive et responsable adoptée par Wafa Assurance.

1.1 GOUVERNANCE DU GROUPE

Fidèle à son rang d'assureur de référence au Maroc et en Afrique, Wafa Assurance place la durabilité au cœur de son modèle de croissance. Notre gouvernance, structurée autour d'une logique de progrès continu, constitue le socle de notre engagement envers la création de valeur partagée.

En intégrant rigoureusement les enjeux environnementaux, sociaux, éthiques et de Gouvernance au sein de nos instances décisionnelles, nous assurons un pilotage responsable de nos activités. Cette architecture de supervision garantit non seulement l'alignement avec nos orientations stratégiques, mais aussi une gestion proactive des risques, répondant ainsi aux attentes les plus élevées de nos parties prenantes.

1.1.1 Assemblées générales

Conformément à l'article 21 des statuts de la compagnie, les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires, ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi.

Convocation des Assemblées Générales

Conformément à l'article 21 des statuts de la compagnie, les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration et peuvent également être convoquées par :

- les Commissaires aux Comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'administration ;
- par le liquidateur en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, la société doit publier dans un journal d'annonces légales agréé un avis de réunion et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil ainsi que le délai pendant lequel les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à

l'ordre du jour. Leurs convocations sont faites 15 jours francs au moins avant la réunion, au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé. Cet avis doit contenir les informations obligatoires édictées par la loi.

Ordre du jour de l'assemblée

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant la proportion du capital social prévue par la loi ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée adressée au siège social dix jours au plus tard à compter de l'avis de réunion. La mention de ce délai est portée dans l'avis de réunion.

Composition de l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 24 de ses statuts, la compagnie définit les conditions de participation et de composition de ses Assemblées Générales. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote se fait conformément à l'article 21 des statuts de la compagnie. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires :

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Attributions, quorum et majorité

Les attributions, ainsi que les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales qu'elles soient ordinaires, extraordinaires ainsi que les assemblées spéciales sont régies respectivement par les articles 28, 29 et 30 des statuts de la compagnie.

- par le liquidateur en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation;
- par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, la société doit publier dans un journal d'annonces légales agréé un avis de réunion et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil ainsi que le délai pendant lequel les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Leurs convocations sont faites 15 jours francs au moins avant la réunion, au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé. Cet avis doit contenir les informations obligatoires édictées par la loi.

Quorum et majorité

• L'assemblée générale ordinaire

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage. Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

• L'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart, au moins du capital social. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des

actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

• L'assemblée Spéciale

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

1.1.2 Conseil d'administration

Conformément à l'article 13 des statuts, Wafa Assurance est une société anonyme à Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus, nommés. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale même si cette question n'est pas à l'ordre du jour. Conformément à sa charte de fonctionnement, la taille du Conseil est définie de telle sorte à permettre des échanges de qualité pour tous les administrateurs.

Le Conseil est composé d'une majorité d'administrateurs non-exécutifs et repose sur l'articulation équilibrée de compétences, disponibilités, expertises et expérience, notamment dans le secteur des assurances. Le conseil d'administration procède régulièrement à un exercice d'auto-évaluation et ce, au minimum annuellement, afin d'évaluer la compétence collective de ses membres pendant l'exercice de leurs mandats. Ce dispositif d'auto-évaluation a été conçu pour garantir que le conseil d'administration, dans son ensemble, possède les qualités, les compétences et le mode de fonctionnement nécessaires permettant de garantir les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2025, Le Conseil d'administration de Wafa Assurance est composé de 14 membres, présidé par M. Boubker JAI. Ce Conseil d'administration compte 3 administrateurs indépendants représentant 21% des membres et 4 femmes, soit une représentation féminine de 29%.

Le Conseil d'Administration dont les administrateurs sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable est composé de :

Nom et Prénom ou dénomination sociale	Qualité	Date d'expiration du mandat actuel	Présence	Comités Spécialisés
M. Boubker JAI	Président	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	4	Comité Stratégique, Comité de nominations et de rémunération, Comité ESG, Comité Digital
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	3	Comité Stratégique, Comité de nominations et de rémunération
M.Ayman TAUD	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	3	Comité de nominations et de rémunération
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029	4	Comité Stratégique, Comité de nominations et de rémunération
M.Mohamed EL KETTANI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	3	Comité Stratégique, Comité de nominations et de rémunération
OGM représenté par Mme. Yasmine ABOUDRAR	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	4	
M.Rachid KETTANI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2030	0	-
M.Ahmed Ismail DOURI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	4	Comité ESG
M. Karim CHBANI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029	4	Comité Stratégique, Comité des Risques et des Comptes, Comité ESG
M.Badr ALIOUA	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029	3	
M.Gilles DUPIN	Administrateur indépendant	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	4	Comité des Risques et des Comptes
Mme. Marie-Laure Mazaud	Administrateur Indépendant	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	4	Comité des Risques et des Comptes
Mme.Magali Noé	Administrateur Indépendant	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	4	Comité Digital
Mme. Rachida BENABDELLAH	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	4	-

TAUX DE PRÉSENCE EFFECTIVE AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Wafa Assurance a tenu 4 Conseils d'administration avec un taux de présence de 89%.

PARITÉ

Le taux de représentation des femmes au Conseil d'Administration est de 29%.

1.1.2.1 Compétence et évaluation des administrateurs

La charte de fonctionnement du conseil d'administration et la « Procédure d'évaluation des compétences et de l'honorabilité à la nomination et durant l'exercice de la fonction des administrateurs » institue les modalités en vertu desquelles la compétence et l'honorabilité des membres du conseil d'administration sont évaluées. Elle comporte également une description du processus d'évaluation, du cadre éthique et opérationnel devant être respectés.

La composition du Conseil privilégie la complémentarité des expertises et l'indépendance des membres afin d'assurer une vision objective et transversale. Son fonctionnement repose sur une transparence totale de l'information et un processus de décision collégial rigoureux.

Le conseil d'administration de Wafa Assurance repose sur l'articulation équilibrée de compétences, disponibilités, expertises et expérience, notamment dans le secteur des assurances. La composition du conseil doit inclure au moins un membre ayant une expertise personnelle dans chacun des domaines suivants :

- Les domaines de l'assurance et la finance ;
- La gestion de l'entreprise, et, en particulier, celle des entreprises d'assurances et de réassurance ;
- La gouvernance ;
- Le droit en général et celui applicable aux entreprises d'assurances et de réassurance ;

- La réglementation prudentielle applicable à l'assurance et celle concernant la protection des assurés ;

- La comptabilité des assurances.

Lors du renouvellement du mandat d'un administrateur, sont considérés à la fois les qualifications individuelles de l'administrateur concerné, mais aussi la manière dont sa présence et son expertise contribuent à la compétence globale du conseil d'administration.

1.1.2.2 Critères adoptés par Wafa assurance en matière d'indépendance des administrateurs

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux dispositions définies dans l'article 41 bis de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes. Le nombre des administrateurs indépendants ne peut dépasser le tiers du nombre total des administrateurs.

L'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir été, au cours des trois (3) années précédant sa nomination, salarié ou membre des organes d'administration, de surveillance ou de direction de la société ;
- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'un actionnaire ou d'une société que ce dernier consolide ;

- Ne pas avoir été, au cours de trois (3) dernières années, membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction, d'une société dans laquelle la société détient une participation quel que soit son pourcentage ;
- Ne pas être, membre de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle la société dispose d'un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance, ou dans laquelle un membre des organes d'administration ou de surveillance ou de direction de la société, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois (3) ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration, de surveillance ou de direction.
- Ne pas avoir représenté, durant les trois (3) dernières années, un partenaire commercial ou financier ou exerçant une mission de conseil auprès de la société ;

- Ne pas avoir un lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec actionnaire ou un membre du conseil d'administration de la société ou son conjoint ;
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des six (6) années précédant sa nomination.

1.1.2.3 Rémunérations octroyées aux membres des organes d'administration

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration. Il est de 3 MMAD

Les jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre des trois derniers exercices se détaillent comme suit:

	2023	2024	2025
Jetons de présence en MAD	2 876 000	2 785 000	2 910 000

1.1.2.4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global de la rémunération brute annuelle attribuée aux principaux dirigeants de Wafa Assurance au titre de l'année 2025 s'élève à 34,4 MMAD

1.1.3 Comités spécialisés

La gouvernance de Wafa Assurance s'appuie sur les travaux concertés et qualifiés du Conseil d'Administration et de 5 comités spécialisés. La charte de fonctionnement de ses Comités est approuvée par le Conseil d'Administration, elle définit le rôle, les missions, la composition et le fonctionnement de chaque comité.

1.1.3.1 Comité ESG

Mission :

Le Comité ESG est une instance déléguée du Conseil d'Administration de Wafa Assurance, habilité, sous l'autorité de son Président, à :

- Développer une stratégie ESG qui tient compte des spécificités sectorielles de Wafa Assurance tout en étant alignée avec les objectifs globaux du groupe,
- Mettre en évidence les risques ESG spécifiques à Wafa Assurance et proposer des stratégies d'atténuation,
- Solliciter des évaluations externes pour identifier les domaines d'amélioration et valider les progrès réalisés en matière d'ESG,

- Suivre la mise en œuvre de la feuille de route ESG de Wafa Assurance,
- Suivre les besoins en certification ESG et accompagner Wafa Assurance dans son parcours de certification,
- S'assurer que Wafa Assurance reste à l'avant-garde des tendances ESG et adopte les meilleures pratiques du secteur.

Composition :

M. Boubker JAI, Président
M. Ismail DOUIRI
M. Karim CHBANI
Mme Sara Chaqrouni
Mme Monia El Hassar

Périodicité des Réunions :

Ce comité se réunit 2 fois par an et ses travaux sont restitués au conseil d'administration de Wafa Assurance. Pour suivre et déployer les actions ESG sur le terrain, le comité ESG repose sur un sous-comité dénommé Comité des Engagements.

Ce dernier se réunit tous les 3 mois, sous le pilotage du responsable ESG de Wafa Assurance, autour d'une équipe constituée des propriétaires des domaines d'engagement et les animateurs ESG par domaine d'engagement.

Taux de présence effective aux réunions du comité

Le comité ESG a tenu 02 Réunions avec un taux de présence de 100%

1.1.3.2 Comité Stratégique :

Mission :

Le Comité Stratégique a pour but de soutenir le Conseil dans le cadre de la définition des orientations stratégiques et des choix relatifs aux projets d'investissement ou de désinvestissement. Il s'assure également, pour ce qui concerne les achats stratégiques, d'une saine mise en concurrence des fournisseurs et de l'adéquation entre les besoins de Wafa Assurance et des offres présentées par les fournisseurs.

Composition :

Les membres du Comité Stratégique, ainsi que son Président, sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Comité est composé d'au moins 3 administrateurs, désignés par le Conseil.

M. Boubker JAI, Président
M. Hassan OURIAGLI
M. Abdelmjid TAZLAOUI
M. Mohamed EL KETTANI
M. Karim CHBANI

Périodicité des réunions :

Le Comité Stratégique se tient dès que nécessaire. Par ailleurs, le Président du Comité ou une majorité des membres du Comité peut convoquer une réunion du Comité à tout moment.

1.1.3.3 Comité de Nomination et de Rémunération :

Mission :

Le Comité de nominations et de rémunérations a pour mission de superviser la politique de rémunération et son adéquation avec les objectifs opérationnels et stratégiques de l'entreprise, s'assurer de la conformité de la politique de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, de sa revue ainsi que sa mise en œuvre.

Le Comité de nominations et rémunérations examine et se prononce sur les sujets relatifs à la carrière des Cadres Suivis, notamment : recrutement, nomination et renouvellement, conditions de rémunération (salaire fixe et variable) et avantages sociaux.

Le Comité examine annuellement le bilan social de la compagnie et assure également la revue des plans de succession pour les cadres dirigeants et les autres cadres suivi.

Par cadre suivi, il est fait référence :

- Aux Cadres Dirigeants, en l'occurrence les mandataires sociaux et les membres des comités de direction de WAFA ASSURANCE ;
- Aux directeurs rattachés hiérarchiquement au Président Directeur Général ;
- Aux Hauts Salaires de WAFA ASSURANCE ;
- Au Directeur Financier, aux responsables des Fonctions notamment l'audit, l'actuariat, la gestion des risques et la conformité ainsi qu'aux responsables des fonctions avec impact important sur le profil de risques.

Composition :

Le CNR est un organe collégial émanant du Conseil, composé d'au moins trois administrateurs.

M. Boubker JAI, Président
M. Hassan OURIAGLI
M. Abdelmjid TAZLAOUI
M. Aymane TAUD
M. Mohamed EL KETTANI

Périodicité des Réunions :

Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit dès que nécessaire à l'occasion de chaque décision relevant de ses attributions.

1.1.3.4 Comité des Risques et des Comptes :

Mission :

Le rôle du Comité des risques et des Comptes est de donner un avis au Conseil sur :

I. La fiabilité des informations comptables et financières,

II. La qualité du dispositif de contrôle interne

III. Et l'efficacité des systèmes d'audit interne et de la gestion des risques.

Sans préjudice des compétences et responsabilités des organes chargés de l'administration, de la direction ou de la gestion, le Comité des Risques et des Comptes a notamment pour attributions d'examiner et suivre l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de formuler une recommandation sur la nomination des Commissaires aux Comptes.

Le Comité des risques et des comptes assiste le Conseil d'Administration dans la détermination de la politique, la stratégie et le dispositif de gestion des risques, il examine annuellement la politique de gestion des risques et porte une appréciation sur son dispositif de gestion, sa mise en œuvre, sa performance et son efficacité.

Composition :

Le Comité des Risques et des comptes de la Compagnie est un organe collégial, composé de 3 Administrateurs non-exécutifs nommés par le Conseil d'administration. Ses membres ont la compétence nécessaire en comptabilité, finances, risques et audit pour mener à bien la mission qui leur est assignée par le Conseil d'Administration. Le Président du CRC est nommé par le Conseil d'Administration de la Compagnie parmi les administrateurs indépendants.

Mme. Marie-Laure Mazaud : Présidente du Comité d'Audit

M. Gilles DUPIN
M. Karim CHBANI

Périodicité des Réunions :

Le Comité des Risques et des Comptes se réunit au moins quatre fois par an. Un minimum de deux réunions doit être dédié aux activités risques et audit interne et un minimum de deux réunions doit être dédié aux comptes.

Taux de présence effective aux réunions du comité

Le Comité des Risques et des Comptes a tenu 8 Réunions avec un taux de présence de 100%

1.1.3.5 Comité Digital :

Mission :

Le Comité Digital de Wafa Assurance a pour objet les missions suivantes :

- Le partage et l'alignement sur la réflexion stratégique pour la transformation digitale.
- La définition et le suivi des indicateurs stratégiques de pilotage des chantiers digitaux.
- Le suivi des réalisations de la feuille de route digitale et son ajustement le cas échéant.
- La fourniture des éléments pertinents et leur reporting au Conseil d'administration.

Composition :

Le Comité est composé de 3 membres administrateurs, Le Comité est présidé par un administrateur indépendant.

Le Comité Digital se compose des personnes suivantes :
Mme. Magali NOE, Présidente du Comité Digital
M. Boubker JAI, Membre
M. Karim CHBANI, Membre représentant de AL MADA

Périodicité des Réunions :

Le Comité Digital se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que nécessaire.

Taux de présence effective aux réunions du comité

Le Comité Digital a tenu 4 Réunions avec un taux de présence de 100%

1.1.4 Transparence et Responsabilité Fiscale

Wafa Assurance appréhende ses obligations fiscales comme une composante essentielle de sa responsabilité sociétale en conformité avec la réglementation des pays où il intervient.

Encadrée par une gouvernance rigoureuse, nos obligations fiscales et les risques associés sont suivis et pilotés par la Direction Financière et supervisés, pour ses aspects les plus significatifs, par le Conseil d'Administration via son Comité des Risques et des Comptes.

Nous appliquons une règle de stricte adéquation entre la substance économique de nos activités et le lieu d'imposition, en veillant à ce que chaque filiale contribue aux finances publiques à hauteur de ses résultats locaux, nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un développement économique transparent et durable.

1.2 STRATÉGIE ET MODÈLE ÉCONOMIQUE DE Wafa ASSURANCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

1.2.1 Stratégie de Wafa Assurance en matière de durabilité

En tant qu'acteur financier de référence, guidé par un modèle de gouvernance et d'éthique rigoureux, Wafa Assurance met en œuvre sa stratégie de durabilité pour répondre aux défis de durabilité de son époque et avoir un impact positif sur ses parties prenantes.

Cette stratégie se décline en 5 axes stratégiques :

- Gouverner avec éthique et responsabilité : Agir avec intégrité, transparence et redevabilité à tous les niveaux de l'organisation. Cela implique une gouvernance interne rigoureuse, des pratiques de

gestion éthiques, un dialogue constructif avec les parties prenantes et la prise en compte de leurs attentes dans nos décisions. Cette gouvernance guide l'ensemble de nos actions et engagements.

- Assumer pleinement notre responsabilité d'employeur : Nous nous engageons à offrir un environnement de travail épanouissant et stimulant pour nos collaborateurs, en favorisant leur développement, leur bien-être et l'inclusion. Cette responsabilité se traduit également par des pratiques de gestion des ressources humaines éthiques.
- Contribuer à la préservation de l'environnement : Conscients de l'urgence climatique, nous mettons en œuvre des actions concrètes pour réduire notre impact environnemental et promouvoir une économie

plus verte. Notre stratégie de durabilité intègre des objectifs de réduction de notre empreinte carbone et encourage les investissements responsables.

- Participer au développement de la société : Nous souhaitons jouer un rôle actif dans le progrès social et économique du Maroc, en soutenant des initiatives et des projets qui contribuent au bien-être des communautés.
- Contribuer au déploiement des pratiques professionnelles favorisant une économie durable: Nous encourageons l'adoption de pratiques responsables et durables au sein de notre secteur, en collaborant avec nos partenaires et en partageant notre expertise pour une gouvernance sectorielle axée sur la transparence et la responsabilité.

NOS AXES STRATÉGIQUES POUR UN IMPACT DURABLE



1.2.2 Modèle économique et chaîne de valeur de Wafa assurance

Conformément à son engagement en faveur d'une croissance responsable, le Groupe Wafa Assurance a structuré son analyse des enjeux de durabilité autour d'une vision élargie de sa chaîne de valeur.

Cette approche permet d'identifier et d'évaluer avec précision les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) liés à nos activités, tant sur le plan opérationnel que relationnel.

Notre méthodologie intègre l'ensemble des maillons de notre écosystème, structurés en trois dimensions clés :

- Activités et opérations d'assurances,
- Activités et opérations d'investissements,
- Vie d'entreprise et opérations propres,

Cette analyse de la chaîne de valeur englobe l'ensemble des relations d'affaires, des marchés et des ressources, aussi bien en amont qu'en aval de nos opérations ; elle garantit que nos engagements ESG ne se limitent pas à nos frontières juridiques, mais s'étendent à l'ensemble de nos relations d'affaires, assurant ainsi une gestion proactive de nos Impact, risques et Opportunités de durabilité.



1.3 DOUBLE MATÉRIALITÉ : GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

1.3.1 Les principales parties prenantes de Wafa assurance

L'identification de nos parties prenantes est un processus rigoureux visant à identifier les acteurs clés qui ont un impact significatif sur nos chaînes de valeurs et qui sont également affectés par celles-ci. Ces parties prenantes sont ensuite catégorisées en fonction des critères ci-dessous :

- Les enjeux issus des analyses de risques ;
- Les engagements en matière ESG ;
- Les exigences réglementaires ;
- Les exigences contractuelles ;

- Les opportunités et les risques relatifs aux enjeux de durabilité ;
- L'impact effectif ou potentiel de Wafa Assurance sur ses parties prenantes.
- Les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre nos programmes de durabilité ;

Wafa Assurance considère que la prospérité à long terme d'une entreprise réside dans sa capacité à générer des bénéfices économiques tout en contribuant positivement à la société et en répondant aux attentes de ses parties prenantes. Pour atteindre cet objectif et dans le cadre de notre démarche de durabilité, nous avons pris en compte les enjeux liés au développement durable qui sont importants pour nos contributeurs.

NOTRE CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES VISION STRATÉGIQUE



1.3.2 Impacts, risques et opportunités matériels pour Wafa assurance

En 2025, Wafa assurance a lancé son analyse de double matérialité basée sur une méthodologie rigoureuse d'identification et d'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO), en intégrant les attentes de ses parties prenantes internes et externes.

1.3.2.1 Identification des IRO

La première étape a consisté à réaliser un inventaire exhaustif des enjeux liés aux thématiques ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Cette phase d'identification s'est appuyée sur une mobilisation importante des forces vives de l'entreprise :

- Engagement collaboratif : Organisation de 10 Focus Groupes ;
- Expertise interne : Participation de 25 représentants clés des différents métiers de Wafa Assurance ;

Résultat de l'inventaire : L'exercice a permis de recenser initialement 227 IRO. Après une phase d'analyse approfondie, 170 IRO ont été retenus, puis regroupés et consolidés. Cette structure finale s'articule autour de :

- 10 normes ESRS thématiques.
- 26 sous-thématiques, reflétant les enjeux de durabilité spécifiques au secteur de l'assurance avec un niveau de granularité conforme aux exigences réglementaires.

1.3.2.2 Cotation et Évaluation

Une fois l'inventaire stabilisé, chaque IRO a fait l'objet d'une évaluation technique (cotation) pour déterminer son caractère matériel selon le double prisme de la matérialité d'impact et de la matérialité financière.

- Méthodologie de cotation : Cette phase a nécessité 14 Focus Groupes additionnels.
- Évaluateurs : Un panel de plus de 20 représentants internes a été mobilisé pour attribuer des scores de sévérité, de probabilité et d'occurrence aux impacts, ainsi que des scores d'ampleur financière aux risques et opportunités.

La phase de cotation constitue le cœur de l'analyse de double matérialité. Elle permet de quantifier l'importance de chaque Impact, Risque et Opportunité

(IRO) identifié afin de déterminer les enjeux qui seront considérés comme "matériels" pour Wafa Assurance.

L'évaluation repose sur deux dimensions indépendantes, conformément aux normes ESRS :

- **Matérialité d'Impact (Inside-Out)** : Évaluation des impacts positifs ou négatifs, réels ou potentiels, de l'activité de Wafa Assurance sur l'environnement et les personnes.

Cette dimension évalue les impacts positifs et négatifs qu'ils soient réels ou potentiels, générés par les activités de Wafa Assurance. Plusieurs critères ont été pris en compte : l'ampleur de l'impact, son étendue, son caractère irrémédiable en cas d'impact négatif, ainsi que la probabilité d'occurrence lorsqu'il s'agit d'impacts potentiels.

- **Matérialité Financière (Outside-In)** : Évaluation des risques et opportunités qui ont, ou pourraient avoir, une influence sur la performance financière, la position ou les flux de trésorerie de la compagnie. Cette dimension évalue les risques et les opportunités, en tenant compte de l'ampleur/effets financier, du contexte réglementaire et d'image et de la probabilité d'occurrence.

● Temporalités

Chaque IRO a été évalué sur différents horizons temporels :

- Court terme : moins d'un an ;
- Moyen terme : entre 2 ans et 5 ans ;
- Long terme : plus de 5 ans ;
- Très long terme : au-delà de 10 ans- changements climatiques ;

Les résultats feront objet d'une revue et une validation finale pour assurer la cohérence globale de l'analyse par rapport aux spécificités du secteur de l'assurance.

1.4 LABEL RSE DE LA CGEM

Le 04 décembre 2024, Wafa Assurance a obtenu le label RSE décerné par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Cette reconnaissance fait suite à un audit et une évaluation rigoureuse des pratiques de notre compagnie sur les neuf domaines d'actions et leurs

39 objectifs constituant la charte de responsabilité sociétale de la CGEM, en conformité avec les objectifs universels RSE. Elle atteste de notre engagement à répondre aux attentes des parties prenantes internes et externes par une démarche globale intégrée dans notre stratégie managériale, tout en tenant compte des impératifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.



L'obtention du Label RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) constitue pour notre organisation bien plus qu'une simple distinction ; c'est un engagement stratégique qui guide l'ensemble de nos opérations. Ce label, aligné sur la norme internationale ISO 26000 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), atteste de la maturité de notre démarche de responsabilité sociétale et de notre volonté de concilier performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

À travers les 9 axes de la Charte de Responsabilité Sociétale de la CGEM, nous structurons notre contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Wafa Assurance s'engage activement à :

- Promouvoir le travail décent (ODD 8) : En garantissant des conditions de travail optimales, le respect des droits humains et le développement des compétences de ses collaborateurs.

- Agir pour le climat et l'environnement (ODD 6,7,12 & 13) : par une gestion rigoureuse de ses ressources et la réduction de son empreinte carbone.
- Garantir une éthique des affaires exemplaire (ODD 16) : en renforçant les dispositifs de lutte contre la corruption et en assurant la transparence de sa gouvernance.

Une démarche d'amélioration continue

Le Label RSE de la CGEM impose à Wafa Assurance une rigueur d'analyse et un suivi constant de ses indicateurs de performance. Il valorise sa capacité à anticiper les risques extra-financiers et à répondre aux attentes de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs et partenaires sociaux). En inscrivant ces engagements dans son ADN, Wafa Assurance réaffirme son rôle d'acteur économique responsable, engagé durablement dans la création de valeur partagée pour le pays et les générations futures.



2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Wafa Assurance est une société de service, son impact environnemental direct est donc limité. Néanmoins, la compagnie prend sa part de responsabilité dans la contribution à la préservation de l'environnement. Cette position se traduit par une politique environnementale privilégiant la gestion des ressources consommées et encourageant les pratiques et initiatives à caractère écologique.

Wafa Assurance a ainsi déployé sa politique environnementale en vue de réduire les impacts environnementaux directs associés à ses activités et opérations. Dans sa portée, elle englobe différents axes :

- Comprendre les interactions entre ses activités et l'environnement
- Dimensionner les actions à la hauteur des enjeux, pour utiliser au mieux les ressources
- Sensibiliser le personnel aux enjeux environnementaux
- Innover pour faire émerger de nouvelles solutions et les partager au sein de l'entreprise
- Mesurer en continu et communiquer sur les résultats obtenus

2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1.1 Enjeux climatiques

A date, Wafa Assurance a réalisé une analyse de double matérialité ayant permis d'identifier ses Impacts, Risques et Opportunités sur le changement climatique qui nous permettront par la suite de mettre à jour nos enjeux prioritaires et d'alimenter et formaliser notre politique environnementale.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la contribution du Groupe à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques).

Toutefois, Wafa assurance met d'ores et déjà en place plusieurs initiatives visant à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre, tant directes qu'indirectes, visant à renforcer l'efficacité énergétique de ses bâtiments et à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

Ces initiatives constituent la première étape d'identification des leviers de décarbonation pertinents.

La réalisation depuis 2018 d'un audit énergétique a permis le déploiement de plusieurs actions et initiatives :

- L'acquisition d'équipements à haute performance énergétique et l'implémentation de fonctionnalités d'économie d'énergie au niveau des sites. La performance énergétique fait désormais partie des exigences spécifiées dans les cahiers des charges des équipements ;

- Le remplacement et la modernisation des équipements (climatisation, éclairage...) avec des technologies à faible consommation énergétique ou avec une meilleure efficacité énergétique ;
- Le recours aux énergies renouvelables pour alimenter une partie de nos locaux ;
- La réalisation d'un bilan carbone.

2.1.2 Bilan Carbone

Pour réduire activement les émissions de GES liées à ses opérations, Wafa Assurance a mis en place son bilan carbone annuel pour les opérations de son siège au Maroc.

Le Bilan couvre les Scopes 1, 2 et 3, à l'exception des émissions liées aux actifs assurés, il est établi selon les normes du GHG Protocol, en privilégiant les facteurs d'émission nationaux issus de l'outil de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

L'exercice s'appuie sur des données réelles, complétées par des estimations pour certains postes spécifiques (ex. déplacements domicile-travail et fuites de fluides frigorigènes).

Le bilan carbone annuel permet de suivre les progrès réalisés par rapport à un ensemble d'objectifs régulièrement mis à jour pour refléter l'ambition du Groupe Wafa assurance.

De nombreuses mesures sont mises en place pour réduire les émissions carbonees liées aux opérations (Consommation d'énergie, consommation de papier, production de déchets...).

Indicateur	2024	2025
Émissions propres (scope 1,2) en TeqCO2	1497,5	1486,2
Intensité carbone opérationnelle * en TeqCO2/ collaborateurs	1,76	1,6

* Émissions scopes 1 et 2 rapportées au nombre de collaborateurs

2.1.3 Énergies

Afin de réduire son empreinte carbone et d'optimiser ses coûts opérationnels, Wafa Assurance a déployé une politique axée sur l'efficacité énergétique et le mix énergétique renouvelable. Cette démarche s'articule autour de deux piliers majeurs :

OPTIMISATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2018, Wafa Assurance s'appuie sur un audit énergétique approfondi pour piloter sa stratégie d'efficacité. Ce diagnostic a permis de déployer plusieurs leviers de performance, notamment :

- Modernisation des équipements : Remplacement systématique des équipements (climatisation, onduleurs, batteries...) par des technologies de pointe à faible consommation.
- Gestion intelligente des locaux : Installation de dispositifs automatisés (détecteurs de mouvement) et activation de fonctionnalités d'économie d'énergie dans les locaux.
- Standardisation des achats : Intégration des critères de performance énergétique rigoureux dans les cahiers des charges.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Autoconsommation solaire : Déploiement de panneaux photovoltaïques sur notre site pour couvrir une partie de nos besoins électriques, en fonction de la capacité disponible et la faisabilité technique.

Indicateur	2024	2025
Consommation énergétique totale en Kwh	1.983.822	1.961.530
Part des énergies renouvelables	2%	2%

2.1.4 Promotion des pratiques à faible empreinte écologique

Télétravail

Dans le cadre de notre engagement pour la réduction de notre empreinte carbone indirecte (Scope 3), nous avons instauré une journée de télétravail hebdomadaire pour l'ensemble des postes dont la nature des missions le permet. Cette mesure s'inscrit dans une démarche de sobriété énergétique visant à limiter les déplacements domicile-travail, principaux vecteurs d'émissions de gaz à effet de serre liés à l'activité humaine de l'entreprise.

Au-delà de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la flexibilité organisationnelle, cette pratique permet une réduction concrète

de la congestion urbaine et de la consommation de carburant.

En optimisant ainsi notre occupation des espaces physiques, nous réaffirmons notre volonté d'allier performance opérationnelle et responsabilité environnementale, transformant nos modes de collaboration en véritables leviers de transition écologique.

Solutions de transport décarbonées

Pleinement consciente de l'impact de la mobilité sur notre empreinte carbone, Wafa assurance s'engage activement dans la promotion de solutions de transport décarbonées. Cette démarche s'illustre par une première phase pilote consistant en l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking de nos locaux.

Cette initiative est destinée à encourager nos collaborateurs à opter pour une mobilité propre, en facilitant la transition vers l'électrique. Elle permettra d'améliorer notre participation d'une manière concrète à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités indirectes.

Produits et services « verts »

En ligne avec les bonnes pratiques environnementales, Wafa Assurance assure de manière continue une veille du marché des voitures écologiques et s'est engagé en faveur du transport électrique et hybrides à travers le Pack OTOECO.

Le Pack OTOECO est une assurance automobile dédiée aux véhicules hybrides et électriques avec une panoplie d'avantages.

- Tarif compétitif que ce soit pour les véhicules neufs ou occasions ;
- Plusieurs garanties d'assistance inédites avec 2 formules exclusives :
 - Remorquage du véhicule vers la borne de recharge la plus proche.
 - Remorquage du véhicule vers le garage choisi par l'assuré en cas d'accident ou de panne.
 - Service de conciergerie sur mesure.



2.2 ECONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

L'économie circulaire et la gestion responsable des déchets constitue un enjeu prioritaire pour Wafa Assurance. Notre dispositif vise à réduire l'empreinte environnementale de nos opérations tout en instaurant une culture durable, en parfaite adéquation avec les ODD 11 (Villes et communautés durables) et ODD 12 (Consommation et production responsables).

Cette stratégie repose sur trois piliers : la réduction à la source, le tri sélectif et la valorisation.

1. Réduction à la source : Des mesures concrètes ont été mises en œuvre pour limiter la production de déchets dans nos processus via la dématérialisation/digitalisation des parcours et/ou processus internes et l'optimisation du parc de matériel (mutualisation des systèmes d'impression et numérisation réseau).

2. Tri sélectif et gestion des flux : Un système de tri rigoureux couvre les flux majeurs (papier, plastique, carton, organique), orientés vers des filières de recyclage. Une gestion spécifique est dédiée aux DEEE (déchets électroniques), avec un stockage sécurisé garantissant une traçabilité totale dès l'identification de prestataires spécialisés pour leurs valorisation et/ou élimination.

3. Culture et sensibilisation : La sensibilisation des collaborateurs est assurée pour le moment via un affichage dynamique. Un programme de sensibilisation/formation est en cours de développement, visant à ancrer les écogestes et adopter les meilleures pratiques.

En 2025, ces efforts ont permis de valoriser **34,8 tonnes de déchets**, atteignant un **taux de recyclage global de 80 %**.

Indicateur	2024	2025
Quantité Total des déchets (en Tonne)	48,75	43.29
Taux de recyclage des déchets	90%	80%
Consommation du papier d'impression (en tonnes)	18,83	19.86

2.3 GESTION, PRÉSERVATION ET POLLUTION DE L'EAU

Alignée sur l'Objectif de Développement Durable n°6 (Eau propre et assainissement), la préservation des ressources hydriques constitue un axe majeur de notre politique environnementale. L'usage sanitaire représentant plus de 90 % de nos consommations, nous avons déployé un plan de rationalisation articulé autour de deux leviers :

- La sensibilisation des collaborateurs pour l'adoption d'écogestes quotidiens.
- La généralisation d'équipements hydro-économes (robinets temporisés à débit réduit, chasses d'eau à double flux).

Par ailleurs, pour limiter notre impact sur l'écosystème urbain, les eaux usées issues de la restauration font l'objet d'un prétraitement via une station dédiée avant leur rejet dans le réseau public.

Indicateur	2024	2025
Consommation en Eau (m3)	7376	7206
Ratio de la consommation d'eau par ETP en (m3 /ETP*/AN)	9	8

*ETP : Équivalents Temps Plein

2.4 ACCOMPAGNEMENT DE GRANDS PROJETS NATIONAUX

Dans le cadre de la politique ambitieuse du Maroc dans le domaine des énergies renouvelables, de la santé et de la culture, Wafa Assurance est l'assureur des grands projets suivants :

- Group ACWA POWER : Parcs Solaires Noor I, Noor II, Noor III, Noor IV, Boujdour & Laâyoune
- Les parcs Eoliens de la société Energie Eolienne du Maroc, le Parc Eolien de la société TAREC, le parc Eolien Midelt Wind Farm, le parc Eolien Boujdour Wind Farm, le parc Eolien Essaouira Wind Farm, le parc Eolien Aftissat II, III et IV.
- Deux parcs solaires à Benguéir et Khouribga pour le compte de l'OCP
- Ensemble de panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments existants (MARJANE, LESSIEUR, SONASID...)
- Le parc Solaire AL MADEN de la société Green Power of Morocco

- La station de dessalement d'eau de mer de Dakhla alimentée par un parc Eolien de 72 MW (DAWEC)
- Construction de deux centrales électriques Avec une capacité nette de 495 MW pour chacune, dans le site Al Wahda
- L'usine de fabrication des composantes de batteries pour voitures électriques (JV Al Mada – CNGR)
- L'usine de fabrication des composantes de batteries pour voitures électriques (GOTION)
- Usine de valorisation des rejets des unités de production d'engrais(FLUORALPHA)
- Usine de fabrication des vaccins de la société MARBIO
- Construction du nouvel hôpital Ibn Sina de Rabat
- Grand Théâtre de Casablanca
- Grand théâtre de Rabat



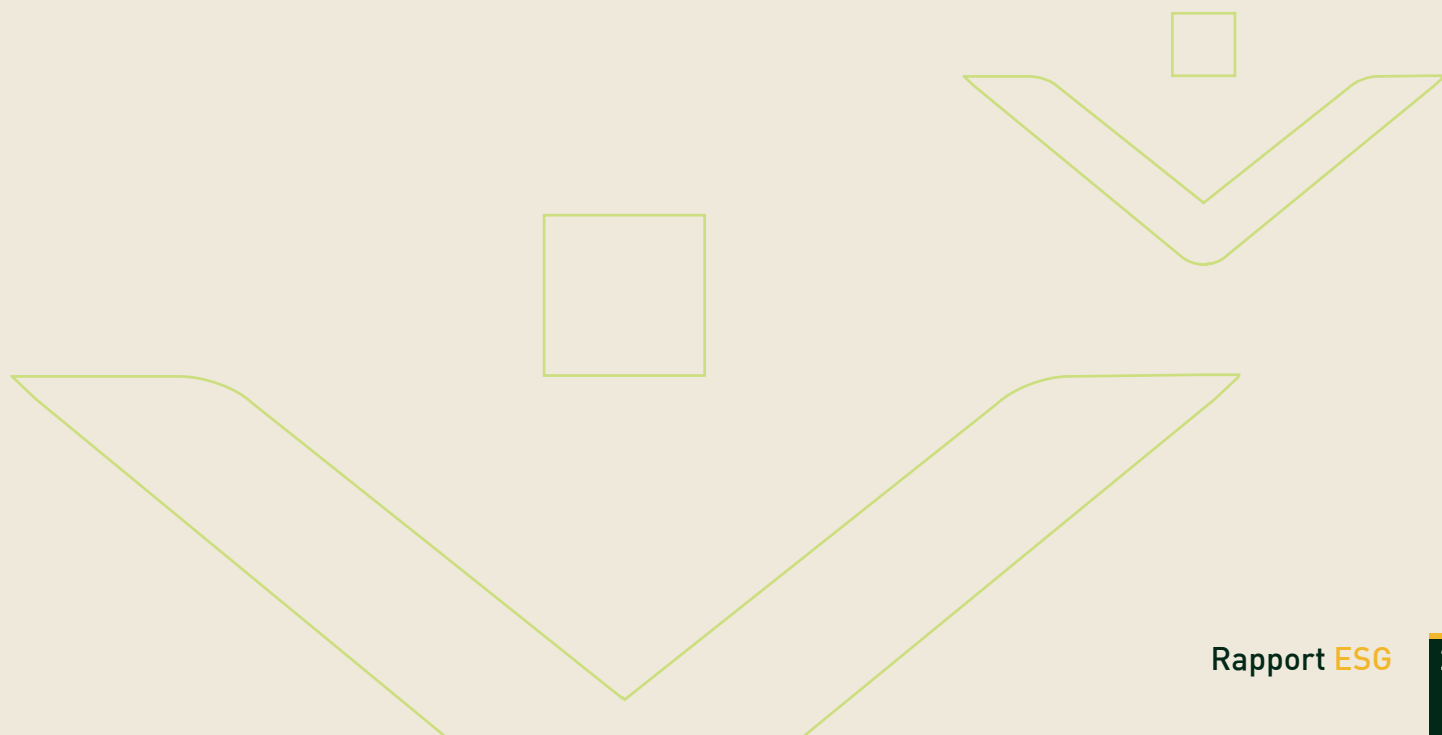
3. INFORMATIONS SOCIALES

3.1 CAPITAL HUMAIN

Convaincue que la performance durable repose avant tout sur l'engagement et le développement de ses collaborateurs, Wafa Assurance place le capital humain au cœur de sa stratégie. La politique Ressources Humaines contribue pleinement à la mise en œuvre des engagements ESG de la compagnie et vise à promouvoir un environnement de travail inclusif, responsable et propice à l'épanouissement professionnel.

Dans ce cadre, la stratégie RH s'articule autour de plusieurs axes structurants, notamment le développement des compétences, l'égalité des chances, le bien-être au travail et la promotion de pratiques managériales responsables. Ces orientations se traduisent par la mise en œuvre d'initiatives concrètes visant à renforcer l'attractivité de la compagnie, accompagner les évolutions organisationnelles et favoriser l'engagement durable des collaborateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, plusieurs actions ont ainsi été déployées afin de consolider ces engagements et contribuer activement à la création de valeur sociale et sociétale.



Tournoi interne Wafa Foot Cup 2025

Ambiance sportive et esprit d'équipe étaient au rendez-vous le 18 octobre, pour la grande finale de la Wafa Foot Cup 2025 !

Un tournoi placé sous le signe du fair-play et de la passion du jeu, réunissant huit équipes internes dans un esprit de compétition et de convivialité.

La journée s'est clôturée par une cérémonie festive de remise des trophées, en présence de notre Président Directeur Général, au club Attijariwafa bank de Bouskoura, pour célébrer les talents et la dynamique collective de nos équipes.



Marathon International de Casablanca : Nos collaborateurs sur la ligne de départ !

À l'occasion de la 16^e édition du Marathon International de Casablanca, qui s'est tenue le 26 octobre, plusieurs collaborateurs de Wafa Assurance ont relevé le défi aux côtés de 10 000 participants venus du Maroc et d'ailleurs.

Un moment de partage, de dépassement de soi et de cohésion, fidèle aux valeurs qui nous animent au quotidien.



3.1.1 Diversité, Équité et inclusion

Wafa Assurance inscrit la diversité, l'équité et l'inclusion au cœur de sa politique de gestion du capital humain. Déclinés à chaque étape du processus des Ressources Humaines, ces engagements reflètent la conviction de l'entreprise qu'un environnement de travail inclusif, favorisant la diversité des talents et des parcours, constitue un facteur clé de performance durable.

Cette vision s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) 5 (égalité des sexes), 8 (travail décent) et 10 (réduction des inégalités).

- Parité femmes-hommes : les femmes représentent 51 % de l'effectif global, 45% de l'effectif cadres, 41% des managers sont des femmes et 20% de représentation féminine au Comité exécutif.

- Égalité des chances à l'embauche : Wafa Assurance veille à garantir l'égalité des chances dans ses processus de recrutement, en assurant une évaluation des candidatures fondée exclusivement sur les compétences, l'expérience et le potentiel.

- Programme Yeleen : ce programme vise à recruter, au siège de Wafa Assurance, des jeunes diplômés de grandes écoles marocaines, issus des pays d'implantation de Wafa Assurance, afin de les former aux pratiques et aux standards du Groupe, avant de les accompagner vers des opportunités de carrière au sein des filiales à l'international.

- Accessibilité renforcée pour les personnes en situation de handicap (PSH), avec des aménagements spécifiques dans les locaux.

Participation au Forum Handicap Maroc

Le samedi 24 mai 2025, Wafa Assurance a participé au forum Handicap Maroc, qui s'est tenu à l'hôtel Kenzi Casablanca. Cet événement, dédié à l'insertion professionnelle des personnes en situation d'handicap, a été une occasion pour Wafa Assurance de réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité au sein de notre entreprise.



Participation à la 29e édition du Forum Horizons Maroc

Le Forum Horizons Maroc, véritable carrefour entre les entreprises marocaines et les talents de toutes nationalités, a pour vocation de promouvoir le marché du travail marocain et d'en faire découvrir les multiples opportunités. Cette 29^e édition a permis à nos équipes d'échanger avec des profils motivés, désireux de contribuer activement au développement de notre pays.

Cette présence active sur le terrain témoigne de l'engagement continu de Wafa Assurance en faveur de l'attraction des talents, de la promotion de la diversité et du développement de parcours professionnels porteurs de sens.



3.1.2 Politique de rémunération équitable et durable

Wafa assurance déploie une politique de rémunération fondée sur l'équité interne, la compétitivité externe et l'alignement avec la performance durable. Elle repose sur les piliers suivants :

- Une rémunération fixe fondée sur le niveau de responsabilité et les standards de marché,
- Une rémunération variable
- Des avantages sociaux complets (Couverture maladie optimale, Retraite complémentaire, Prime Aid el Adha, Prime Achoura, Prime de scolarité...)
- La rémunération des femmes et des hommes s'appuie sur un principe d'égalité à niveau de responsabilité égal.

3.1.3 Recrutement, Gestion des carrières et fidélisation des Talents

Wafa Assurance déploie une politique de gestion des talents fondée sur la transparence, l'équité et la valorisation des compétences internes. Dans cette dynamique, la compagnie favorise la mobilité interne et la promotion de ses collaborateurs à travers une bourse d'emploi interne, permettant à chacun d'être acteur de son parcours professionnel.

Parallèlement, Wafa Assurance veille à attirer des profils à fort potentiel afin de renforcer ses expertises et accompagner sa croissance. L'année 2025 a ainsi été marquée par l'intégration de 108 nouveaux talents, contribuant à enrichir les compétences et la diversité des équipes.

Ainsi, dans une logique de développement des parcours professionnels, les équipes développement RH de la compagnie mènent des entretiens de carrière annuellement, permettant d'accompagner les collaborateurs dans la définition de leurs trajectoires professionnelles et d'aligner leurs aspirations avec les besoins de la compagnie.

Dans la même optique, un projet de mise à jour du référentiel des emplois a été mené afin d'assurer une meilleure lisibilité des rôles et des

responsabilités, en cohérence avec les évolutions de l'organisation.

L'année 2025 a été marquée également par le déploiement d'un dispositif de Talent Management en étroite collaboration avec les managers, visant à identifier les successeurs et à les préparer à occuper des postes clés, en cohérence avec les orientations stratégiques et les ambitions de développement de la compagnie.

À la rencontre des talents de demain

Nos équipes Recrutement et Développement se sont mobilisées pour aller à la rencontre des étudiants, jeunes diplômés et futurs lauréats, à travers leur participation à plusieurs forums : le Forum EMI Entreprises, le forum GENI Entreprises et le Forum EHTP Entreprises.

Ces événements ont été l'occasion de présenter nos métiers, nos opportunités de carrière ainsi que notre environnement professionnel à de nombreux talents aux parcours variés.



3.1.4 WAFA ACADEMY : la Formation pour tous

Dans la même lignée que les années précédentes, notre compagnie continue à miser sur un plan de formation continue ambitieux et structuré. Ce dispositif favorise non seulement le développement des compétences, mais aussi une compréhension approfondie des missions et une efficacité optimale au quotidien. En outre, il constitue un levier essentiel pour renforcer notre agilité organisationnelle et notre capacité à anticiper et relever les défis d'un marché en constante évolution.

L'année 2025 a encore dépassé les prévisions en termes de réalisations. 680 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation, soit un taux de couverture de 92% et un taux de satisfaction moyen de 97%.

Par ailleurs, le catalogue de formation compte plusieurs cycles, dédiés à toutes les catégories professionnelles de Wafa Assurance, ci-après des exemples :

- Cycle Wafa Khibra: Ce parcours de formation sur

trois années a été mis en place afin de favoriser la montée en compétences des gestionnaires et régulateurs sinistres (188 bénéficiaires en 2025)

- Cycle Management et développement professionnel : 273 bénéficiaires

- Cycle Wafa Onboard: un programme dédié aux nouvelles recrues pour les familiariser avec les fondamentaux du métier de l'assurance et réussir leur intégration (120 bénéficiaires)

- Cycle Wafa Bridge: Un programme de transfert d'expertise du siège vers les filiales à l'International

- Cycle bureautique et Langues: 265 bénéficiaires

- D'autres formations ont été programmées courant l'année 2025 notamment en métiers d'assurance, les métiers supports et contrôle, softskills, l'Intelligence Artificielle et des formations réglementaires (Cybersécurité, Déontologie, EPI, LAB)

4^e Promotion du Wafa Lead Program

La 4^{ème} promotion du Wafa Lead Program a brillamment achevé son parcours lors des soutenances organisées le jeudi 30 octobre, sur le campus de l'ESSEC Business School à Bouknadel.

Cette édition a réuni 25 collaborateurs, dont 12 issus de nos filiales, répartis en 5 groupes ayant travaillé plusieurs mois sur des projets à fort impact pour le Groupe.

Chaque groupe a présenté ses travaux lors d'une soutenance structurée de 45 minutes.



L'OFFRE E-LEARNING:

- Lancement de la plateforme interne Wafa Learn, dédiée à la gestion des process formations ainsi qu'au déploiement de formation en e-Learning
- Accès à la plateforme internationale LinkedIn Learning pour les collaborateurs du siège et filiales, avec un accès illimité à plus de 20 000 formations et cours.

3.1.5 Respect des droits humains et conditions de travail

Wafa Assurance est pleinement engagée dans le respect des droits fondamentaux, en conformité avec le code du travail, les conventions de l'OIT, les Principes directeurs des Nations Unies et les normes du Pacte Mondial.

Cet engagement s'exprime à travers :

- Une tolérance zéro vis-à-vis du travail forcé, du travail des enfants et des pratiques discriminatoires,
- Un dialogue social actif avec les instances représentatives de nos collaborateurs et un suivi rigoureux du climat social.

3.1.6 Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité des collaborateurs constituent une priorité pour Wafa Assurance, qui veille à offrir un environnement de travail sain et sécurisé. Notre

politique santé sécurité au travail se traduit par le déploiement d'un système de gestion de la sécurité qui englobe l'identification des dangers, l'analyse et la maîtrise des risques, les relations avec les parties prenantes, les formations, ainsi que l'analyse et le suivi des indicateurs de performance.

La médecine du travail joue un rôle central à travers le suivi régulier de l'état de santé des collaborateurs, la prévention des risques professionnels et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation en matière de santé.

Des campagnes de prévention et de sensibilisation sont régulièrement organisées pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de santé, notamment à travers des actions d'information et de dépistage liées à différentes pathologies (cancer du sein, cancer de la prostate, dépistage du diabète...) ainsi que des campagnes de vaccination, notamment contre la grippe saisonnière.

Ce système vise à instaurer une culture de la sécurité partagée par tous, afin d'améliorer systématiquement et collectivement nos performances.

Formation « Équipier de Première Intervention » : 69 collaborateurs formés pour renforcer la sécurité au sein de l'entreprise

Dans le cadre de notre démarche continue de prévention et de sécurité, un programme de formation sur le secourisme, les premières interventions et l'évacuation a été lancé en 2025.

Une série de formations dédiées aux Équipiers de Première Intervention (EPI) a été organisée en partenariat avec un cabinet spécialisé.

Au total, 69 collaborateurs ont été formés, répartis en 7 groupes, chacun bénéficiant d'une journée complète de formation.

Cette formation a permis aux participants de renforcer leurs connaissances et leurs réflexes face aux risques d'incendie. Les objectifs pédagogiques portaient notamment sur :

- Prendre conscience des dangers liés au feu et comprendre les mécanismes d'un départ d'incendie ;

- Maîtriser l'utilisation des équipements d'extinction disponibles dans l'entreprise ;
- Intervenir de manière sécurisée, en sachant stopper, contenir ou limiter la propagation des flammes sans se mettre en danger ;
- Assurer l'évacuation et la protection du personnel, en adoptant les bonnes pratiques en situation d'urgence.

Grâce à cette initiative, nous renforçons notre capacité interne à réagir efficacement en cas de début d'incendie et à protéger l'ensemble de nos collaborateurs.



Indicateurs Capital Humain

Libellé	2023	2024	2025
Effectif	783	851	930
Représentation des femmes dans l'effectif global	50%	53%	51%
Pourcentage de femmes dans le management	40%	42%	41%
Taux de femme cadres	43%	45%	45%
Représentation des femmes dans le COMEX	40%	25%	20%
Proportion Effectif par type de contrat :			
CDI	91%	89%	91%
CDD	9%	11%	9%
Nombre de recrutement :			
CDI	99	99	108
CDD	60	66	49
Taux de femmes recrutées	58%	70%	55%
Nombre de promotions sur la période de référence	45	57	42
Taux de turnover sur la période de référence	7%	7%	7%

Nombre de personne en situation d'handicap (PSH) recrutées par an	0	0	0
Pourcentage de collaborateurs formés	62%	79%	88%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié de formations	485	675	680
Nombre de jours de formation par collaborateur	2,3	1,9	2,5
Taux de réalisation du plan de formation	100%	100%	91%
Budget alloué pour les formations (en MAD)	5.925.000	6.775.000	6.160.000
Nombre de salariés formés au secourisme et équipiers de première intervention (EPI)	117	0	69
Pourcentage de collaborateurs ayant effectué la visite médicale annuelle	47%	50%	38%
Nombre d'accident de travail mortel	0	0	0
Nombre d'accident de travail	5	21	8
Taux de fréquence des accidents de travail	2,78	12,15	4,1
Taux de gravité des accidents de travail	0,02	0,5	0,15
Nombre de représentants du personnel	8	8	8
Nombre de réunions avec les délégués du personnel	6	3	4
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciement par exercice	0	1	2
Nombre des litiges sociaux	0	0	0
Age moyen des collaborateurs	38	38	39
Ancienneté moyenne des collaborateurs (en nombre d'année)	9	9	9

3.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Consciente que sa responsabilité sociétale s'étend au-delà de ses propres collaborateurs, Wafa Assurance place le respect des droits humains et l'amélioration des conditions de travail au cœur de ses relations avec ses sous-traitants. Notre démarche repose sur une politique rigoureuse de recours à la sous-traitance, nous permettant d'identifier et de prévenir les risques et incidences

négatives potentielles : travail forcé, santé et sécurité, rémunération décente, ...

À travers nos engagements mutuels, nous collaborons activement avec nos sous-traitants pour garantir un environnement de travail sûr et équitable.

Cette vigilance partagée est le garant de la résilience de notre modèle opérationnel et de l'alignement de notre chaîne de valeur sur nos valeurs éthiques et les standards internationaux (OIT, Principes directeurs de l'ONU).

	2023	2024	2025
Nombre d'accidents de travail chez nous sous-traitant	1	0	2

3.3 COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

3.3.1 Investissements dans l'économie

Wafa Assurance en tant qu'investisseur institutionnel, contribue significativement au financement de l'économie nationale. Le portefeuille d'actifs, d'une valeur de marché de 63 Milliards MAD est investi à hauteur de 33% en Bons du Trésor. Sur un encours de dette intérieure du trésor marocain de 787.3 Milliards MAD au 31 décembre 2025, soit 2.65% porté Wafa Assurance à travers les Bons de trésor détenus en portefeuille.

- Une exposition en action cotée sur les valeurs faisant partie de l'indice MASI ESG de 17,9 milliards MAD soit 94,2% du portefeuille actions cotées direct
- Une exposition en dette privée de 601 MMAD sur des entreprises cotées faisant partie du MASI ESG
- Autres investissements et expositions dans des projets labélisés HQE, des projets liés à l'efficacité énergétique et au dessalement ainsi que dans des projets divers incluant la dimension ESG dans leur processus de gestion.

3.3.2 Inclusion financière : Taamine Iktissadi

L'inclusion financière a été érigée en priorité nationale pour le développement économique et social du Maroc. Dans ce cadre, Wafa Assurance a lancé en septembre 2019 une nouvelle offre baptisée «Taamine Iktissadi », dédiée à l'assurance inclusive, comprenant quatre produits accessibles dès 60 MAD TTC par an.

Le 2 novembre 2020, Wafa Assurance a étendu ce concept au réseau AWB avec cinq produits commercialisés sous la marque AMANE de Taamine Iktissadi. Ce lancement a permis au Groupe AWB d'enrichir son offre destinée aux populations à faibles revenus et aux très petites entreprises (TPE). En 2022, la gamme Taamine Iktissadi a enregistré d'excellentes performances, aussi bien au sein du réseau ABB que du réseau AWB, avec des croissances

à deux chiffres. Le nombre d'assurés a atteint près de 455 000 personnes à fin décembre, représentant environ 65 % des objectifs fixés par le gouvernement en matière de couverture en assurance inclusive pour l'horizon 2022.

L'année 2023 a marqué une nouvelle étape avec l'élargissement de la distribution des produits Taamine Iktissadi aux établissements de paiement. Le 1er mars, Wafa Assurance, pionnier de l'assurance inclusive, et WafaCash, acteur majeur de l'inclusion financière, ont lancé la commercialisation des produits de micro-assurance via le réseau WafaCash — une première à l'échelle nationale. À fin décembre, ce réseau comptait environ 35 000 assurés. Globalement, 2023 s'est distinguée par une progression remarquable : +24 % de croissance de l'encours, portant le nombre total d'assurés à plus de 565 000 personnes.

En 2024, Taamine Iktissadi a poursuivi sa dynamique, clôturant l'année avec plus de 668 000 assurés, soit une évolution de +18% par rapport à 2023. Cette année a également été marquée par une distinction internationale : grâce à la solution Taamine Iktissadi, Al Barid Bank a remporté le 1er prix dans la catégorie Innovation lors de la 10^e édition du concours d'innovation postale organisé par l'Union Postale pour la Méditerranée (PuMed), réunissant 23 pays. Ce prix souligne l'innovation du dispositif, notamment en matière de processus d'indemnisation rapide et simplifié, contribuant à renforcer l'inclusion financière dans les zones moins bancarisées.

Enfin, en 2025, l'encours a dépassé les 780 000 assurés, soit une progression de +18 %. L'année a également été marquée par un volume de ventes historique, avec plus de 200 000 contrats souscrits, en hausse de près de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats consolident la position de Wafa Assurance en tant que leader national de la micro-assurance et acteur clé de l'inclusion financière au Maroc.

3.3.3 Wafa Prévention

Wafa Prévention, acteur clé de la prévention des risques au Maroc, accompagne ses clients dans leur démarche de sécurité et de gestion des risques.

En 2025, les experts de Wafa Prévention ont mené de nombreuses actions pour aider les entreprises assurées à :

- Identifier et analyser les risques internes et externes qui pourraient menacer leur activité.
- Renforcer la culture de sécurité au sein de leurs équipes.
- Comparer leurs pratiques en matière de gestion des risques avec celles d'entreprises similaires, grâce à des analyses comparatives.
- Mettre en place des mesures efficaces pour réduire les risques auxquels elles sont exposées.

L'engagement de Wafa Prévention en chiffres pour 2025 :

- Plus de 130 visites et consultations réalisées auprès d'entreprises pour analyser les risques industriels et professionnels ;
- Plus de 500 recommandations formulées à la suite de ces visites, pour aider les entreprises à améliorer leur sécurité ;
- Plus de 5000 accidents du travail analysés, permettant de comprendre les causes et de mettre en place des mesures de prévention ;
- 10 actions de formation et de sensibilisation organisées pour les clients, afin de développer les compétences et la culture de la sécurité ;
- Deux études sectorielles sur les maladies professionnelles et les accidents graves et mortels actualisées, pour une meilleure compréhension des enjeux et des solutions. Wafa Prévention s'engage également dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

3.3.4 Les Assurances de la Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et Risques Divers Simples (RDS)

Dans un tissu économique où les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) constituent le moteur de la croissance et de l'emploi, le rôle de l'assureur dépasse désormais la simple indemnisation des sinistres pour devenir celui d'un partenaire de résilience.

Pour Wafa Assurance, accompagner ce segment ne répond pas uniquement à un impératif commercial, mais s'inscrit au cœur de sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). En offrant des solutions de protection adaptées à la vulnérabilité spécifique des TPME, elle favorise la pérennité du tissu local et sa stabilité économique. Cet engagement reflète une ambition claire : transformer l'assurance en un outil d'inclusion et de développement durable, où la gestion du risque devient un vecteur de valeur partagée entre la compagnie, l'entrepreneur et la société.

RÉALISATIONS EN CHIFFRES

Depuis la création du marché de la TPME et RDS en 2017, le chiffre d'affaires TPME et Risques Divers Simples en 2025 a dépassé le seuil de 190 MMAD avec plus de 30.000 polices en cours TPE et 30.000 en Risques Divers Simples.

Les principales actions réalisées en 2025 au profit des TPE :

- Action de formation et d'accompagnement pour les TPE/PME :
- Aide à la diversification du portefeuille et à l'inclusion des TPE/PME au profit de la totalité des agents généraux et bureaux directes : taux de diversification CA PP/TPME avoisinant 10%
- Organisation de plusieurs rencontres régionales avec les Dar al Moukawil d'Attijariwafa Bank et les équipes animation afin de promouvoir

les couvertures déléguées hors automobile et le soutien de la TPME MASS MARKET

- Rencontre avec les grandes chambres de commerce et les groupements professionnels.

3.3.5 Soutien à l'entrepreneuriat et l'innovation

AL MADA VENTURE CAPITAL



Wafa Assurance a une position sur le fonds de START-UP intitulé AL MADA VENTURE CAPITAL, avec une quote-part de 25% sur un engagement global du fonds de 1,1 milliards MAD, soit un engagement de WAA de 275 MMAD. A date, nous avons décaissé 126,2 MMAD dans ledit fonds.

ATTIJARIWAFI VENTURES



Lancé par Attijariwafa bank et Wafa Assurance, Attijariwafa Ventures est un fonds d'investissement stratégique destiné à acquérir des participations dans des startups technologiques, innovantes et à fort potentiel. Doté de 30 millions de dollars, ce fonds vise à transformer les services financiers grâce à des investissements ciblés dans des entreprises prometteuses.

A vocation internationale, Attijariwafa Ventures a pour objectif de soutenir les startups capables de révolutionner le secteur financier. Il cherche à identifier des synergies avec ces startups afin d'accélérer la transformation digitale du Groupe. Ainsi, en favorisant un écosystème propice à l'innovation, Attijariwafa Ventures ambitionne non seulement d'optimiser ses services, mais également de jouer un rôle clé dans l'avancement technologique à l'échelle mondiale.

3.3.6 Impacts société civile : Sponsoring et mécénat

Dans le cadre de son engagement sociétale, Wafa Assurance sponsorise plusieurs événements et associations pour un total de 24.059.967 MAD

3.4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

3.4.1 Satisfaction client

Wafa Assurance offre une relation client conforme aux meilleures pratiques. Les canaux proposés pour contacter la compagnie sont ouverts au client final et à l'intermédiaire.

La part des contacts par écrit se maintient à 30%, avec un dispositif de traitement et un délai de réponse très rapide (de 24 à maximum 48 heures). Pour assurer la satisfaction la meilleure, le plateau recevant les contacts client réussit à traiter l'immense majorité (91%) des contacts dès le premier appel ou écrit. Pour les cas ne permettant pas une résolution immédiate, les entités métiers sollicitées « en escalade » ont été capables d'encore améliorer leur performance avec un taux de résolution à 5 jours qui s'améliore d'année en année (33% en 2023, 46% en 2024, et 53% en 2025), et vise d'améliorer significativement cet indicateur.

Service Client de l'Année 2026 : une reconnaissance renouvelée

À l'occasion de la 5^{ème} édition du label Service Client de l'Année, Wafa Assurance a été élue « Service Client de l'Année 2026 » pour la 4^{ème} fois consécutive.

Cette distinction vient saluer l'engagement constant de nos équipes et notre volonté affirmée de placer la satisfaction de nos clients au cœur de nos priorités. Elle marque également une nouvelle reconnaissance consécutive, témoignant de la régularité et de la qualité du travail accompli au quotidien.



3.4.2 Digital Factory

La Digital Factory de Wafa Assurance est constituée d'une équipe multidisciplinaire et agile, qui accélère la transformation numérique de l'entreprise tout en répondant aux besoins des clients et à l'évolution du marché. Les initiatives digitales et data de la compagnie contribuent de manière certaine à améliorer l'impact :

...environnemental, par la mise en œuvre de solutions numériques pouvant réduire l'empreinte carbone de l'entreprise en minimisant l'utilisation de papier et en optimisant la consommation d'énergie. Par exemple, la documentation numérique et les processus automatisés peuvent remplacer les méthodes traditionnelles basées sur le papier, conduisant à une opération plus durable. Aussi, la mise à disposition de nombreux parcours digitaux aux clients et aux fournisseurs leur permettent de réduire grandement leurs déplacements. Enfin, la donnée de la compagnie est exploitée en continu afin d'identifier les inefficacités et de les adresser rapidement.

...social : L'amélioration de l'expérience client grâce aux canaux numériques favorise l'accessibilité et l'inclusivité. Nos designers, nos développeurs et nos testeurs s'assurent que nos applications/

plateformes restent personnalisées afin de répondre de manière spécifique à une base de clients diversifiée et en s'assurant que tous aient un accès égal aux services de l'entreprise. Certains de nos services numériques sont spécialement conçus dans le but de faciliter l'assurance pour nos clients, nos tiers et nos fournisseurs : nos adhérents santé ont la possibilité d'obtenir leur admission aux urgences assistés de Wafa IMA Assistance, à toute heure du jour ou de la nuit. Pour un sinistre corporel, une victime peut accepter à distance sa proposition d'indemnisation et recevoir les fonds près de son lieu de résidence. Nos partenaires participent à nos appels d'offres via une plateforme eSourcing conviviale et



Journées d'Idéation : imaginer la future transformation Data & IA de Wafa Assurance

Les 11 et 25 septembre, le Data Office de Wafa Assurance a réuni les équipes autour de deux Journées d'Idéation dédiées à la transformation Data et à l'Intelligence Artificielle.

L'objectif : imaginer, prioriser et planifier les cas d'usage data & IA qui contribueront à structurer l'avenir de la compagnie à l'horizon 2030.

La mobilisation a été à la hauteur des ambitions : 103 idées ont émergé grâce à la créativité et à l'engagement des participants. Ces pistes ouvrent des perspectives prometteuses pour accélérer notre transformation data & digitale.



Wafa Assurance place l'intelligence artificielle au cœur de sa transformation !

Le 17 octobre, notre Journée dédiée à l'Intelligence Artificielle a rassemblé nos managers, le Top Management ainsi que des experts de renom, autour du thème : « L'intelligence artificielle, moteur de transformation »

La journée a été ouverte par le mot de notre Président Directeur Général, M. Boubker JAI, réaffirmant la vision de Wafa Assurance : faire de l'IA un levier stratégique de performance, d'innovation et de durabilité.

Au programme : panorama des grandes tendances mondiales, applications concrètes dans l'assurance, enjeux éthiques, présentation de notre vision et roadmap Data & IA, et ateliers valorisant la créativité et l'engagement de nos équipes.

Une journée d'inspiration, de co-construction et de partage, marquant une nouvelle étape dans notre ambition de mettre l'IA au service de la performance, de l'humain et de l'avenir durable.



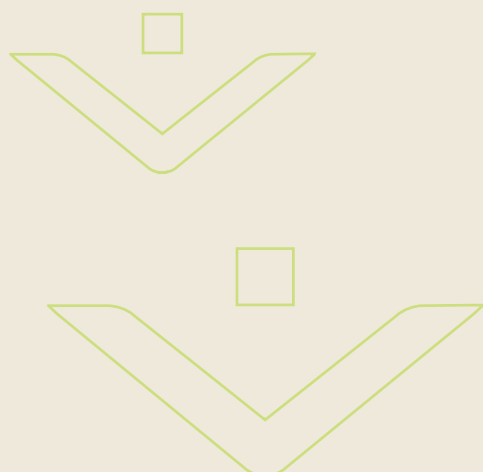
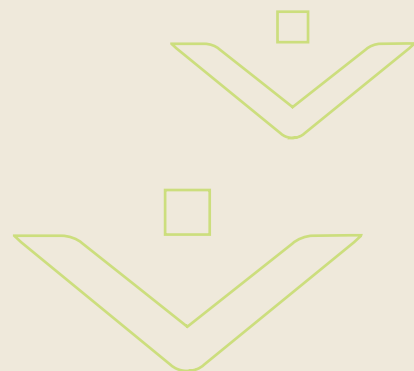
Retour sur la 51^e édition du Cercle de l'Innovation

La 51^{ème} édition du Cercle de l'Innovation s'est tenue le 5 novembre 2025, au sein de Wafa Assurance. Ce rendez-vous, devenu incontournable pour l'ensemble du Groupe Attijariwafa bank et de ses filiales, poursuit sa mission : favoriser l'acculturation, l'échange et la réflexion autour des grandes tendances qui façonnent notre futur.

Pour cette nouvelle édition, les participants ont été invités à explorer une thématique stratégique :
« Comment l'intelligence artificielle transforme l'industrie de l'assurance ? »

Plusieurs intervenants experts étaient présents pour partager leurs analyses, retours d'expérience et éclairages sur les impacts concrets de l'IA dans le secteur : optimisation des processus, amélioration de l'expérience client, nouveaux modèles de risques, innovations métiers... Autant de sujets qui ont suscité un véritable intérêt auprès des collaborateurs.

L'événement a également permis de renforcer la dynamique d'ouverture et de collaboration, fidèle à l'esprit du Cercle de l'Innovation, en offrant un espace privilégié d'apprentissage, de discussion et de convivialité.





4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

4.1 GESTION GLOBALE DES RISQUES

4.1.1 Mission de la fonction gestion des risques

La démarche du groupe Wafa Assurance en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes nationales et internationales ainsi que les directives de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale.

Les principales missions de la fonction gestion des risques consistent à pérenniser le processus de gestion des risques en assistant toutes les fonctions à sa mise en œuvre, surveiller et rendre compte du profil risque et alerter les organes de gouvernance de tout dysfonctionnement ayant un impact significatif.

Au cours de l'exercice écoulé, plusieurs actions ont ainsi été déployées afin de consolider ces engagements et contribuer activement à la création de valeur sociale et sociétale.

4.1.2 Principaux risques identifiés

Pour assurer une parfaite maîtrise des risques, il est primordial de connaître et d'identifier les principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du groupe :

- **Risques stratégiques** : Les risques stratégiques comprennent entre autres : les risques de dégradation de l'environnement des affaires, les risques de réputation et les risques liés au pilotage stratégique notamment les risques liés aux changements climatiques...

- **Risques financiers** : Les risques financiers sont liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan et de la gestion des investissements notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de concentration, les risques de solvabilité, ...

- **Risques assurances** : Les risques spécifiques aux activités techniques d'assurance : Tarification,

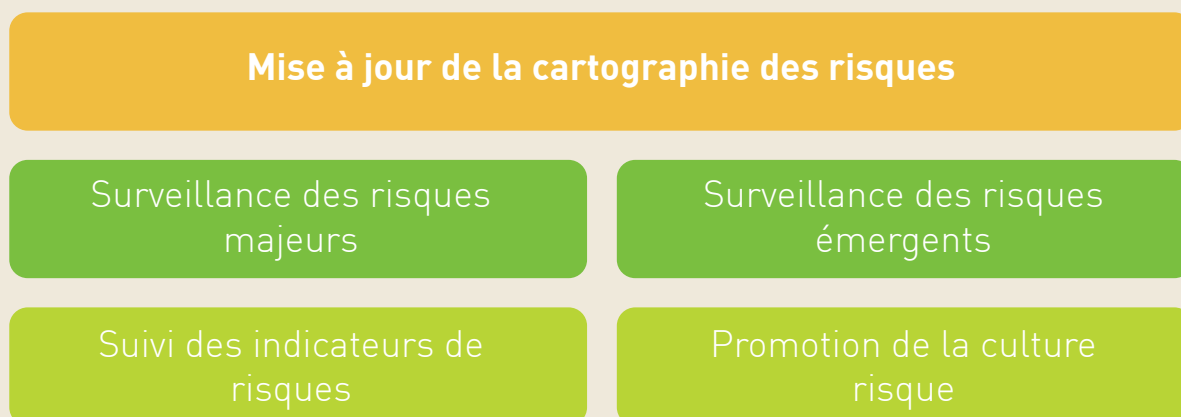
Souscription, Production, Provisionnement technique, Indemnisation et Réassurance.

- **Risques opérationnels** : Les risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels, et systèmes internes ou à des événements extérieurs, notamment les risques de fraude, les risques de corruption, risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité des systèmes d'information, Risques juridiques, ...

- **Risques de non-conformité** : Les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives, réglementaires et du groupe.

4.1.3 Dispositif de suivi permanent des risques

Dans le cadre du suivi permanent des risques du groupe, la fonction gestion des risques met en œuvre et s'appuie sur :



Mise à jour de la cartographie des risques :

La cartographie des risques est mise à jour et impactée de manière continue et régulière à travers l'analyse de tous les inputs reçus par les différents canaux.

Surveillance des risques majeurs :

Le suivi régulier des risques surtout les plus critiques, permet de surveiller leur évolution et de garantir que les plans d'action réduisent efficacement leur impact.

Surveillance des risques émergents :

Le dispositif d'identification et de surveillance des risques émergents est alimenté par tous les canaux afin de remonter à la fonction gestion de risques groupe tout nouveau risque potentiel ou avéré et tout échec des mesures de maîtrise existantes.

Suivi des indicateurs de risques :

Le conseil d'administration définit la stratégie et les objectifs du groupe en fonction des critères de risque et de rendement pertinents, et inclut une appétence globale pour le risque qui prend en compte les attentes des actionnaires et les exigences imposées par le régulateur.

Ce cadre d'appétence se traduit par la mise en place d'indicateurs clés (Key Risk Indicators-KRI). Pour chacun d'eux, une cible d'amélioration ainsi que des seuils de tolérance sont définis afin de piloter efficacement l'exposition au risque.

Promotion de la culture risque :

La promotion de la culture risque est l'un des piliers du système de gestion des risques. L'ensemble des travaux de gestion des risques sont échangés lors des séances de travail/formation menées avec les propriétaires de risques et qui permettent de les sensibiliser et de les impliquer en continu dans le système de gestion des risques du groupe.

4.1.4 Gestion des risques au niveau des filiales du groupe

Imprégnée de la politique et des orientations du groupe en matière de gestion des risques, les filiales du groupe Wafa assurance sont également engagées dans une démarche favorisant la prise en compte des risques ESG dans un cadre global de gestion des risques.

Pour promouvoir la culture de gestion des risques

au niveau des filiales, le groupe veille à doter chaque filiale d'une ressource dédiée à la gestion des risques et d'outils adaptés à cette activité.

Le groupe accompagne l'ensemble des filiales dans la conception d'un dispositif de gestion des risques efficace notamment l'élaboration d'une politique locale de gestion des risques reprenant ses directives et d'un dispositif d'évaluation et de maîtrise des risques et des impacts permettant de répondre aux exigences internationales.

Ce dispositif permet d'identifier l'exhaustivité des risques y compris les risques ESG à travers la tenue et la mise à jour périodique d'une cartographie des risques conjointement avec le top management suivant leurs domaines d'activité.

Dans le cadre de leurs missions, les référents de la gestion des risques au niveau des filiales se doivent de :

- Dupliquer et mettre en œuvre la politique de gestion globale des risques et des directives groupe au niveau de la filiale ;
- Assurer une remontée périodique des résultats de leurs travaux à la fonction gestion des risques groupe ;
- Alerter la fonction gestion des risques groupe de tout dysfonctionnement susceptible de porter atteinte aux objectifs de la compagnie ou au système de gestion des risques au niveau de la filiale.

Retour sur la 3^e édition du Forum annuel Audit & Contrôle Interne

Du 28 au 31 mai 2025, s'est tenue la troisième édition du forum annuel Audit & Contrôle Interne, organisée sous la direction de Mme Nawal El Rhoul, Directeur exécutif Audit et Contrôle Interne groupe. Cet événement fédérateur a rassemblé les équipes du Maroc, de Tunisie, du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Cameroun, autour de moments d'échanges, d'apprentissage et de renforcement de la cohésion.

Au programme : ateliers animés par des experts internes, présentations de qualité et partages d'expériences qui reflètent l'engagement du groupe en faveur d'une gouvernance responsable et collaborative. Le tout s'est déroulé dans une ambiance conviviale, clôturée par une activité de team building.

M. Boubker Jai, Président Directeur Général du groupe Wafa Assurance, est intervenu le dernier jour pour adresser un mot d'encouragement à toutes les équipes, saluant leur engagement et soulignant l'importance stratégique de ce forum pour renforcer la collaboration et l'excellence opérationnelle.



4.2 CONDUITE DES AFFAIRES

L'éthique, l'intégrité et la conformité sont au cœur de nos activités. Notre Code de Déontologie définit les principes fondamentaux et les règles spécifiques qui guident nos actions et nos décisions, assurant une conduite responsable et durable envers toutes nos parties prenantes, dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur, notamment en matière de :

- Obligations de déontologie
- Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)
- Conformité à la loi 09-08 (Protection des données à caractère personnel)
- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Mise en conformité avec les exigences FATCA

4.2.1 Obligations de déontologie

L'évolution des marchés, de la réglementation dans un contexte national et international du secteur financier en plein essor, imposent une pratique éthique des affaires pour assurer des relations pérennes et saines entre toutes les parties prenantes, valables aussi bien dans les modes de gestion que dans les attitudes

professionnelles et personnelles des femmes et hommes qui y travaillent.

Le groupe Wafa Assurance souscrit à des principes éthiques en matière de traitement équitable, de gouvernance, de conformité et de gestion intégrée des risques. Nos valeurs sont relayées dans le Code de Déontologie du Groupe, qui définit un certain nombre de principes éthiques et d'usages résultant non seulement de l'application des textes légaux mais également de valeurs que le groupe a décidé d'adopter pour conforter son image et son professionnalisme afin d'accompagner son évolution. Cela passe par le partage de valeurs essentielles telles que :

- Le maintien des plus hauts standards d'intégrité et d'éthique ;
- Un comportement professionnel, respectueux vis-à-vis de nos clients, partenaires et collègues ;
- Un intérêt particulier pour la transparence des opérations ainsi que pour la lutte et la prévention contre la corruption selon le principe de « tolérance 0 » ;
- Une maîtrise adéquate des risques et un devoir de vigilance continu en la matière ;
- Le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur aussi bien au Maroc que dans les pays où nous sommes implantés.

a. Les principes fondamentaux :

- Le respect des lois et réglementations : Le Groupe Wafa Assurance s'engage à respecter scrupuleusement les lois et réglementations dans chaque pays où il exerce son activité.
- La loyauté : Les collaborateurs s'acquittent de leurs tâches avec loyauté, honnêteté, indépendance, impartialité, discrétion, intégrité et sans se laisser influencer par des considérations, intérêts ou relations d'ordre personnel ou par des considérations extérieures au groupe Wafa Assurance.
- Le conflit d'intérêt : Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un collaborateur est en position actuelle ou potentielle d'influer sur une décision du Groupe susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un parent ou un proche. Toute activité des collaborateurs du Groupe allant à l'encontre des intérêts de la compagnie est strictement prohibée par le groupe. Aussi, les collaborateurs doivent être attentifs à toutes les activités, à tous les intérêts et à toutes les relations qui peuvent interférer ou seulement sembler interférer avec leur capacité d'agir au mieux des intérêts du groupe Wafa Assurance.
- Le respect des personnes : Les collaborateurs s'imposent, dans l'exercice de leur fonction, un devoir de neutralité par rapport aux opinions politiques religieuses. Ils s'interdisent toute forme de discrimination et, en particulier, toute discrimination fondée sur la race, la nationalité, le sexe, les convictions religieuses, l'âge, l'infirmité physique, les opinions politiques ou les idées philosophiques. La gestion des ressources humaines est fondée sur les principes de confiance, de respect mutuel et traitement digne et équitable de tout collaborateur. Le groupe entend appliquer une politique de ressources humaines basée sur un traitement digne, équitable et non discriminatoire.
- La confidentialité : Les collaborateurs du groupe Wafa Assurance sont tenus, dans le cadre de leur fonction, à une obligation de discrétion, leur interdisant de divulguer toute information confidentielle relative à l'activité du groupe Wafa Assurance, à l'exception de leur hiérarchie, des personnes concernées agissant

au sein du groupe et des organes de contrôle. Le secret professionnel s'impose à l'égard des données de toute nature détenue par le Groupe sur ses Clients. Sont considérées comme confidentielles, toutes les informations concernant les entités du Groupe Wafa Assurance qui n'ont pas fait l'objet de déclarations publiques par des représentants autorisés.

- Le délit d'initié : Toute information privilégiée doit rester confidentielle jusqu'à sa publication par les personnes habilitées. Constitue une information privilégiée, une information non publique, précise, concernant des données financières, comptables, techniques, organisationnelle ou juridiques du groupe Wafa Assurance qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours de la valeur de l'action. Tout collaborateur ayant accès à ce type d'information (initié permanent ou occasionnel) doit en préserver la confidentialité et s'abstenir d'effectuer toute opération sur les actions, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui, tant que cette information n'a pas été rendue publique.

- La communication avec les tiers : Il est strictement interdit aux collaborateurs de créer des pages ou comptes au nom de Wafa Assurance sur Internet, d'utiliser les logos de la compagnie et de parler au nom et pour le compte du groupe Wafa Assurance sans en avoir été expressément et préalablement autorisé. Par ailleurs, toute communication avec les interlocuteurs extérieurs doit être fiable, exacte et conforme aux obligations réglementaires et légales eu égard au fait que le groupe Wafa Assurance est une société cotée en bourse.

b. Les règles spécifiques :

- Interdiction des pratiques anti-concurrentielles: Le groupe Wafa Assurance veille au respect des règles d'une concurrence saine, loyale et équitable. Toute pratique anticoncurrentielle est strictement prohibée par le groupe Wafa Assurance et ce au bénéfice des clients et consommateurs finaux.
- Lutte contre les pratiques de corruption: Le groupe Wafa Assurance lutte contre les pratiques de

corruption ou tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités. La compagnie applique les lois nationales ainsi que les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où le groupe intervient.

- **Cadeaux et divertissement :** Tous collaborateurs doit formellement s'abstenir de solliciter ou accepter des cadeaux ou des avantages de quelque nature qu'ils soient, risquant même involontairement de compromettre son impartialité ou son intégrité, que ces cadeaux ou avantages émanent de clients, de fournisseurs, de collaborateurs ou de tiers. De la même manière, les collaborateurs ne peuvent consentir ou permettre à un membre proche de leur famille d'accepter des cadeaux, services, sommes d'argent, prêts, loisirs, biens ou services de valeur ou traitement préférentiel de la part de clients, fournisseurs ou autres, en contrepartie d'une relation commerciale passée, présente ou future avec le groupe Wafa Assurance.

- **Relation avec les clients et partenaires :** Les plus hauts standards éthiques guident l'action de Wafa Assurance avec toutes ses parties prenantes. Dans cette optique, les collaborateurs doivent agir avec intégrité et équité afin d'encourager les clients à faire appel aux services du groupe et les partenaires à se conformer aux plus hauts standards d'éthique des affaires. Ainsi, chaque collaborateur doit sélectionner ses partenaires en appliquant un processus de sélection rigoureux tout en s'assurant que les vérifications appropriées sont mises en œuvre et que le partenaire commercial s'est engagé à se conformer aux exigences en vigueur avant de conclure une relation d'affaires avec lui,

- **Protection du patrimoine de la compagnie :** Le patrimoine de la compagnie doit être géré par les collaborateurs de manière éthique, responsable et rigoureuse. Les actifs s'entendent du nom de la compagnie, des marques, des savoir-faire, des listes de clients, des prestataires, des sous-traitants, des données marchés, des pratiques et offres commerciales et études techniques, et plus généralement toutes les données ou informations

auxquelles les collaborateurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions. Dans ce cadre, l'intégrité des partenaires commerciaux et prestataires du groupe Wafa Assurance doit faire l'objet d'une vérification selon les règles et usages en la matière. Enfin, les actifs du Groupe ne peuvent faire l'objet d'un usage à des fins personnelles, illégales ou illicites. De même, le nom de l'entreprise ne peut être utilisé par un collaborateur à des fins personnelles notamment sur les réseaux sociaux ou sur Internet.

- **Utilisation des systèmes d'information :** Les outils et ressources informatiques (ordinateurs, applications informatiques, Internet, Intranet, fax, photocopieurs et autres biens similaires) sont mis à la disposition des collaborateurs afin d'être utilisés dans l'intérêt du Groupe. Leur usage personnel toléré ne peut être qu'occasionnel. Les utilisateurs des outils et ressources informatiques ne doivent pas échanger leurs mots de passe et sont responsables de leur utilisation. Tout logiciel créé par un collaborateur dans l'exercice de ses fonctions, devient la propriété du groupe Wafa Assurance. Il lui est interdit de le reproduire, sauf autorisation expresse de la hiérarchie, de le donner, de l'emporter, de l'endommager ou de le neutraliser.

4.2.2 Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)

En 2025, Wafa Assurance a consolidé sa culture éthique en renforçant son socle documentaire et son Système de Management Anti-Corruption (SMAC). Cet engagement, en parfaite adéquation avec la stratégie nationale marocaine et les directives des régulateurs, place la gouvernance éthique au cœur de la stratégie ESG du Groupe.

Pour consolider ses dispositifs de prévention, la compagnie a déployé un SMAC selon les exigences de la norme ISO 37001, impliquant tant ses collaborateurs que ses partenaires externes, afin de :

- Encourager les signalements de bonne foi de tout acte de corruption, de situations à risque ou de toute violation ou zones à risques en lien avec l'amélioration continue du S.M.A-C, à la Conformité Groupe, en tant que Fonction de Conformité Anti-Corruption/Référent Alerte éthique ;

- Traiter les remontées d'alertes en respectant la confidentialité des données personnelles et en garantissant la protection de l'anonymat du lanceur d'alerte, à sa demande, sauf besoin particulier pour une enquête / instruction de l'alerte éthique nécessitant la sollicitation de données personnelles auprès du concerné ;
- Protéger les lanceurs d'alerte, de toute rétorsion ou représailles, conformément aux principes du Code de Bonne Conduite et aux dispositions de la Politique Anti-Corruption.

Politique Anti-Corruption Wafa Assurance

La Politique Anti-Corruption (PAC) de Wafa assurance vise à renforcer les principes de base du Code de Bonne Conduite de la compagnie traitant de la prévention et lutte contre la corruption.

La politique Anti-Corruption de Wafa Assurance a pour objet de définir les principes de lutte contre la corruption et de fixer les rôles et responsabilités de la compagnie, de ses organes de gouvernance, de ses collaborateurs, et de ses différentes parties prenantes.

La présente politique s'applique aux membres du COMEX, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de Wafa Assurance, quel que soit leur positionnement, en sus des stagiaires.

Cette politique est opposable aux partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires, etc...) intérimaires, clients et délégataires.

Lanceur d'alerte

Un lanceur d'alerte est toute personne, groupe ou institution qui, ayant connaissance d'un risque, adresse un signal d'alarme en espérant enclencher un processus de régulation.

Le dispositif alerte éthique a pour vocation de permettre de traiter tout signalement de bonne foi relatif à un non-respect aux lois, réglementations ou procédures en vigueur, en lien avec une transgression par rapport à la Politique Anti-Corruption (corruption, trafic d'influence, pratiques non éthiques, etc.), et plus globalement avec un non-respect des principes déontologiques et valeurs éthiques prônées par Wafa Assurance.

ZOOM SUR LA POLITIQUE DE WHISTLEBLOWING

Dans une logique de transparence, d'éthique et de prévention des risques, Wafa assurance a mis en place un dispositif robuste de whistleblowing, garantissant à tout collaborateur ou partie prenante la possibilité de signaler de manière confidentielle ou anonyme tout comportement contraire aux règles éthiques, aux lois ou aux politiques internes du Groupe.

Principes directeurs

- Accessibilité : Le dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs, partenaires, fournisseurs ou clients via plusieurs canaux sécurisés,
- Confidentialité : La protection de l'identité du lanceur d'alerte est strictement assurée,
- Non-représailles : Le lanceur d'alerte est protégé contre toutes représailles /rétorsions, à condition qu'il agisse sans intention de nuire,
- Suivi rigoureux : Chaque signalement fait l'objet d'une enquête interne menée par des équipes spécialisées, dans le respect des droits de toutes les parties.

Gouvernance et supervision

- Le système est piloté par la Direction Conformité
- Il fait l'objet d'un suivi régulier garantissant son alignement aux standards ISO 37001.

Résultats en 2025

- 0 cas avéré de corruption ou d'atteinte grave à l'éthique n'a été enregistré.

4.2.3 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme LBC/FT

Les activités du groupe Wafa Assurance sont guidées par des normes éthiques élevées : l'intégrité commerciale et le respect strict de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. A ce titre le groupe, Wafa Assurance adopte toutes les démarches nécessaires pour connaître l'identité de ses contreparties avec qui elle noue ses relations et ne finalise ses affaires qu'après avoir mené ses diligences en la matière.

Pour ce faire, le groupe Wafa Assurance a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux exigences réglementaires et légales. Ce dispositif repose sur des procédures validées et diffusées faisant l'objet de mise à jour régulière, telles que déclinées ci-après :

- Politique de conformité ;
- Manuel de procédure LBC.FT ;
- Procédure LBC/FT détaillant les modalités de contrôle et Due Diligences de la Conformité Groupe
- Procédure d'identification client (KYC) ;
- Procédure de screening des futurs collaborateurs de Wafa Assurance ;
- Procédure liée aux diligences à l'égard des Personnes Politiquement Exposées ;
- Procédure de filtrage et d'acceptation des clients au niveau des Bureaux directs ;
- Classification de risques liée au BC/FT spécifique aux pays.

La conformité anime également des séances de sensibilisation des collaborateurs et du réseau de distribution de la Compagnie pour les thématiques de conformité.

4.2.4 Conformité à la loi 09-08 (Protection des données à caractère Personnel)

Le groupe Wafa Assurance s'assure que toute donnée à caractère personnel des clients, des collaborateurs et des parties prenantes est collectée et traitée d'une façon licite, loyale et transparente en veillant à ne pas porter atteinte à la vie privée et aux droits des personnes concernées.

Dans le cadre du respect de la loi 09-08 et du RGPD, un dispositif de conformité réglementaire a été mis en place au niveau du groupe Wafa Assurance incluant :

- Un inventaire des traitements des données personnelles a été réalisé avec la mise en conformité de ses processus ;
- L'obtention des demandes d'autorisations relatifs aux processus du groupe inventoriés ;
- L'élaboration d'une politique sur la protection des données personnelles ;
- La mise à jour des mentions d'informations présentes dans la documentation contractuelle et sur le site internet et applications mobiles du groupe ;
- L'intégration de la protection des données personnelles dans l'ensemble des processus décisionnels de la compagnie.
- La mise en place d'une cartographie des risques de non-conformité liée au volet protection des données à caractère personnel ;
- L'intégration d'une clause relative à l'engagement du respect de la loi 09-08 dans nos contrats de travail et dans nos formulaires de collecte d'information concernant les clients et les prospects.
- La formation & la sensibilisation des collaborateurs sur les aspects liés à la protection des données à caractère personnel.

Le groupe Wafa Assurance s'impose le principe de sécurité et de confidentialité de traitement des données, notamment l'obligation de ne pas communiquer ces données à des tiers non autorisés.

4.2.5 Mise en conformité avec les exigences FATCA

Soucieuse de favoriser sa transparence fiscale, le groupe Wafa Assurance s'est engagé à remplir toutes ses obligations au regard de la réglementation FATCA.

Pour participer au dispositif de transparence fiscale mis en place par les autorités américaines, le groupe Wafa Assurance s'est donc mis en conformité avec les exigences réglementaires FATCA dans tous les pays où elle est implantée en s'enregistrant auprès de l'IRS (Internal Revenue Service), à travers les actions ci-dessous :

- Des numéros d'identification FATCA (Global

Intermediary Identification Number – GIIN) ont été délivrés par l'IRS à toutes les entités du Groupe concernées,

- Des procédures ont été mises en place décrivant les principes relatifs à la mise en œuvre des diligences FATCA à réaliser par le groupe Wafa Assurance et ses distributeurs,
- Processus de changement de circonstances et

mise en place d'un mode opératoire avec notre partenaire bancaire,

- Des déclarations et reportings annuel sont transmises à l'IRS,
- Certification triennale auprès de l'IRS attestant du niveau de conformité de Wafa Assurance & ses filiales,
- Formation et sensibilisation des collaborateurs sur le dispositif FATCA,

INDICATEURS CLÉS (2025)

LBC FT

- Sensibilisation LBC/FT aux agents généraux : 218 agents ciblés
- Sensibilisation annuelle LBC/ FT (Wafa Assurance & Filiales) : 1387 collaborateurs ciblés

FATCA

- Sensibilisation aux règles FATCA (Wafa Assurance) : 854 collaborateurs ciblés

DÉONTOLOGIE

- Sensibilisation aux règles de déontologie aux agents généraux : 218 agents ciblés
- Sensibilisation annuelle aux règles de déontologie (Wafa Assurance et Filiales) : 1448 collaborateurs ciblés
- Sensibilisation annuelle aux obligations de confidentialité (Wafa Assurance et Filiales) : 1439 collaborateurs ciblés

DONNÉES PERSONNELLES

- Sensibilisation relative à la Restriction WhatsApp pour (Wafa Assurance et Filiales) : 1563 collaborateurs ciblés
- Sensibilisation sur la protection des données personnelles aux agents généraux : 218 agents ciblés
- Sensibilisation annuelle sur la protection des données personnelles (Wafa Assurance, Wafa IMA Assistance & Wafa Takaful) : 1073 collaborateurs ciblés
- Sensibilisation sur la protection des données personnelles pour les correspondants Wafa Assurance : 38 collaborateurs ciblés

4.3 POLITIQUE DE RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

Pleinement consciente des enjeux liés à la sous-traitance, Wafa Assurance réaffirme sa responsabilité quant au respect de ses obligations légales et réglementaires. À ce titre, toute activité confiée à un prestataire tiers doit impérativement répondre aux mêmes standards de maîtrise des risques et d'exigence de qualité que nos processus internes.

La sous-traitance de fonctions, de processus ou d'activités ne doit en aucun cas entraîner l'une des conséquences suivantes :

- Compromettre la qualité du système de gouvernance de Wafa Assurance
- Accroître indûment le risque opérationnel
- Compromettre la capacité de Wafa Assurance à respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs d'assurance, des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance ou des personnes concernées par l'exécution des contrats de réassurance.

Pour répondre à ces impératifs, Wafa Assurance a mis en place une politique de recours à la sous-traitance définissant les règles de mise en œuvre, de pilotage et de contrôle des prestations. Ce cadre tient compte des enjeux spécifiques à chaque prestation (volume, criticité) et détaille les processus à appliquer durant tout le cycle de vie de la prestation : de la phase précontractuelle au suivi opérationnel, et après le recours à la sous-traitance notamment :

- Le processus à mettre en œuvre pour déterminer si une fonction ou une activité est critique ou importante ;
- Le processus et les conditions de sélection d'un sous-traitant ;

- Les exigences en matière de continuité d'activité ;
 - Les points de vigilance et détails à inclure dans l'accord écrit avec le sous-traitant, en distinguant selon que la sous-traitance porte sur une fonction ou activité critique, importante ou non.
- Cette politique, élaborée sur la base des principes de saine gestion, est soumise à approbation du conseil d'administration après validation par le Comité des Risques et des Comptes.

4.4 ACHATS RESPONSABLES

La charte des achats responsable adoptée par Wafa Assurance témoigne de sa volonté de promouvoir et instaurer avec ses fournisseurs un processus achats transparent et en conformité avec la déontologie du Groupe garantissant ainsi une équité à chaque étape du processus depuis le référencement à l'adjudication

Conformément aux législations locales, Wafa Assurance honore ses engagements financiers avec une diligence impliquant toutes les parties prenantes.

En tant qu'acteur de référence, Wafa Assurance dynamise le développement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME). 74% du panel est constitué de TPME.

Engagements Wafa Assurance

- Wafa Assurance s'engage à traiter ses fournisseurs avec honnêteté et respect.
- Wafa Assurance assure les mêmes traitements et les mêmes chances aux fournisseurs et garantit la transparence pendant les étapes de référencement comme dans les adjudications des dossiers.
- Wafa Assurance s'engage à payer ses fournisseurs conformément à la législation en vigueur dans le pays de présence du fournisseur.
- La compagnie au Maroc paie ses vendeurs dans

un délai inférieur à celui prévu par la loi (30 jours contre 60 jours).

- Acteur principal, Wafa Assurance participe activement dans l'encouragement des TPME.
- Afin de maximiser l'impact social de ses achats, Wafa Assurance a recours à des structures d'utilité sociale.
- Wafa Assurance veille à développer des relations de partenariat et de coopération avec ses fournisseurs pour assurer une relation durable et respectueuse de l'environnement social et économique de son écosystème

Engagements des Fournisseurs

- Le fournisseur applique les lois en vigueur dans les pays où il exerce son activité, et respecte les règles internationales édictées par les Nations Unies.
- Les fournisseurs s'engagent à respecter le code d'éthique et de déontologie en matière d'achats.
- Les fournisseurs s'engagent à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et à s'engager à préserver les ressources naturelles, la nature et la biodiversité. Des clauses contractuelles sont intégrées dans les différents contrats cadre.
- Les fournisseurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme, le travail des enfants et les règles de santé et de sécurité dans leurs installations.

4.5 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET RÉSILIENCE DIGITALE

Dans un contexte de recrudescence des menaces numériques, la protection des données et la robustesse de nos infrastructures constituent un pilier central de notre gouvernance. L'obtention en 2025 de la certification ISO 27001 témoigne de notre engagement à aligner nos pratiques sur les meilleurs standards internationaux.

Cette démarche s'appuie sur une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) rigoureuse, qui définit un cadre de contrôle strict pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de nos parties prenantes. Au-delà de la simple conformité, notre approche repose sur une gestion proactive du cyber-risque. Nous intégrons l'identification des vulnérabilités au cœur de notre cartographie des risques globaux, permettant ainsi de déployer des mesures de mitigation adaptées: audits réguliers, tests d'intrusion, et programmes de sensibilisation continue des collaborateurs. En plaçant la cybersécurité au rang d'enjeu stratégique, nous renforçons non seulement notre continuité d'activité, mais aussi le lien de confiance numérique indispensable à la pérennité de notre modèle économique.

Continuité d'activité et Résilience : Une Gouvernance Éprouvée

La pérennité de nos opérations face aux crises majeures est une priorité stratégique de notre pilier Gouvernance. À ce titre, notre dispositif de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de Plan de Continuité Informatique (PCI) a franchi une étape de maturité décisive cette année. Pour la quatrième année consécutive, nous avons procédé à un test de simulation d'envergure en conditions réelles. Cet exercice de stress-test récurrent permet non seulement de valider l'efficacité de nos procédures de bascule technique et de reprise d'activité, mais aussi d'ancrer une véritable culture de la résilience au sein de nos équipes.

Le dispositif de continuité d'activité a fait l'objet d'un audit par un cabinet externe selon la norme ISO 22301.

5. ANNEXES

5.1 TABLEAUX DE CORRESPONDANCE OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE « ODD »

ODD	Élément d'information	Emplacement dans le rapport
ODD 1	Éradication de la pauvreté	Section 3.1.5 Respect des droits humains et conditions de travail Section 3.3.2 Inclusion financière : Taamin IKTISSADI
ODD 3	Santé et bien-être	Section 3.1.5 Respect des droits humains et conditions de travail Section 3.1.6 Santé & sécurité au travail
ODD 4	Éducation de qualité	Section 3.1.4 WAFA ACADEMY : la Formation pour tous Partenariats éducation-entreprise participation aux Forums des écoles : - Participation à la 29 ^e édition du Forum Horizons Maroc - À la rencontre des talents de demain
ODD 5	Égalité entre les femmes et les hommes	Section 3.1.1 Diversité, Équité et inclusion - Indicateurs Capital Humain
ODD 6	Gestion durable de l'eau pour tous	Section 2.3 Gestion, préservation et pollution de l'eau
ODD 7	Énergies propres et d'un coût abordable	Section 2.1.2 Bilan carbone Section 2.1.3 Énergie Section 2.1.4 Promotion des pratiques à faible empreinte écologique Section 3.3.1 Investissements dans l'économie
ODD 8	Travail décent et croissance durable	Section 3.1.6 Santé & sécurité au travail Section 3.1.4 WAFA ACADEMY : la Formation pour tous Section 3.2 Travailleurs de la chaîne de valeurs Section 3.3.3 Wafa Prévention

ODD 9	Infrastructures résilientes et innovation	Section 2.4 Accompagnement de grands projets nationaux Section 3.3.4 Les Assurances de la Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et Risques Divers Simples (RDS) Section 3.3.5 Soutien de l'entrepreneuriat et l'innovation Section 3.4.2 Digital Factory
ODD 10	Réduction des inégalités	Section 3.3.2 Inclusion financière : Taamin IKTISSADI Section 3.1.1 Diversité, Equité et inclusion Section 3.1.2 Politique de rémunération équitable et durable - Participation au salon Handicap Maroc
ODD 11	Villes et communautés durables	Section 1.2.2 Modèle économique et chaîne de valeur de Wafa assurance Section 2.1 Changement climatique
ODD 12	Consommation et production responsables	Section 2.2 Economie circulaire et gestion responsable des déchets
ODD 13	Lutte contre les changements climatiques	Section 2.1 Changement climatique Section 2.4 Accompagnement de grands projets nationaux
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Section 3.1.5 Respect des droits humains et conditions de travail Section 4.2 Conduite des affaires Section 4.2.2 Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)
ODD 17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Section 1.2.2 Modèle économique et chaîne de valeur de Wafa assurance Section 1.3 Double matérialité : gestion des impacts, risques et opportunités Section 4.4 Achats responsables

5.2 TABLEAUX DE CORRESPONDANCE GRI

Norme GRI	Élément d'information	Emplacement dans le rapport
GRI 2: Éléments généraux d'information	2-1 Détails sur l'organisation	Profil de Wafa Assurance Groupe
	2-2 Entités incluses	1 Présentation générale /Wafa Assurance : un engagement ESG structuré selon les standards les plus exigeants
	2-3 Période du reporting & CONTACT	1 Présentation générale /Wafa Assurance : un engagement ESG structuré selon les standards les plus exigeants
	2-6 Activités	Section 1.2.2 Modèle économique et chaîne de valeur de Wafa assurance
	2-7 Employés	Section 3.1 Capital humain
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Section 3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-15 Conflits d'intérêts	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Section 1.1 Gouvernance du groupe
	2-19 Politiques de rémunération	Section 1.1.3.3 Comité de Nomination et de Rémunération
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	Section 3.1.2 Politique de rémunération équitable et durable
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Section 1.2.1 Stratégie de Wafa Assurance en matière de durabilité
	2-23 Engagements politiques	Section 4. Information en matière de gouvernance
	2-24 Intégration des engagements politiques	Section 4. Information en matière de gouvernance
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Section 4. Information en matière de gouvernance
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Section 1.3.1 Les principales parties prenantes de Wafa assurance
	2-30 Négociations collectives	Section 3.1 Capital humain

GRI 3 : Thèmes pertinents	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Section 1.2 Stratégie et modèle économique de Wafa Assurance en matière de durabilité
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Section 1.3 Double matérialité : Gestion des Impacts, Risques et Opportunités
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	
GRI 203 : Impacts économiques indirects	203-1 Investissements dans les infrastructures et services soutenus	Section 3.3 Communautés affectées
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Section 3.3 Communautés affectées
GRI 204 : Pratiques d'achats	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Section 4.4 Achats responsables
GRI 205 : Lutte contre la corruption	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Section 4.2.2 Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Section 4.2.2 Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Section 4.2.2 Système de Management Anti-Corruption (S.M.A-C)
GRI 301 : Matières	301-1 Matières utilisées par poids ou par Volume	Section 2.2 Economie circulaire et Gestion responsable des déchets
	301-2 Matières recyclées utilisées	Section 2.2 Economie circulaire et Gestion responsable des déchets
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Section 2.2 Economie circulaire et Gestion responsable des déchets
GRI 302 : Énergie	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Section 2.1.3 Énergie
	302-3 Intensité énergétique	Section 2.1.3 Énergie
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	Section 2.1.3 Énergie
GRI 303 : Eau et effluents	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Section 2.3 Gestion, préservation et pollution de l'eau
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Section 2.3 Gestion, préservation et pollution de l'eau
GRI 305 : Émissions	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	Section 2.1 Changement Climatique
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Section 2.1 Changement Climatique
	305-4 Intensité des émissions de GES	Section 2.1 Changement Climatique
	305-5 Réduction des émissions de GES	Section 2.1 Changement Climatique
GRI 306 : Déchets	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Section 2.2 Economie circulaire et Gestion responsable des déchets
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Section 2.2 Economie circulaire et Gestion responsable des déchets

GRI 401: Emploi	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Section 3.1 Capital humain
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Section 3.1 Capital humain
	401-3 Congé parental	Section 3.1 Capital humain
GRI 403 : Santé et sécurité au travail	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Section 3.1.6 Santé et sécurité au travail
	403-3 Services de santé au travail	Section 3.1.6 Santé et sécurité au travail
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Section 3.1.6 Santé et sécurité au travail
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Section 3.1.6 Santé et sécurité au travail
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Section 3.1.6 Santé et sécurité au travail
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Section 3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Section 3.1.6 Santé et sécurité au travail
	403-9 Accidents du travail	Indicateurs Capital Humain
GRI 405 : Diversité et égalité des chances	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Section 3.1.4 WAFA ACADEMY : la Formation pour tous Indicateurs Capital Humain
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Section 3.1.3 Recrutement, Gestion des carrières et fidélisation des Talents Section 3.1.4 WAFA ACADEMY : la Formation pour tous
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Indicateurs Capital Humain
GRI 405 : Diversité et égalité des chances	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Section 1.1.2 Conseil d'Administration Indicateurs Capital Humain



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

Source de confiance



RÉMUNÉRATION DES

CAC

Wafa Assurance Maroc	CAC 1 / MAZARS Montant HT / année 2025	CAC 2 / PWC Montant HT / année 2025
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 300 000,00	1 385 000,00
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	651 000,00	
Autres prestations rendues	120 000,00	120 000,00
Total général	2 071 000,00	1 505 000,00



LISTE DES PUBLICATIONS

- Communiqué financier - 4ème trimestre 2024 28/02/2025
- Communiqué financier - Résultats annuels 2024 14/03/2025
- Activités et Résultats - décembre 2024 28/03/2025
- Communiqué financier - Résultats annuels 2024 : 30/04/2025
- Résultats définitifs du vote de l'AGO de Wafa Assurance du 20 Mai 2025 : 23/05/2025
- Communiqué financier - 1er trimestre 2025 31/05/2025
- Dépôt d'une Offre Publique d'Acquisition visant Delta Insurance S.A.E : 13/06/2025
- Communiqué financier - 2ème trimestre 2025 : 31/08/2025
- Communiqué de presse - Wafa Assurance franchit une nouvelle étape dans le renforcement de son réseau de distribution : 09/09/2025
- Activité et Résultats du 1er semestre 2025 : 30/09/2025
- Présentation sur la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 : 30/09/2025
- Règlement Tombola Cadeau fin d'année 2024 : 31/10/2025
- Communiqué financier - 3ème trimestre 2025 : 28/11/2025



RAPPORT
FINANCIER
2025



تأمين الوفاء
Wafa Assurance